

2016-2021
Procès-verbal n° 17 de la séance ordinaire du Conseil général
du lundi 2 juillet 2018, salle du Grand Conseil, Fribourg

Présidence: M. Julien Vuilleumier

Ouverture de la séance

La séance est ouverte à 19.31 heures.

Présence de 62/80 Conseillers généraux et de 5/5 Conseillers communaux.

Excusés (18): Mmes et MM. Anne Casabene Thévoz, Charles de Reyff, Rana Eltschinger-Bassil, Eva Heimgärtner, Benoît Hemmer, Marine Jordan, Emmanuel Kilchenmann, Gisela Kilde, Geneviève Liaudat, Michaël Li Rosi, Matthieu Loup, Alain Maeder, Thanh-Dung Nguyen, Tina Odermatt, Marie-Claire Rey-Baeriswyl, Sandra Sabino, Claude Schenker et Nicolas Stevan.

Absent: -

Scrutateurs: MM. Gilles Bourgarel, Bernard Dupré, Jean-Noël Gex, Océane Gex, François Miche et Mario Parpan.

Secrétariat: Mmes et M. Anne Banateanu, Mathieu Maridor, Ingrid Buntschu et Nathalie Marvardi-Bürgy.

Assistance technique: M. Didier Steiner.

Le Président. M. le Syndic, Mme la Vice-Syndique, Mmes les Conseillères communales, MM. les Conseillers communaux, M. le Vice-Président, chers collègues, j'ai le plaisir de vous saluer et d'ouvrir cette 16^{ème} séance ordinaire de la législature. Je salue également les membres de l'administration communale, les visiteurs sur la tribune, ainsi que les représentants de la presse.

Je constate que la convocation du 11 juin 2018, contenant l'ordre du jour de cette séance et de la séance de levée de demain, vous est parvenue dans les délais légal et réglementaire.

Avez-vous des remarques d'ordre formel à exprimer quant à cet ordre du jour?

Tel n'est pas le cas. L'ordre du jour est ainsi approuvé.

1. Communications du Président;
2. Approbation des procès-verbaux n° 16a et b de la séance du Conseil général des 29 et 30 mai 2018;
3. Election d'un-e représentant-e de la Ville au Conseil d'agglomération en remplacement de Mme Lise-Marie Graden;
4. Modification du Règlement général de police de la Ville de Fribourg et du Règlement concernant les taxes d'empiétement sur le domaine public communal: Exonération du paiement de taxes et d'émoluments en faveur des Associations de quartier (proposition n° ii) et adaptation du délai pour le dépôt des demandes d'autorisation – Message n° 30;
Rapport de la Commission financière
Représentant du Conseil communal: M. Pierre-Olivier Nobs, Directeur de la Police locale et de la Mobilité
5. Prolongation du mandat confié à CORE Fiduciaire Revicor SA pour la révision des comptes de la Ville de Fribourg pour les exercices 2018, 2019 et 2020 – Rapport de la Commission financière;
6. Comptes 2017 de la Caisse de prévoyance du personnel de la Ville de Fribourg;
Rapport de la Commission financière
Représentant du Conseil communal: M. Thierry Steiert, Syndic, Président de la CPPVF
7. Rapport final du Conseil communal au sujet du postulat n° 34 de Mme Gisela Kilde (DC/vl) lui demandant une étude sur une politique culturelle de la Ville de Fribourg;
8. Rapport final du Conseil communal au sujet du postulat n° 39 de Mme et MM. Jean-Pierre Wolhauser, Béatrice Acklin Zimmermann (PLR), Gilles Bourgarel (Verts) et Bernhard Altermatt (DC/vl) lui demandant d'étudier la mise en valeur de la collection d'œuvres d'art propriété de la Ville;
9. Rapport final du Conseil communal au sujet du postulat n° 41 de M. Bernhard Altermatt (DC/vl) lui demandant d'étudier la mise en place d'une stratégie permettant à Fribourg et à ses partenaires au sein de la Région Capitale Suisse de se positionner comme "Language Valley";
10. Rapport final du Conseil communal au sujet du postulat n° 44 de Mmes Geneviève Liaudat et Sandra Sabino (PS) lui demandant d'étudier la mise en œuvre d'une stratégie concrète satisfaisante pour les sociétés sociales et culturelles à but non-lucratif locales concernant leurs possibilités d'affichage libre en ville de Fribourg;
11. Rapport final du Conseil communal au sujet du postulat n° 45 de M. Christophe Giller (UDC) lui demandant de mentionner dans ses réponses aux postulats et aux questions les coûts (en temps ou en argent) qu'ils ont engendrés;
12. Rapport final du Conseil communal au sujet du postulat n° 46 de Mme et M. Adeline Jungo et Elias Moussa (PS) lui demandant d'étudier l'élaboration d'un concept de "vie nocturne" en ville de Fribourg;
13. Décision quant à la transmission des postulats:
 - n° 64 de M. Jean-Frédéric Python (DC/vl) demandant au Conseil communal d'étudier la possibilité de présenter l'état des ouvrages d'art et les conclusions de leur inspection dans le Rapport de gestion annuel de la Ville;

- n° 65 de M. Christoph Allenspach (PS) demandant au Conseil communal d'étudier la possibilité d'introduire une estimation des coûts et du bilan écologique avant d'autoriser l'organisation d'événements soutenus par la Ville sur une place publique;
- n° 66 de Mmes et M. Tina Odermatt, Nadège Piller, Marine Jordan et Elias Moussa (PS) demandant au Conseil communal d'étudier la mise en place d'un "permis de végétaliser" en ville de Fribourg;
- n° 67 de Mmes Rana Bassil Eltschinger et Immaculée Mosoba (PS) demandant au Conseil communal d'étudier la possibilité d'offrir une carte de découverte culturelle aux citoyens de la Ville atteignant l'âge de 18 ans;
- n° 68 de Mme Anne-Elisabeth Cattaneo-Python (DC/vl) demandant au Conseil communal d'étudier la possibilité d'investir dans l'institution de crédit Oikocredit;
- n° 69 de Mmes Claire Roelli, Alexandra Rossi Carré et Caroline Ayer (PS) demandant au Conseil communal d'étudier la possibilité de réaliser des affiches présentant l'agenda des événements organisés durant l'année à la place Georges-Python;
- n° 70 de Mmes et MM. Simon Murith, Blaise Fasel (DC/vl), Eleonora Schneuwly-Aschwanden, Océane Gex (PLR), Lise-Marie Graden et Simon Zurich (PS) demandant au Conseil communal d'étudier l'égalité des chances entre femmes et hommes, en particulier au sein de l'administration communale;
- n° 71 de Mmes et MM. Anne-Elisabeth Cattaneo-Python, Simon Murith, Bernhard Altermatt, Blaise Fasel, Alexandre Sacerdoti, Jean-Luc Dreyer, Raphaël Fessler, Marc Bugnon et Joël Gapany (DC/vl) demandant au Conseil communal d'étudier la possibilité d'introduire un système de "chèque-famille" en faveur des familles domiciliées en ville de Fribourg;
- n°72 de Mmes et MM. Christoph Allenspach (PS), Caroline Chopard (Verts), Gisela Kilde (DC/vl), Francesco Ragusa (Verts) et Marc Vonlanthen (PS) demandant au Conseil communal une étude afin d'évaluer quels sont les moyens indispensables pour établir une politique de la mobilité douce qui garantit la sécurité et le confort nécessaires;
- n°73 de Mme et MM. Christoph Allenspach (PS), Caroline Chopard, Francesco Ragusa (Verts) et Marc Vonlanthen (PS) demandant au Conseil communal d'étudier la conformité de la mise en zone 30 ou zone de rencontre des routes communales et cantonales dans toute la ville;
- n°74 de Mmes et MM. Christoph Allenspach (PS), Caroline Chopard (Verts), Gisela Kilde (DC/vl), Francesco Ragusa (Verts) et Marc Vonlanthen (PS) demandant au Conseil communal d'étudier un concept du stationnement pour vélos aux alentours de la Gare;
- n°75 de MM. Jean-Pierre Wolhauser (PLR) et Emmanuel Kilchenmann (UDC) demandant au Conseil communal d'étudier la publication des manifestations se tenant sur le domaine public sur le site Internet de la Ville de Fribourg et dans le "1700";
- n°76 de MM. Jean-Pierre Wolhauser et Raphaël Casazza (PLR) demandant au Conseil communal d'étudier l'aménagement d'un ou de plusieurs parcours pour la pratique du mountain bike (VTT) sur le territoire communal;

- n°77 de M. Claudio Rugo (PA) demandant au Conseil communal d'étudier les possibilités futures de mettre sur pied d'égalité chaque enfant de la Ville dans son épanouissement et développement personnels; que chaque enfant ou pré-adolescent puisse bénéficier d'un accès direct à un centre d'animation socioculturel dit CAS, communément appelé "centre de loisirs"
- n°78 de Mme et MM. Pierre-Alain Perritaz, Lise-Marie Graden, Matthieu Loup et Simon Zurich (PS) demandant au Conseil communal d'étudier, dans le cadre de sa politique foncière, l'encouragement et le soutien à la création des coopératives d'habitation;
- n°79 de M. Simon Murith (DC/vl) demandant au Conseil communal d'étudier la création d'une "Régie (immobilière) culturelle";

14. Divers.

1. Communications du Président

Le Président.

- A. Je vous donne la liste des personnes excusées pour la séance de ce soir. (cf. supra).
- B. Comme cela vous a été indiqué dans un courrier électronique du secrétariat du Conseil général daté du mercredi 6 juin 2018, la date de la sortie du Conseil général a été fixée au samedi 18 août 2018. Le programme de cette sortie vous sera communiqué en détail ultérieurement, mais je peux déjà vous annoncer qu'elle sera urbaine et patrimoniale.
- C. Comme vous, j'ai appris par le biais de la presse qu'un recours a été déposé auprès de la Préfecture de la Sarine contre les décisions du Conseil général relatives aux règlements scolaires. Je tiens toutefois à vous signaler que, pour l'instant, ni le Bureau ni la Présidence n'ont été saisis. Vous serez informés de la suite de ce recours dans le courant de l'année.
- D. Je tiens aussi à vous rappeler que les postulats qui circulent pour signature ne doivent pas être bloqués à certains endroits. Ceci est arrivé à quelques reprises lors de séances précédentes. Je vous remercie, pour le bon fonctionnement de notre Parlement, de faire circuler ces postulats.
- E. Je vous rappelle également que notre règlement nous incite à avoir des débats harmonieux. Je vous remercie de vous adresser au Conseil communal, à l'Assemblée ou au Président et d'éviter toute prise à partie personnelle.

Je vous remercie également de limiter vos interventions à l'essentiel et vous rappelle que, malgré les circonstances climatiques, le fait de manger ou de boire dans la salle demeure interdit. Je vous recommande de vous hydrater à l'extérieur de la salle du Conseil général.

Selon l'article 51, al. 3 et 4 du RCG, une fois que la discussion de détail est close, les rapporteurs/euses et le Conseil communal sont invités à répondre aux interventions et à se déterminer à leur sujet. S'il s'agit du rapport de gestion, du budget et des comptes, le représentant-e du Conseil communal s'exprime en premier, puis le rapporteur/euse de la Commission financière. Après prise de position des rapporteurs/euses, le Président-e peut donner à nouveau la parole aux membres auxquels il a été répondu s'il s'agit de rectifier une inexactitude manifeste ou d'apporter brièvement une clarification.

- F. Enfin, je vous remercie d'apporter avant les "Divers", vos propositions, postulats écrits et dans la mesure du possible de manifester votre intention de poser une question orale.
- G. Nous ferons une pause vers 21.00 heures. Je vous annonce d'ores et déjà que la séance d'aujourd'hui durera jusqu'à vers 22.30 heures. Une séance de relevée est prévue demain, comme vous en avez tous été informés.

2. Approbation des procès-verbaux n° 16a et b de la séance du Conseil général des 29 et 30 mai 2018

Le Président. Y-a-t-il des remarques d'ordre formel quant à ces procès-verbaux? Je précise: y a-t-il des propositions de rectification nécessaires que vous souhaitez apporter?

La parole n'est pas demandée, ces procès-verbaux sont donc adoptés avec mes remerciements à son rédacteur, M. Mathieu Maridor, et à ses collaboratrices.

3. Election d'un-e représentant-e de la Ville au Conseil d'agglomération en remplacement de Mme Lise-Marie Graden

Le Président. Je rappelle que le Conseil d'agglomération est un organe de l'Agglo. Contrairement aux Commissions permanentes du Conseil général, il n'y a aucune obligation à ce que les Président-e-s des partis ou groupes présentent au Bureau, par écrit, leurs propositions de candidat-e-s.

Vonlanthen Marc (PS). J'ai l'honneur de vous présenter la candidature de Mme Immaculée Mosoba à cette élection au Conseil d'agglomération. Mme I. Mosoba est âgée de 24 ans et siège au Conseil général depuis juin 2017. Elle termine actuellement un Bachelor en droit à l'Université de Fribourg et est aussi engagée dans de multiples activités associatives, notamment au Conseil des jeunes de Fribourg et au centre de loisirs du Schoenberg. Je vous remercie de soutenir cette candidature.

Le Président. D'autres personnes souhaitent-elles s'exprimer?

Tel n'est pas le cas. Je constate que le nombre de candidat est égal au nombre de postes à repourvoir. Selon l'article 46 LCo al. 1bis, la candidate peut être élue tacitement. Toutefois, l'article 9b du RELCo m'enjoint de vérifier si l'organisation d'un scrutin de liste est demandée. Si tel devait être le cas, cette demande devrait être soutenue par 1/5 des membres ici présents.

La parole n'est pas demandée, Mme Immaculée Mosoba est proclamée élue sans scrutin. Je vous félicite, Mme I. Mosoba. (Applaudissements).

4. Modification du Règlement général de police de la Ville de Fribourg et du Règlement concernant les taxes d'empiétement sur le domaine public communal: Exonération du paiement de taxes et d'émoluments en faveur des Associations de quartier (proposition n° ii) et adaptation du délai pour le dépôt des demandes d'autorisation – Message n° 30

Récusation

Mme Lorraine Ducommun (PS) se récusé.

Le Président. Je rappelle que les éventuels amendements doivent être déposés par écrit, conformément à l'article 51 al. 2 du règlement du Conseil général.

Rapport de la Commission financière

Graden Lise-Marie, Présidente de la Commission financière. La Commission financière s'est réjouie qu'une suite satisfaisante ait pu être donnée à la proposition déposée en fin de législature passée. Elle a pris note que la gratuité ne serait offerte qu'aux Associations de quartier pour des activités non lucratives, tout en regrettant qu'une définition claire de celle-ci ne soit pas fournie. En revanche, elle a fortement apprécié le fait que la Police locale ait affirmé vouloir interpréter ce règlement avec beaucoup de bon sens en analysant en premier lieu les statuts et buts d'une association requérante, à savoir une activité non lucrative, avant de voir s'il s'agit formellement d'une association de quartier officielle. On relève d'ailleurs, à ce propos, que cette gratuité est déjà pratiquée depuis l'acceptation de la proposition et qu'elle a bénéficié à deux associations qui ne sont pas des associations de quartier, mais des associations de promotion de partie de quartier, notamment le Marché-aux-poissons ou Fort-Saint-Jacques.

C'est avec la même souplesse empreinte de bon sens que le Conseil communal souhaite prolonger le délai pour déposer une demande d'autorisation. Si le texte du règlement fixe ce nouveau délai de manière impérative à vingt jours, il nous a été assuré que, pour les manifestations de faible envergure, le délai ne sera pas rédhibitoire. On pense notamment aux stands d'écologues. Cette prolongation est notamment nécessaire en raison de la multiplication des procédures de préavis en lien avec des manifestations plus complexes, qui nécessitent par exemple un concept de gestion des déchets ou de sécurité, argument qui a convaincu la Commission. Dans son examen de détail, la Commission s'est renseignée sur le prix coûtant de prestations communales, notamment pour l'article 5 al. 2. Ce

calcul se fait sur une base horaire en fonction des qualifications des personnes qui interviennent, entre 85 et 100 francs de l'heure.

Enfin, la Commission financière présente un amendement de type cosmétique qui n'a, en revanche, rien de financier. Il manque en effet une phrase introductive à l'article premier: "Le règlement général de police de la Ville de Fribourg du 26 novembre 1990 est modifié comme suit:".

C'est donc à l'unanimité des 9 membres présents que la Commission financière a préavisé favorablement le Message n° 30, soit l'exonération du paiement de taxes et d'émoluments en faveur des Associations de quartier.

Nobs Pierre-Olivier, Directeur de la Police locale et de la Mobilité. Ce soir, le Conseil communal vous soumet dans le Message n° 30 une demande, qui émanait du Conseil général, de modifier le règlement général de police et le règlement concernant les taxes d'empiètement sur le domaine public, de manière à pouvoir exonérer du paiement de ces taxes les Associations de quartier.

En effet, le 26 mai 2014, le Conseil général avait déposé le postulat n° 132 de Mmes et MM. Marine Jordan, Pius Odermatt, Jean-Jacques Métrailler, Alexandre Sacerdoti et Isabelle Teufel, ainsi que de 30 cosignataires, qui proposait d'exonérer les manifestations bénévoles non commerciales et associatives du paiement d'émoluments et de taxes communales. Ce postulat a été transformé en proposition n° ii lors de la séance du Conseil général du 30 juin 2014. Le 30 juin 2015, le Conseil général a décidé par 30 voix contre 9 et 11 abstentions de donner suite à cette proposition n° ii (ancien postulat n° 132). Voici donc en conséquence le Message que le Conseil communal vous propose ce soir. Il est destiné à modifier nos règlements, en adéquation avec la volonté du Conseil général.

Je tiens à préciser que depuis votre décision d'accepter cette proposition, la Direction de la Police locale n'a plus facturé ces taxes et ces émoluments. Vous pouvez trouver cette information à la page 6 du Message. Les incidences financières calculées dès l'acceptation de la proposition se sont révélées modestes et elles se sont montées à 1'515 francs en moins dans la caisse communale.

Dans la foulée, ce soir, le Conseil communal vous propose également, comme l'a rappelé la Présidente de la Commission financière, de modifier l'article 5 al. 1 du règlement général de police afin d'allonger la durée de traitement des demandes d'autorisations de dix à vingt jours. Comme déjà mentionné par la Présidente de la Commission financière, leur traitement en dix jours sera maintenu pour toutes les manifestations à caractère simple.

Concernant l'exonération des émoluments de police, cette demande de modification propose de créer un al. 5 nouveau à l'article 5 permettant cette exonération. De plus, il est proposé de modifier le règlement concernant les taxes d'empiètement en créant un al. 4 nouveau à son article 6 pour ce qui est de l'exonération des taxes d'empiètement.

Pour revenir au règlement général de police, il est proposé de modifier l'article 5 al. 1 visant à rallonger de dix à vingt jours la durée du traitement de demandes d'autorisation.

Discussion générale et entrée en matière

Rapport du groupe de l'Union démocratique du Centre

Wicht Pascal (UDC). Les Associations de quartier font un travail remarquable au profit de la population de notre ville. Outre leur fonction première, qui est de servir de courroie de transmission entre la population et les autorités communales, les associations s'emploient également à donner de la vie à nos quartiers en organisant diverses manifestations tout au long de l'année: Saint-Nicolas du quartier d'Alt ou de l'Auge, tournoi de foot du quartier d'Alt, Bénichon de Beaumont-Vignettaz, projections de films, et tant d'autres événements qui ravissent les Fribourgeois, petits et grands.

Il nous paraît donc tout à fait juste que ces associations qui apportent tant à la qualité de vie à Fribourg puissent être exonérées des taxes d'empiètement lorsqu'elles organisent des événements qui profitent à tous. Le coût pour la Commune est de plus tout à fait limité, de l'ordre de 1'575 francs en 2014. Il s'agit donc davantage d'une question de principe qu'une question financière majeure.

Nous souhaitons par contre relever un point délicat, c'est celui de la définition des activités à but non lucratif. Qu'est-ce qu'une activité à but non lucratif? A priori, les associations de quartier ne poursuivent pas de but lucratif mais qu'elle est la limite entre un but lucratif et un but non lucratif. C'est une question à laquelle la Commune sera de toute manière appelée à répondre et cette limite est sujette à discussion. Si une association organise un événement et qu'un food-truck vient vendre de la nourriture, est-ce une manifestation à but non lucratif? Probablement pas. Si une association de quartier organise une activité pour faire entrer un peu d'argent dans les caisses afin de financer d'autres activités durant l'année, est-ce une manifestation à but lucratif? De même, le règlement prévoit que l'exonération s'applique aux Associations de quartier reconnues. Quid d'événements qui seraient organisés conjointement par une Association de quartier et par exemple une Association des commerçants du même quartier? Il faudra étudier ces points attentivement si l'on veut éviter des contestations et si l'on veut garantir une égalité de traitement.

Ces considérations étant faites, le groupe UDC soutiendra bien sûr la modification du règlement qui nous est proposée ce soir.

Rapport du groupe des Verts

Bourgarel Gilles (Verts). Le groupe des Verts va approuver ce Message. Toutefois, nous sommes un peu étonnés, concernant le libellé de la proposition, que l'on ait limité cette exonération de taxes seulement aux Associations de quartier, dont il faut relever la qualité du travail, pas seulement comme courroie de relais mais aussi sur le plan social. Effectivement, au même titre que M. P. Wicht, nous pouvons nous demander si une vente de fleurs destinée à financer une sortie des aînés peut être taxée au titre d'activité à but lucratif. Je crois que le bon sens permettra de trancher. Néanmoins, nous voyons dans le Message actuel une sorte d'inégalité de traitement se faire, car il n'y a pas seulement les Associations de quartier qui font des manifestations publiques, voire des animations à but non lucratif qui empiètent sur le domaine public. Nous invitons fortement le Conseil communal à réfléchir à une extension de son nouveau règlement ou de son règlement modifié. Comme ça, nos juristes agiront et seront bien employés. Pourquoi ne pas le faire en un coup?

Rapport du groupe libéral-radical

Aebischer David (PLR). Le groupe libéral-radical a étudié avec intérêt et attention le Message n° 30 qui nous est présenté ce soir.

L'idée de base du postulat n° 132 est d'exonérer du paiement de taxes et d'émoluments les activités de quartiers sans but lucratif. En effet, les Associations de quartier défendent les intérêts généraux des habitants, elles assurent l'animation par diverses manifestations et elles contribuent au développement de la qualité de vie dans leur quartier respectif. Le groupe libéral-radical partage ce point de vue. Le postulat impliquant certaines modifications règlementaires, il a été transformé en proposition n° ii, qui a abouti au Message susmentionné.

Il faut savoir que le règlement général de police pose comme principe que toute autorisation est soumise au paiement d'un émolument. Dans le but de concrétiser la proposition que je viens de mentionner, une exception doit être introduite pour les Associations de quartier. Le même exercice doit être fait avec le Règlement concernant les taxes d'empiétement. Ceci se traduit par les nouveaux articles 5 et 6 qui vous sont également présentés dans le Message n° 30.

Le groupe libéral-radical soutient les deux articles précités, dont la finalité est de soulager les caisses des quartiers, et il se rallie au fait que cette exonération soit strictement limitée aux activités à but non lucratif organisées par les Associations de quartier légalement constituées dans le sens des articles 60 et suivants du Code civil.

Actuellement, on sait que les organisateurs de manifestations doivent déposer par écrit leur demande d'autorisation au moins dix jours avant que cette dernière ait lieu. Le Conseil communal souhaite profiter de la présente modification du Règlement de police pour changer ce délai et le passer à vingt jours. Pour appuyer sa requête, l'Exécutif communal avance trois arguments:

- 1) Le nombre de demandes est en forte augmentation depuis ces dernières années;
- 2) Les différents éléments que doivent fournir les organisateurs à l'administration communale deviennent plus que pléthoriques et complexes;
- 3) Actuellement, le traitement de certaines demandes dans les dix jours n'est plus possible.

Le groupe libéral-radical comprend et reconnaît le bienfondé des raisons invoquées ci-dessus. Par conséquent, il se rallie à la modification qui est proposée par le Conseil communal.

Vu ce qui précède, il soutient sans réserve le Message n° 30 et souhaite, également par cet acte, montrer son intérêt aux diverses Associations de quartier de la ville de Fribourg.

Rapport du groupe démocrate-chrétien/vert/libéral

Sacerdoti Alexandre (DC/vl). Le groupe DC/vl se réjouit de la proposition d'exonération du paiement de taxes et d'émoluments en faveur des Associations de quartier et ceci répond favorablement au postulat n° 132 que nous avons soutenu.

Le travail des Associations de quartier qui regroupent des personnes totalement bénévoles est essentiel pour la vie de notre ville et elles participent grandement au travers des animations qu'elles organisent à la cohésion sociale entre les habitants.

Par contre, cela implique un suivi, une reconnaissance et un enregistrement officiel de la Commune des associations de quartier en fonction de leurs statuts et de leurs buts poursuivis ainsi que du cadre bénévole de leur action et de l'absence totale de rémunérations liées à leurs animations.

Le groupe DC soutiendra les deux modifications de l'article et le Message présenté.

Rapport du groupe Centre gauche-PCS

Page Maurice (CG-PCS). Le groupe CG-PCS a étudié ce Message. Il est favorable à l'idée de favoriser la vie de quartier par diverses animations menées par les Associations de quartier. Il comprend aussi la nécessité de règles plus claires pour se déterminer face à ces différentes manifestations puisque pour éviter finalement de faire un petit peu des règlements à la tête du client. La nécessité de définir l'étendue de l'exonération entre les choses commerciales et non commerciales effectivement est tout à fait correcte. Les personnes qui se sont exprimées avant moi l'ont dit, je ne le répète pas davantage. Le fait aussi que ça soit réservé aux associations de quartier ou aux groupes assimilables nous paraît effectivement aussi une bonne solution pour éviter le risque d'abus de certaines manifestations qui se cacheraient derrière une association de quartier pour des buts en réalité lucratifs.

Une question se pose quand même ce soir. Il s'agit d'une parenthèse mais je pense qu'elle reviendra très certainement. Pour les personnes qui ont participé à la présentation du projet concernant l'aménagement et l'animation du Bourg, une des pistes évoquées assez fortement était précisément l'utilisation du domaine public, une utilisation accrue, plus favorable et plus facile soit pour les particuliers, soit pour les commerçants. Je pense que c'est certainement quelque chose sur laquelle nous devons nous pencher dans un délai relativement bref. Encore une fois, je ne suis pas favorable, à priori, que tout soit gratuit, mais que cela reste quand même soumis à une taxe ou à un contrôle. Enfin, c'est des questions qui se poseront.

La question de la prolongation du délai de dix à vingt jours ne devrait effectivement pas poser de problème général, en tout cas pour les manifestations d'une certaine importance. Pour les plus petites, on nous a garanti en Commission qu'elles pourront aussi se tenir au délai de dix jours.

Un autre aspect qui n'a pas été évoqué - mais que je voudrais quand même souligner dans ce cadre - est la contribution que la Voirie apporte à ces manifestations par la fourniture et le transport de matériel et par le nettoyage. Il y a pas mal de possibilités, alors quelques fois c'est payant, mais c'est bien souvent aussi gratuit. Je voudrais que l'on le rappelle aussi ici. Enfin, il faut soutenir aussi que les incidences financières sont très faibles et qu'il n'y a aucune raison de s'opposer à cette révision.

Rapport du groupe socialiste

Jungo Adeline (PS). Le groupe socialiste a examiné le Message n° 30 " Exonération du paiement de taxes et d'émoluments en faveur des Associations de quartier". Il est satisfait des modifications apportées au règlement général de police et à celui concernant les taxes d'empiétement sur le domaine public communal.

Cette exonération encourage les Associations de quartier à s'investir bénévolement dans la mise en place de fêtes et d'activités. La vitalité des quartiers dépend essentiellement de ce dynamisme. C'est à ce niveau-là que débute la construction de la cohésion sociale. Notre groupe a donc trouvé très

intéressant de valoriser les quartiers et leurs Associations par le biais de ce Message. En effet, en vue de la fusion, la Ville de Fribourg doit affirmer sa volonté de soutenir les quartiers en leur donnant un rôle réel. Il faut dès à présent inviter les Associations de quartier à se manifester car ce sont des interlocuteurs très importants. N'oublions pas que le quartier du Schoenberg serait, avec ses quelques 9'000 habitants, la quatrième commune du canton!

Le Conseil communal nous propose aussi dans ce Message d'augmenter le délai minimal pour formuler les demandes d'autorisation de dix à vingt jours car les demandes deviennent de plus en plus complexes et surtout nombreuses. Cela signifie que le nombre de manifestations et de fêtes qui animent la ville de manière positive se multiplient.

Le groupe socialiste s'en réjouit et il soutiendra ce Message pour les raisons évoquées.

Rugo Claudio (PA). Je vais soutenir, même appuyer, les propos de M. P. Wicht que je n'ai pas entendus, mais je vais les appuyer par un simple exemple. Quand on commande une bière à l'Ancienne Gare, est-ce un acte commercial ou un acte culturel? En fait, la même bière à 21.00 heures le vendredi devient une bière culturelle. Ils n'auraient donc pas à payer de taxes si cette bière était servie dehors bien sûr. Si la bière est servie un mardi soir, quand il n'y a pas d'activité culturelle à l'Ancienne Gare, c'est un acte commercial dont une personne en particulier profite, elle profite aussi à beaucoup d'autres bistrots dans la ville de Fribourg. On pourrait presque appeler ça une chaîne. Pour ma part, il est important de soutenir la proposition du Conseil communal tout en essayant de favoriser des activités culturelles. Si l'on octroie à un quartier l'autorisation de fêter sans taxe, il serait normal d'offrir à tous les quartiers cette exonération, même à Péroles, en les incitant bien sûr à faire des manifestations plus culturelles.

Nobs Pierre-Olivier, Directeur de la Police locale et de la Mobilité. Je tiens d'abord à remercier l'ensemble des groupes qui se sont exprimés et prononcés très favorablement, tant pour l'exonération des taxes et d'émoluments et des taxes d'empiètement que pour la prolongation du délai de dix à vingt jours. Je remarque que tous les quartiers se rendent compte de l'exceptionnel travail que font les Associations de quartier pour notre ville. C'est très satisfaisant et le Conseil communal s'en réjouit.

Sauf erreur, il y avait une question de M. P. Wicht demandant ce qui se passe si une Association de quartier invite un food-truck. Pour moi c'est assez clair, si l'Association de quartier invite un food-truck qui travaille à but bénévole et que ce qui est gagné va dans la caisse de l'association de quartier pour, par exemple, subvenir à la fête des fleurs, à la sortie des aîné(e)s, il n'y aura pas de problème. Si maintenant elle invite un food-truck et que les prestations de ce dernier sont à but commercial et vont dans la poche du patron du food-truck, alors cela ne sera clairement pas exonéré.

Pour ce qui est du groupe des Verts et M. G. Bourgarel, je crois bien qu'indirectement en répondant à M. P. Wicht je vous ai répondu aussi. Oui, une Association de quartier qui vend des saucisses ou des fleurs pour financer ses buts, qui sont universels, sera exonérée de ces taxes. Pour ce qui est de la réflexion partant sur l'extension du règlement, le Conseil communal s'est basé sur la proposition du Conseil général. J'encourage votre groupe à nous formuler une proposition allant dans ce sens.

Je remercie également M. D. Aebischer du PLR. Vous insistez sur le fait qu'il faut soutenir strictement l'exonération des Associations de quartier à but non lucratif, c'est exactement ce que vous proposez ce soir le Conseil général. Je vous remercie d'avoir entendu que nous sommes pris de plus en plus par

des demandes importantes. J'ai demandé à mon responsable des manifestations, qui d'ailleurs nous fait l'honneur d'être dans la salle ce soir, à combien de manifestations nous en étions aujourd'hui, au 1^{er} juillet. Nous en sommes à 425 décisions rendues, alors qu'en 2005 nous avons rendu 548 décisions. Vous voyez que cet argument de quantité est totalement pertinent. Merci aussi d'avoir compris les éléments en lien avec la complexité. Le Service des affaires alimentaires, les problèmes d'hygiène se complexifient. Qui aurait pu penser que nous serions obligés de protéger les manifestations d'attaques au véhicule bélier à anticiper des actes que je n'aimerais pas définir ce soir? Enfin, vous avez compris que les va-et-vient entre les différentes autorités concernant les manifestations et certaines sollicitations, qui complexifient les demandes d'autorisation, nécessitent un délai de traitement plus long.

Pour le parti démocrate-chrétien, M. A. Sacerdoti, j'ai bien compris votre "recommandation". Vous souhaiteriez qu'il y ait un suivi des Associations. Sauf erreur, il y a déjà sur le site Internet les principales Associations de quartier. Le Conseil communal est attentif, comme vous, et sera attentif, comme vous le demandez, à cette question de suivi et de reconnaissance des Associations.

Je remercie M. M. Page du Centre gauche-PCS de nous rappeler l'importance d'avoir des règles plus claires et de rappeler le fait qu'une association de quartier ne doit pas pouvoir être instrumentalisée par une entreprise à but commercial, afin d'être libérée du paiement. C'est précisément l'objectif de notre Message. J'ai bien entendu votre questionnement quant au Bourg et son animation. Je dirais, quant à l'idée de lui donner des conditions-cadre peut-être plus légères en vue de dynamiser le processus de requalification, qu'il s'agit d'une préoccupation juste et légitime. A ce jour, elle doit encore faire l'objet de tous les travaux qui ont été entamés dans le cadre du réseau Vieille-Ville et le Conseil communal y est sensible. Cependant, aujourd'hui, les décisions concrètes n'ont pas encore été prises. Vous avez remercié la Voirie. Il est vrai que ce secteur et le Service de l'édilité apportent une aide souvent substantielle, je dirais même, dans beaucoup de cas, indispensable à l'organisation d'une manifestation. On peut les remercier.

Je remercie également Mme A. Jungo du parti socialiste. Vous avez raison, je pense que, dans le cadre de la fusion, une simplification de ce genre d'autorisation avec les exonérations est certainement un élément positif. Nous avons, comme un collier de perles, enfilé toutes les perles positives qui nous mèneront vers la fusion, laquelle, tôt ou tard, j'en suis convaincu, deviendra une réalité.

M. C. Rugo, je dirais qu'il ne faut pas mélanger culturel et non commercial. En effet, il peut y avoir du culturel à but lucratif. Si un de vos groupes préférés de métal vient à Fri-Son, c'est du culturel à but lucratif parce qu'ils viennent pour gagner leur vie. C'est un métier, un métier magnifique, noble, mais ça reste un métier, tout le monde doit vivre. Il peut y avoir du culturel non lucratif quand une cheffe de chorale va aux Grand-Places avec les citoyens/ennes chanter des chansons populaires du canton de Fribourg. Non, on ne va pas pouvoir offrir à toute l'Ancienne Gare une exemption des taxes pour la terrasse si l'on boit des bières dans un environnement culturel. Il faudra toujours distinguer si le but est lucratif ou non lucratif et s'il s'agit d'une Association de quartier universelle de par ses statuts et à but non commercial.

Examen de détail

L'entrée en matière n'étant pas combattue et aucune demande de renvoi n'étant présentée, il est immédiatement procédé à l'examen de détail du projet d'arrêté concernant le Message n° 30.

Article premier

Graden Lise-Marie, Présidente de la Commission financière. Comme indiqué tout à l'heure, pour compléter et toiletter cette modification de règlement, nous proposons un amendement consiste à ajouter une phrase introductive à cet article premier qui aurait le contenu suivant:

"Le Règlement général de police de la Ville de Fribourg du 26 novembre 1990 est modifié comme suit:". Ceci est l'équivalent de ce qui figure à l'article 2 pour la modification du deuxième règlement. Cela n'a rien de financier, c'est juste esthétique, et c'est une coquille de rédaction du projet.

Nobs Pierre-Olivier, Directeur de la Police locale et de la Mobilité. Le Conseil communal se rallie à cet amendement.

Le présent article est adopté avec les modifications proposées par la Commission financière.

Article 2

Le présent article n'appelant pas d'observations, il est ainsi adopté.

Article 3

Le présent article n'appelant pas d'observations, il est ainsi adopté.

Article 4

Le présent article n'appelant pas d'observations, il est ainsi adopté.

Titre et considérants

Pas d'observations. Adoptés.

Vote d'ensemble

Le Conseil général adopte, à l'unanimité des 58 votants, l'arrêté ci-après:

"Le Conseil général de la Ville de Fribourg

Vu:

- la loi du 25 septembre 1980 sur les Communes (LCo) et son règlement d'exécution du 28 décembre 1981 (ReLCo);
- le règlement général de police de la Ville de Fribourg du 26 novembre 1990;
- le règlement concernant les taxes d'empiétement sur le domaine public communal du 21 novembre 1988;
- le Message n° 30 du Conseil communal, du 28 mai 2018;
- le Rapport de la Commission financière.

Arrête:

Article premier

Le règlement général de police de la Ville de Fribourg du 26 novembre 1990 est modifié comme suit:

Art. 5 al. 1

¹ Les autorisations exigées par le présent règlement sont demandées par écrit à la direction désignée par le Conseil communal au moins 20 jours à l'avance. Le requérant peut être astreint à fournir des sûretés et à mettre en place, à ses frais et sous sa responsabilité, un service de surveillance (notamment un service d'ordre, de parcage, de prévention-incendies).

Art. 5 al. 5 (nouveau)

⁵ En dérogation à la règle fixée à l'alinéa précédent, les Associations de quartier sont exonérées du paiement d'émolument pour les autorisations relatives aux activités à but non lucratif qu'elles organisent.

Article 2

Le règlement concernant les taxes d'empiètement sur le domaine public communal du 21 novembre 1988 est modifié comme suit:

Art. 6 al. 4 (nouveau)

Les Associations de quartier légalement constituées sont exonérées du paiement des taxes prévues par le présent Règlement pour les activités à but non lucratif qu'elles organisent.

Article 3

Le Conseil communal fixe la date de l'entrée en vigueur des présentes modifications.

Article 4

La présente décision est sujette à referendum, conformément à l'article 52 de la loi sur les communes.

Fribourg, le 2 juillet 2018

AU NOM DU CONSEIL GENERAL DE LA VILLE DE FRIBOURG

Le Président:

Le Secrétaire de Ville adjoint:

Julien Vuilleumier

Mathieu Maridor"

Ont voté Oui: 58 Abate Vincenzo (Verts), Aebischer David (PLR), Allenspach Christoph (PS), Altermatt Bernhard (DC-vl), Ayer Caroline (PS), Bettin Christophe (PLR), Bourgarel Gilles (Verts), Bourrier Hervé (PS), Casazza Raphaël (PLR), Cattaneo Anne-Elisabeth (DC-vl), Chopard Caroline (Verts), Collaud Oliver (Verts), Dreyer Jean-Luc (DC-vl), Dupré Bernard (UDC), Fasel Blaise (DC-vl), Fessler Raphaël (DC-vl), Feyer Jean-François (DC-vl), Gander Daniel (UDC), Gapany Joël (DC-vl), Gex Jean-Noël (PLR), Gex Océane (PLR), Giller Christophe (UDC), Graden Lise-Marie (PS), Grandjean Alexandre (PS), Hayoz Jérôme (PS), Jelk Guy-Noël (PS), Jungo Adeline (PS), Khmel Seewer Naïma (PS), Krienbühl David (PLR), Kuhn Martin (PS), Marchioni Pierre (UDC), Margalhan-Ferrat Corinne (PS), Mendez Monica (Verts), Menétrey Fabienne (Verts), Métrailler Jean-Jacques (MLI), Miche François (PS), Morel-Neuhaus Marie-Gertrude (PLR), Mosoba Immaculée (PS), Moussa Elias (PS), Murith Simon (DC-vl), Page Maurice (CG-PCS), Papaux David (UDC), Parpan Mario (CG-PCS), Perritaz Pierre-Alain (PS), Piller Nadège (PS), Python Jean-Frédéric (DC-vl), Ragusa Francesco (Verts), Roelli Claire (PS), Rossi Carré Alexandra Maria (PS), Rugo Claudio (PA), Sacerdoti Alexandre (DC-vl), Schneuwly-Aschwanden Eleonora (PLR), Uldry José (UDC), Vonlanthen Marc (PS), Vorlet Philippe (PS), Vuilleumier Julien (Verts), Wicht Pascal (UDC), Wolhauser Jean-Pierre (PLR)

Ont voté Non: 0

Se sont abstenus: 0

N'ont pas voté: 4 Acklin Zimmermann Béatrice (PLR), Bugnon Marc (DC-vl), Ducommun Lorraine (PS) Zurich Simon (PS)

5. Prolongation du mandat confié à CORE Fiduciaire Revicor SA pour la révision des comptes de la Ville de Fribourg pour les exercices 2018, 2019 et 2020 – Rapport de la Commission financière

Rapport de la Commission financière

Graden Lise-Marie, Présidente de la Commission financière. Je vous rappelle que selon l'article 97 de la LCo, la Commission financière doit émettre un préavis à l'intention du Conseil général relatif à l'octroi ou à la confirmation d'un mandat donné à une fiduciaire. CORE Fiduciaire Revicor SA a été mandatée en qualité d'organe de révision des comptes de la Ville par décision de notre Conseil le 15 décembre 2014 déjà. La Commission financière porte une appréciation très positive sur la révision effectuée par le mandataire. Le champ d'action est large, les analyses sont conduites avec rigueur, les travaux reposent sur des démarches précises, les conclusions sont solidement étayées. Enfin, le mandataire établit un document synthétique de suivi des propositions et recommandations qui se révèle être très précieux.

La Commission financière vous propose donc, à l'unanimité, de confirmer le mandat octroyé à CORE Fiduciaire Revicor SA et de le renouveler pour les exercices 2018, 2019 et 2020. Cela portera ainsi le mandat de cette fiduciaire à six ans, qui est le maximum autorisé par la LCo à son article 98.

Vote

La discussion n'étant pas demandée, il est immédiatement procédé au vote.

Le Conseil général décide, à l'unanimité des 60 votants, de confirmer le mandat confié à CORE Fiduciaire Revicor SA et de le renouveler pour la révision des comptes de la Ville de Fribourg pour les exercices 2018, 2019 et 2020.

Ont voté oui: 60 Abate Vincenzo (Verts), Acklin Zimmermann Béatrice (PLR), Aebischer David (PLR), Allenspach Christoph (PS), Altermatt Bernhard (DC-vl), Ayer Caroline (PS), Bettin Christophe (PLR), Bourgarel Gilles (Verts), Bourrier Hervé (PS), Bugnon Marc (DC-vl), Casazza Raphaël (PLR), Cattaneo Anne-Elisabeth (DC-vl), Chopard Caroline (Verts), Collaud Oliver (Verts), Dreyer Jean-Luc (DC-vl), Ducommun Lorraine (PS), Fasel Blaise (DC-vl), Fessler Raphaël (DC-vl), Feyer Jean-François (DC-vl), Gander Daniel (UDC), Gapany Joël (DC-vl), Gex Jean-Noël (PLR), Gex Océane (PLR), Giller Christophe (UDC), Graden Lise-Marie (PS), Grandjean Alexandre (PS), Hayoz Jérôme (PS), Jelk Guy-Noël (PS), Jungo Adeline (PS), Khameel Seewer Naïma (PS), Krienbühl David (PLR), Kuhn Martin (PS), Marchioni Pierre (UDC), Margalhan-Ferrat Corinne (PS), Mendez Monica (Verts), Menétrey Fabienne (Verts), Métrailler Jean-Jacques (MLI), Miche François (PS), Morel-Neuhaus Marie-Gertrude (PLR), Mosoba Immaculée (PS), Moussa Elias (PS), Murith Simon (DC-vl), Page Maurice (CG-PCS), Papaux David (UDC), Parpan Mario (CG-PCS), Perritaz Pierre-Alain (PS), Piller Nadège (PS), Python Jean-Frédéric (DC-vl), Ragusa Francesco (Verts), Roelli Claire (PS), Rossi Carré Alexandra Maria (PS), Rugo Claudio (PA), Sacerdoti Alexandre (DC-vl), Schneuwly-Aschwanden Eleonora (PLR), Uldry José (UDC), Vonlanthen Marc (PS), Vorlet Philippe (PS), Vuilleumier Julien (Verts), Wicht Pascal (UDC), Wolhauser Jean-Pierre (PLR)

Ont voté Non: 0

Se sont abstenus: 0

N'ont pas voté: 2 Dupré Bernard (UDC), Zurich Simon (PS)

6. Comptes 2017 de la Caisse de prévoyance du personnel de la Ville de Fribourg

Le Président. Je vous rappelle que nous allons simplement prendre acte de ces comptes.

Rapport de la Commission financière

Graden Lise-Marie, Présidente de la Commission financière. La Commission financière s'est penchée avec grand intérêt sur les comptes 2017 de la Caisse de prévoyance du personnel de la Ville car il en va bien entendu du futur des employés de notre commune. En l'occurrence, les comptes 2017 de la Caisse sont bons. La performance globale de la gestion de la fortune de la Caisse se situe à 6,71% au-dessus du taux de référence de la caisse de 6,57%. C'est un résultat remarquable dû aux performances extraordinaires des marchés financiers en 2017. On rappelle ainsi que la performance en 2016 n'était que de 2,9%. Ainsi, à la fin 2017, la Caisse affichait un taux de couverture de 76,1%. Ce pourcentage est plus haut que celui de l'année passée qui était de 72,9%. Enfin, le rendement des titres est de 7,7% alors qu'il était de 3% en 2016. Avec un degré de couverture des bénéficiaires de pension de 100% et un degré de couverture globale de 70,4%, c'est-à-dire sans la réserve de fluctuation de valeur, la Caisse respecte le chemin de recapitalisation prévu.

Dans son examen de détail, la Commission a constaté que dans l'actif, les obligations suisses diminuent de 10,8 millions à 7,5 millions et que les obligations mondiales, elles, ont presque doublé depuis l'année dernière. Cela a été l'occasion de rappeler le fonctionnement de la politique de placement de la Caisse. La fortune à placer est répartie selon un mandat confié à trois mandataires externes. Il s'agit d'UBS, de la Banque Rothschild et de la BCF. A partir de début décembre 2017, le portefeuille initialement confié à la BCF lui a été retiré et a été confié à IST qui est une fondation de placement fondée par des caisses de pension. Les mandataires externes doivent suivre l'allocation stratégique définie par le comité de la Caisse mais disposent de marges tactiques également décidées par la Caisse qu'ils doivent utiliser à bon escient afin d'arriver au meilleur résultat. Le comité peut suivre l'évolution des placements au moyen d'un global custodian régulier, à savoir un document de comparaison élaboré par l'UBS comme dépositaire global depuis plusieurs années déjà. En

l'occurrence, sur ces questions d'obligations, la différence constatée est essentiellement due à un classement différent de catégories d'obligations. Les obligations UBS ont été placées dans les obligations mondiales et non plus suisses.

Enfin, la Commission a reçu quelques informations relatives à la réflexion actuellement en cours au sein du comité quant à l'adaptation du plan de prévoyance de la Caisse rendue nécessaire comme pour toutes les institutions du deuxième pilier afin de garantir l'équilibre financier de la Caisse malgré la baisse de la performance attendue et l'augmentation de la longévité de ses assurés. On rappelle notamment que lors de son expertise actuarielle de 2015, l'expert LPP avait recommandé la baisse du taux technique au moins jusqu'à 2,75. Une telle baisse aura évidemment des conséquences sur les futures rentes et les obligations de chacun. Le Syndic et Président actuel de la Caisse a indiqué, en séance de Commission, qu'un travail conséquent avait d'ores et déjà été fait, notamment des modélisations qui permettent de voir les incidences de la modification de chaque paramètre sur le personnel en général, mais aussi sur les cas les plus extrêmes. Les employeurs, les assurés et le Conseil général seront abordés au travers d'une présentation des différentes mesures envisagées au courant de cet automne. Une nouvelle réjouissance dans ce contexte est que depuis ce mois de juin, l'administrateur de la Caisse, M. André Dousse, est désormais occupé par cette fonction à 80% et n'a plus la charge de la responsabilité RH de la Ville en parallèle.

Fort de ces remarques et considérations, la Commission financière a pris acte des comptes 2017 de la CPPVF.

Steiert Thierry, Syndic. Comme chaque année, nous vous présentons les comptes de la Caisse de prévoyance du personnel de la Ville de Fribourg pour que le Conseil général puisse en prendre acte. Ces comptes sont présentés sous une forme assez précise, imposée par les normes comptables spécifiques à la prévoyance professionnelle. Vous voyez donc tout d'abord le bilan, le compte d'exploitation, puis de nombreuses informations que je vous invite à consulter. Elles sont très intéressantes et elles vous donnent une explication très détaillée premièrement sur les organes et leur composition, puis sur tous les paramètres financiers de la Caisse.

De manière générale, l'année 2017 a été particulièrement réjouissante – la Présidente de la Commission financière l'a déjà relevé – pour les marchés financiers. Ceci s'est traduit par des résultats très positifs dans la prévoyance professionnelle, qui fonctionne, rappelons-le, selon le principe de la capitalisation. Les comptes 2017 de la CPPVF peuvent donc être qualifiés d'excellents, si l'on considère que la performance globale de la Caisse, toutes classes d'actifs confondues, est de 6,71%, supérieure de 0,14% à notre référence.

Avec une fortune nette de prévoyance qui progresse de plus de 10 millions de francs, pour atteindre 185,2 millions de francs, et des capitaux de prévoyance à hauteur de 243 millions de francs, le taux de couverture, selon l'OPP2, est de 76,1%, en nette hausse par rapport à 2016. Le taux de couverture des actifs continue à progresser et passe à 33,4%, alors que la garantie de la commune s'élève maintenant à 58,23 millions de francs.

Ces résultats ne doivent toutefois pas nous éblouir, puisque la prévoyance professionnelle doit se gérer sur le long, voire très long terme et qu'une excellente année peut être suivie d'une chute toute aussi spectaculaire. Nous avons en mémoire des exercices tels que 2008. Nous le savons et nous le communiquons depuis deux ans déjà, le taux technique de la CPPVF, fixé aujourd'hui à 3,5%, est beaucoup trop élevé et doit être baissé, avec les conséquences que cette mesure aura sur les capi-

taux de prévoyance et sur le taux de couverture. Le Comité de la Caisse a poursuivi ses travaux en vue de cette baisse du taux technique et des conséquences en termes de plan de prestations et de financement. Il planifie la mise en œuvre de ces changements avec une entrée en vigueur au 1^{er} janvier 2020. Il a pleinement constitué une provision pour cette baisse future du taux technique dans le régime actuel de pension de la Caisse, en considérant des mesures transitoires conformes aux exigences légales.

Les assurés ainsi que les Conseillers/lères généraux seront informés de ces changements dans le détail à l'occasion de plusieurs séances d'information que nous organiserons au cours de l'automne 2018.

Discussion générale

Rapport du groupe libéral-radical

Krienbühl David (PLR). Le groupe libéral-radical a examiné avec intérêt les comptes 2017 de la Caisse de pension de la Ville de Fribourg ainsi que le rapport y relatif.

Nous remercions M. le Syndic ainsi que les membres du comité de la Caisse de prévoyance et l'administrateur M. Dousse pour la préparation de ces comptes et du rapport du Conseil communal.

Le groupe libéral-radical a aussi pris connaissance, comme tout le monde, des bonnes réflexions du comité de la Caisse de prévoyance et du changement de système prévu au 1^{er} janvier 2020, au travers de l'article de "La Liberté" du 16 juin dernier. En effet, le Conseil communal souhaite passer d'une primauté des prestations à une primauté des cotisations et baisser le taux technique de 3,5% à 2,75%. L'Exécutif communal compte également augmenter l'âge de référence de la retraite à 64 ans, âge à partir duquel une retraite anticipée est possible, sans qu'il y ait de retenues, si ce n'est celles liées au nombre d'années de cotisations. Par contre, et si de mauvaises mesures transitoires devaient être prises, cela aurait pour effet de nous rapprocher des 70% de couverture, seuil à partir duquel la Caisse devrait être assainie immédiatement.

Comme tout le monde, nous relevons dans les comptes 2017 que la performance globale est meilleure que celle de 2016 et s'élève à 6,71%, suite à une année 2017 exceptionnelle sur les marchés financiers. Nous soulignons aussi la nette hausse du taux de couverture qui se situait à fin 2017 à 76,1% selon OPP2, ce qui est une bonne chose en soit, mais qui, là aussi, a pu largement bénéficier des très bons résultats boursiers de 2017. Ceci n'est actuellement pas du tout le cas pour 2018. Dans ce sens, et suite aux réflexions qui sont menées au sein du comité de la Caisse de prévoyance, le groupe libéral-radical propose d'étudier les mesures suivantes pour le changement de système prévu au 1^{er} janvier 2020:

Comme vous le savez, les caisses de pension privées doivent en tout temps disposer de fonds suffisants pour garantir les rentes actuelles et futures. Ces dernières restent ainsi toujours garanties, et ce même si l'employeur devait malheureusement faire faillite. Bizarrement, pendant longtemps, cette exigence n'était pas la même pour les caisses publiques, un peu comme si les collectivités publiques vivaient à l'abri des bulles financières et immobilières. C'est vrai, l'Etat ou la commune ne peuvent pas faire faillite, c'est bien connu. Et il y aura de toute façon toujours de bons contribuables pour garantir les retraites ou financer d'éventuels assainissements en raison d'une trop grande générosité vis-à-vis des assurés. Pour tous, sans privilèges. Mais je vous rassure, un autre modèle existe.

Nous pourrions, par exemple, présenter une solution élégante et moderne afin d'atteindre une capitalisation complète, sans garantie de la commune à long terme. Cette proposition a même déjà été esquissée dans cet hémicycle, en 2013, par un autre groupe politique et même en discussion dans le canton du Valais. La commune pourrait proposer de diviser sa Caisse de prévoyance en deux caisses de pension distinctes. Il y aurait ainsi la caisse existante, bloquée à une certaine date selon des modalités évidemment à définir qui assurerait la grande majorité des employés communaux actuels et une nouvelle caisse de droit privé, sans garantie de la commune pour la deuxième, qui regrouperait les derniers collaborateurs arrivés et les nouveaux. Avec cette proposition innovante, l'exemption de la garantie de la commune pourrait être réalisée à long terme et les contribuables de la Ville de Fribourg seraient ainsi bien moins pénalisés dans le futur. De plus, la commune deviendrait aussi plus attractive pour les futurs employés communaux, car ces derniers ne devraient pas supporter la charge des promesses des rentes sous-financées de la Caisse bloquée. Ainsi, en cas de difficultés de la Caisse, les mesures d'assainissement seraient également facilitées.

De plus, il faudrait aussi veiller à ce que cette future Caisse ouverte devienne complètement paritaire, entre la part de l'employeur et celle de l'employé, comme c'est le cas dans la très grande majorité des caisses de pension de notre pays actuellement. Je ne vois pas pourquoi les indépendants ou les citoyens évoluant dans le privé devraient financer des plans de retraite d'un autre temps, faisant fi de la démographie actuelle. A titre personnel, dans un passé relativement lointain ou proche, c'est selon, j'ai dû participer à un effort de recapitalisation d'une caisse de pension privée sur le dos de mon salaire. Et là, étrangement, ni la Confédération, ni l'Etat, ni la commune n'a versé un centime afin de recapitaliser la caisse concernée. Pour tous, sans privilèges.

Enfin, et ce même si le futur taux technique de 2,75% a été avalisé par un expert LPP, notamment en raison de ce fameux prêt à 4,25% jusqu'en 2052 et qui porte sur près de 30% des actifs de la Caisse, il faudrait absolument, et cela a même été relevé par M. le Syndic ce soir, le plus rapidement possible tendre vers les 2% préconisés par la Chambre Suisse des experts en caisses de pensions.

En conclusion, il convient également de rappeler que la primauté de prestation n'est plus d'actualité dans les caisses privées et les caisses étatiques tendent toutes à se diriger vers la primauté de cotisations. Même si le passage d'un système à l'autre sera un coût à supporter pour la Caisse, qui lui vaudra une réduction de son taux de couverture actuel, pour autant qu'aucun apport externe n'ait lieu, il permettrait de diminuer le risque encouru par la Caisse et de garantir son avenir.

Pour terminer, le groupe libéral-radical souhaiterait être mis au courant au plus vite des modifications et des mesures transitoires qui seront proposées pour le changement de système au 1^{er} janvier 2020 car selon les options prises, il y aura de grandes incidences financières. Plus nous attendrons pour réformer, plus la facture sera salée. Pour tous, sans privilèges!

Néanmoins, avec ces quelques considérations et réflexions, le groupe libéral-radical prend acte des comptes 2017 de la Caisse de prévoyance de la Ville de Fribourg.

Rapport du groupe démocrate-chrétien/vert/libéral

Sacerdoti Alexandre (DC/vl). Le groupe DC/vl se félicite de l'amélioration de la situation financière de la Caisse de prévoyance de la Ville, tout en soulignant que l'objectif de couverture recommandée de 80% ne sera atteint qu'en 2052 et en rappelant la charge annuelle importante, et pour une durée de trente ans, que représente la recapitalisation rendue nécessaire de la Caisse décidée en 2013.

Après ces considérations, le groupe prendra acte des comptes.

Rapport du groupe Centre gauche-PCS

Page Maurice (CG-PCS). Pour les caisses de pension, c'est comme pour les cerises, il y a de bonnes années et de mauvaises années. On a la chance cette année d'avoir une année exceptionnelle. Espérons que cela dure mais, effectivement, on peut se retrouver l'année prochaine avec des arbres sans aucune cerise. Je salue quand même quelques améliorations relativement importantes et significatives:

- le ratio actifs/retraités qui s'est légèrement amélioré, ce qui est un bon signe et
- le taux de couverture global aussi, ce qui est un bon signe.

Ce sont deux signaux qui sont, je crois, importants et décisifs pour l'avenir de cette Caisse. Cependant, comme l'a dit M. le Syndic et comme l'ont dit d'autres personnes qui sont intervenues, cela ne résout pas les questions structurelles. La redéfinition du taux technique, évidemment indispensable, le passage à la primauté des cotisations et une réflexion nécessaire sur l'âge de référence de la retraite sont trois gros chantiers qui devront être entrepris rapidement avant 2020.

Par contre, évidemment que je ne soutiens pas du tout l'idée exprimée tout à l'heure par le PLR, puisqu'en fait cela reviendrait carrément à supprimer la Caisse de pension de la Ville pour simplement assurer les employés de la Ville auprès de la Bâloise ou de la Vaudoise, ou de je ne sais pas quelle grande compagnie d'assurance. Je ne crois pas que c'est ce que nous voulons ici à Fribourg.

Rapport du groupe de l'Union démocratique du Centre

Marchioni Pierre (UDC). C'est un fait historique, nous avons vécu jusqu'en janvier 2018 la plus longue période de hausse boursière de tous les temps. Près de neuf années de hausse qui nous ont menés peut-être à la veille d'une guerre commerciale dont les retombées pourraient remettre la totalité des gains acquis en question. Du reste, si les comptes de la Caisse de pension étaient bouclés aujourd'hui, il faudrait déjà réduire une partie de la réserve pour fluctuation de cours créée à la fin de 2017.

Cela dit, pour éviter tout enthousiasme malvenu et pour rappeler que la volatilité des marchés que l'on avait eu tendance à oublier, est revenue sur le devant de la scène. En outre, et de l'avis de la majorité des spécialistes, la prévoyance est dans un état critique. Pour assurer leur retraite, les particuliers ont de plus en plus avantage à se tourner vers des solutions de placement privées! Cela est d'autant plus vrai pour les caisses de droit public que les contribuables ne sont plus d'accord de porter à bout de bras, alors qu'ils sont eux-mêmes confrontés à de gros soucis dans ce domaine!

Compte tenu du fait que le Conseil communal va nous soumettre ses propositions pour une révision fondamentale de la Caisse de prévoyance de la Ville dans le courant de l'automne, nous nous limiterons aux considérations suivantes:

1. Depuis 2006, nous insistons sur une mise à niveau du taux d'intérêt technique dont le niveau trop élevé a été un des éléments importants du déséquilibre de la Caisse de prévoyance. Nous l'avons dit et répété, compte tenu de la situation des marchés des capitaux, aucun motif ni objectif, ni subjectif ne justifie un dépassement du taux d'intérêt technique par rapport au

taux de référence de la DTA 4. C'est donc actuellement à 2¼%, au grand maximum, que le taux technique de la Caisse devrait se situer depuis plus de deux ans! Nous relevons qu'un nombre de plus en plus important de caisses de prévoyance ont déjà ramené ce taux à 2%, dont la caisse de pension PUBLICA qui a même fixé le taux d'intérêt technique des caisses de prévoyance fermées à 1,25%!

Pourtant, le taux d'intérêt technique de la Caisse de prévoyance de la Ville est encore à 3½%, alors que les emprunts de référence de la Confédération ont un rendement négatif depuis maintenant plusieurs années déjà. Une véritable aberration qui fait partie de nos répétitions constantes! L'explication selon laquelle ce taux se justifie par le taux fixe élevé du prêt de l'employeur est loin de nous tranquilliser. En effet, comme la Fiduciaire chargée de la vérification des comptes de la Commune l'a relevé, les deux positions à l'actif du bilan ne contiennent aucune valeur ou substance et sont dès lors à considérer comme des non-valeurs. Il est peu probable que cette manière de faire soit admise lors de la mise en place du MCH2, vers 2019-2020. Nous aurions, du reste, beaucoup de peine à comprendre qu'une pareille manipulation comptable soit encore admise.

2. Une fois de plus nous revenons sur la position "Fonds de matières premières" pour constater que le capital investi dans ce domaine à hauts risques et nécessitant des connaissances pointues dont vous semblez ne pas disposer s'élève à 1'873'343,82 francs et rapporte un montant de 59'682,53 francs, soit 3,18%. Par comparaison, les actions suisses et assimilées rapportent 3,9 millions de francs pour un capital investi de 22 millions de francs, soit un rendement 17,64% pour une prise de risque moindre et des rendements de dividendes plus élevés! Nous revenons sur cette position année après année, vainement, et votre excuse relative à la structure de l'Asset-Liability-Management (ALM) ne tient pas la route! Elle est du reste de plus en plus remise en question par les techniciens du marché.
3. Relevons comme bonne nouvelle la diminution de la garantie de la Commune qui passe de 65 millions de francs à 58,2 millions de francs. A ce sujet, la comptabilisation correcte du prêt de l'employeur de 53 millions de francs environ demeure en suspens, évidemment.
4. Rappelons que le règlement de placement de la Caisse adopté par le Comité le 30 juin 2015, prévoit une réserve de fluctuation de valeur de 25 millions de francs. Cette dernière a heureusement pu être augmentée de manière conséquente et s'élève actuellement à 13,8 millions de francs. Il s'agit là d'un point positif qui ne doit cependant pas être surévalué. Comme nous l'avons relevé en début de rapport, la volatilité est de retour sur les marchés et les tensions commerciales en cours n'annoncent rien de bon! Les risques financiers ne sont donc et de loin pas couverts au niveau exigé par le Règlement, cela dans un environnement hautement volatile.
5. Ce n'est pas sans une fierté certaine et un clin d'œil ironique que nous avons pris connaissance de la décision du Canton du Valais de réorganiser sa Caisse de prévoyance en passant par la scission de l'actuelle caisse en deux entités, soit une caisse fermée regroupant les employés affiliés avant 2012 et une caisse ouverte pour les autres employés et, évidemment, pour les nouveaux engagés. Le Valais prend cette décision pour, en premier lieu, cesser de ponctionner les contribuables pour boucher un trou sans fond! Pourquoi notre fierté? Et bien c'est à quelques détails près la solution que nous avons proposée dans notre analyse exhaustive sous la forme du rapport du groupe UDC sur la Réforme structurelle et le financement de la Caisse

de prévoyance du personnel de la Ville de Fribourg (Message n° 21 du 11 décembre 2012) du 21 janvier 2013. Cette solution aurait permis d'économiser près d'un million par année aux contribuables de la Ville et apporté une solution équilibrée à un problème que vous ne réglerez pas sans mesures draconiennes! Une fois de plus, comme le dit le proverbe, nul n'est prophète en son pays!

En conclusion, le groupe UDC attend du Conseil communal qu'il prenne sans tabou les mesures nécessaires pour faire de la Caisse de prévoyance de la Ville une entité viable à long terme. Nous attendons avec impatience le prochain exercice de rééquilibrage et, comme nous l'avons précisé l'an passé déjà, nous ne tolérerons pas que les contribuables passent une nouvelle fois à la caisse sans des contreparties solides et viables à long terme. Les contribuables de la Ville ont déjà donné énormément pour compenser le manque de réalisme et l'inertie des autorités.

Le groupe UDC prend acte des comptes au 31 décembre 2017 de la Caisse de prévoyance de la Ville de Fribourg en émettant une fois de plus les plus sérieuses réserves.

Rapport du groupe socialiste

Margalhan-Ferrat Corinne (PS). Le groupe socialiste a examiné avec beaucoup d'attention le rapport du 23 mai 2018 du Conseil communal sur les comptes de la CPPVF et remercie le Conseil communal pour ce rapport.

Le groupe note que ce rapport fait suite à l'approbation des comptes 2017 par le Comité de la Caisse de prévoyance fin avril 2018. Le groupe socialiste constate avec satisfaction que les comptes de la caisse de prévoyance de la Ville ont bénéficié, comme d'ailleurs beaucoup d'autres caisses de pension, d'un climat boursier extrêmement favorable. 2017 s'est avérée par bien des côtés une année exceptionnelle. L'analyse du bilan technique faite dans ce rapport montre que la situation de la Caisse de pension s'est sensiblement améliorée entre 2016 et 2017, puisque la fortune nette de prévoyance a progressé en un an d'un peu plus de 10 millions de francs et que le désormais célèbre degré de couverture légale, vers lequel converge les yeux des assurés et ceux des responsables de la caisse, et ce bien avant 2052, a fait un bon marqué à 76,1%. Nous nous rapprochons ainsi de la cible des 80% à atteindre au 1er janvier 2052. C'est là un signe encourageant, très encourageant. Notre groupe relève également que la garantie de la commune pour la Caisse de prévoyance du personnel est passée de presque 65 millions de francs en fin 2016 à un peu plus de 58 millions de francs fin 2017. Quant aux comptes d'exploitation, s'ils sont globalement réjouissants avec un résultat d'exercice de plus de 7,5 millions de francs, avant attribution à la réserve de fluctuation, ils présentent cette année encore un résultat négatif de l'activité d'assurances. Certes, les moins 7 millions de francs de 2016 sont passés à moins 4 millions de francs. Cependant, ces moins 4 millions de francs restent un montant important qui dénote une fragilité structurelle de la Caisse à laquelle il s'agira de remédier. Car, chers/ères collègues, il ne s'agit pas de perdre de vue que derrière les quantités de chiffres qui se trouvent dans ce rapport, et il y en a beaucoup, se trouve la situation humaine des 676 actifs que compte aujourd'hui la Caisse de pension de la Ville et celle de leur famille. En cela, le groupe socialiste invite les responsables de la Caisse à prendre en compte ces situations humaines et leurs grandes variétés et éviter de trop spéculer sur des marchés financiers, tantôt à la hausse, tantôt à la baisse, ou sur des placements immobiliers en général plus sûrs bien que parfois aussi fragiles.

Le groupe socialiste soutient le passage du taux technique de 3,5% à 2,75%. C'est là une mesure nécessaire qui constitue une réponse à la dégradation pressentie des prévisions de rendement. L'expert agréé LPP de la Caisse revient d'ailleurs sur cette baisse dans son attestation de l'exercice 2017. Est-ce que cette mesure nécessaire sera suffisante? En l'état des informations dont nous disposons, il n'est pour l'heure pas possible de nous déterminer. Cela amène à une autre question. En page 11 du rapport, il est fait mention, suite à la dernière expertise actuarielle qui s'est déroulée en 2015, d'un groupe de travail chargé je cite: "d'étudier des variantes possibles de modification des prestations, afin de rétablir la situation projective de la Caisse". Le Conseil communal a-t-il eu des informations du Comité de la Caisse sur l'agenda des activités de ce groupe de travail ou sur les pistes d'amélioration pressenties?

Enfin, le groupe socialiste souligne également qu'il suivra avec attention l'évolution de la situation de la Caisse de prévoyance de la Ville dans la perspective du processus de fusion du Grand Fribourg. Sur ces considérations, notre groupe prend acte du rapport du 23 mai 2018 du Conseil communal sur les comptes 2017 de la CPPVF.

Rugo Claudio (PA). "Pour tous, sans privilèges", ainsi s'exprimait M. D. Krienbühl. Tous, sans privilèges! J'aurais aimé que vous preniez le même slogan lorsque j'avais fait la proposition sur les frais du Conseil communal. Aujourd'hui, on parle des retraites de 600 employés à la Commune et ça m'étonne que vous utilisiez le slogan "tous, sans privilèges" parce que, de fait, lorsqu'une collectivité renfloue les caisses, comme c'est le cas encore cette année, l'on donne plus à ceux qui gagnent plus. Celui qui gagne 3'000 francs touchera la moitié de celui qui gagne 6'000 francs et le quart de celui qui gagne 12'000 francs par mois, parce que c'est proportionnel. En fait, c'est sur le système capitaliste que ces caisses sont fondées. Ce capital nous rapportait à l'époque 5% et aujourd'hui, on arrive à 1%, 0,5%, ou même à des taux négatifs. Donc, il ne fait pas bon devenir vieux dans ce pays. On le voit au niveau national, M. A. Berset a été décrié ou pas soutenu dans sa réforme de l'AVS et du 2^{ème} pilier. Au niveau cantonal, on veut redistribuer les cartes en passant à la primauté des cotisations au lieu de la primauté des prestations. Et, pour une fois, la Ville voudrait mener le bal, ce qui est une erreur. Laissons d'abord les grandes instances s'exprimer, voir comment ça se passe pour ensuite prendre les mesures adéquates.

Pour le Parti des Artistes, il faut que tous les retraités puissent vivre avec un minimum. Moi, je l'estime entre 3'000 et 4'000 francs par mois. Ce sont des minimums que tous les partis refusent à prendre, englober. Ils ne parlent jamais de sommes et il y a énormément de personnes âgées qui sont préitérées par ça. Dès le moment où l'on ne s'exprime pas sur un revenu minimum vital en Suisse, on ne peut rien faire. Je vous laisserai continuer votre blabla sur les Caisses de pension, sur les salaires et les retraites des Conseillers communaux, avec la devise de M. D. Krienbühl "pour tous, sans privilèges".

Le Président. M. C. Rugo, vous avez demandé à nouveau la parole?

Rugo Claudio (PA). Oui, je me suis emporté et j'ai oublié de communiquer mes remerciements quant à ma remarque de l'année passée sur les membres qui constituent l'organe de gestion. Je m'étais trompé au sujet de M. L. Dietrich. Il n'y apparaît pas, donc c'est beaucoup plus clair. Je remercie le Conseil communal d'avoir tenu compte de ma remarque de l'année passée.

Par contre, au niveau plus technique je suis étonné qu'en page 1 des comptes annuels, nous trouvions "Immeubles, index de l'année n° 675, 44'573'000 francs" qui nous rapportent en fait 1,610 million de francs - on peut dire 1,611 million de francs arrondis -, ce qui nous donne 3,61% de bénéfice sur ces immeubles. Je suis étonné que le bénéfice ait augmenté de plus de 450'000 francs alors que le montant des immeubles a seulement augmenté de 248'000 francs. Je pense ça doit être probablement dû à la baguette magique de M. A. Dousse qui a été transposé des RH à la Caisse de prévoyance. Peut-être pouvez-vous me donner plus d'explications pour justifier cette augmentation de loyers. En effet, ce sont des choses qui sont normalement assez fixes. On ne peut pas augmenter des loyers du jour au lendemain, je pense. Il y a des règles à tenir.

Steiert Thierry, Syndic. Je remercie tous les intervenants pour leurs propositions et leurs analyses.

S'agissant des propositions formulées par le représentant du parti libéral-radical, je les transmettrai volontiers pour examen attentif au Comité qui siégera à la fin de cette semaine.

Le représentant du PLR demande à être mis au courant au plus vite, au nom de son groupe, des changements et des mesures transitoires, demande qui a également été exprimée par la représentante du groupe socialiste. Je l'ai dit déjà dans l'entrée en matière, le groupe de travail, qui a planché sur les mesures transitoires respectivement sur la baisse du taux technique ainsi que toutes les mesures d'accompagnements y relatives, a un calendrier très précis pour le déroulement de cette opération qui est relativement complexe et qui se fait plus ou moins en parallèle avec celle qui a été présentée tout récemment par le Conseil d'Etat. Nous avons l'intention de présenter un Message pour le Conseil général du mois de février 2019. Si l'on fait un rétro-planning, on arrivera vers l'automne avec une information plus détaillée sur tous les paramètres proposés et décidés par le Comité de la Caisse de prévoyance. Pour le moment, nous n'en dirons pas plus. Les informations qui ont pu être lues dans un article récent d'un quotidien de la place résultent d'informations qui ont été malencontreusement diffusées par un membre de la Commission paritaire. Nous n'avons, certes, rien à cacher. Toutefois, nous préférons d'abord en informer les employeurs affiliés ainsi que les assurés de manière ordonnée et complète avant que les personnes en obtiennent des bribes incomplètes et des informations sauvages par la presse.

S'agissant des interventions de M. P. Marchioni, j'aurais juste une remarque. Contrairement à ce que vous pensez, M. Marchioni, nous possédons à la Caisse tout à fait de toutes les compétences requises pour gérer de manière parfaite, je dirais même plus que parfaite, une caisse telle que la nôtre. Je vous laisse prendre connaissance, en page 5, de la composition de nos organes, notamment de la Commission de placement mais aussi de la Commission immobilière. Je crois que cette composition-là est de nature à nous rassurer sur la gestion de cette Caisse. S'agissant bien sûr des paramètres que nous ne maîtrisons pas, tels que les marchés financiers ou d'autres éléments qui influencent les résultats des marchés financiers et des bourses sur le plan international, évidemment, là, nous pouvons avoir les meilleurs représentants et les meilleurs connaisseurs des éléments financiers, cela ne changera pas grand-chose. En revanche, je peux vous assurer que la Caisse dispose aujourd'hui d'une

gouvernance parfaitement conforme à toutes les attentes que nous pouvons avoir par rapport à un tel organe.

S'agissant de la dernière intervention de M. C. Rugo, je lui dirai simplement qu'il ne s'agit pas d'augmentations de loyers. L'ASLOCA se chargerait bien d'intervenir si l'on avait pratiqué de telles augmentations de loyers, dans une telle proportion. Ce sont tout simplement des éléments de nature purement comptable qui conduisent à ce genre de changement ou de modification dans les chiffres. Je vous invite à vous adresser directement à M. A. Dousse, qui est beaucoup plus disponible pour répondre à toutes vos questions, puisqu'il est aujourd'hui engagé à raison de 80% pour l'administration de la Caisse de prévoyance.

Le Président. Le Conseil général adresse ses remerciements à son Administrateur et aux membres de son Comité.

Le Conseil général prend ainsi acte des comptes 2017 de la Caisse de prévoyance de la Ville de Fribourg, tels que présentés.

7. Rapport final du Conseil communal au sujet du postulat n° 34 de Mme Gisela Kilde (DC/vl) lui demandant une étude sur une politique culturelle de la Ville de Fribourg

La postulante étant excusée, le traitement du Rapport final au sujet du postulat n° 34 est reporté à une prochaine séance.

8. Rapport final du Conseil communal au sujet du postulat n° 39 de Mme et MM. Jean-Pierre Wolhauser, Béatrice Acklin Zimmermann (PLR), Gilles Bourgarel (Verts) et Bernhard Altermatt (DC/vl) lui demandant d'étudier la mise en valeur de la collection d'œuvres d'art propriété de la Ville

Steiert Thierry, Syndic.

cf. annexe.

En séance du 30 mai 2017, le Conseil général transmettait au Conseil communal le postulat n° 39 demandant d'étudier la mise en valeur de la collection d'œuvres d'art propriété de la Ville. Celle-ci se compose respectivement de la Collection proprement dite des tableaux et objets propriété de la Commune, de la Collection Jean Dubas-Cuony et de la Collection des pompiers.

1. La Collection des œuvres d'art de la Ville de Fribourg

- **La Collection de la Ville** proprement dite réunit 798 objets de différents domaines artistiques, couvrant la période du XVII^e au XXI^e siècles; 414 sont présentés dans les bâtiments communaux - en particulier à la Maison de Ville - les 384 autres étant classés et conservés dans le dépôt des œuvres d'art, aux Archives de la Ville (AVF).
- **La Collection Jean Dubas-Cuony** a été léguée en 2003 à la Ville de Fribourg. Son fonds patrimonial d'environ 2'000 objets de différents domaines artistiques et scientifiques, avec un fort accent sur l'iconographie fribourgeoise, est conservé dans deux dépôts. L'inventaire de base a été établi de 2009 à 2015. Etant donné la richesse et la complexité de ce fonds, il est indispensable de poursuivre son inventurisation, en intégrant l'ensemble des objets et en précisant leur documentation.
- **La Collection des Pompiers de Fribourg** réunit plus de 5'000 objets, couvrant 250 ans d'histoire et d'organisation de la lutte contre le feu dans notre cité; la majeure partie en est exposée au "Galetas", musée spontané dans le quartier de la Neuveville. Soutenu financièrement par l'ECAB, la première phase d'inventaire s'achèvera cette année.

2. La Commission des œuvres d'art et du patrimoine

Lors de la législature précédente, cette Commission a été constituée par le Conseil communal, afin de renforcer la gestion des œuvres d'art de la Ville. Elle est chargée d'examiner la suite à donner aux propositions lui parvenant régulièrement de la part d'associations ou de privés, désireux d'offrir une œuvre d'art à la Ville de Fribourg. Présidée et vice-présidée par M. le Syndic et M. le Conseiller communal Directeur des Finances et de la Culture, cette Commission réunit les représentants des divers Services communaux concernés, ainsi que des représentants du Musée d'art et d'histoire de Fribourg (MAHF) et du Service des biens culturels (SBC).

3. Poste de collaborateur scientifique

Ce poste de collaborateur scientifique, spécialiste en histoire de l'art, a été créé par le Conseil communal dès le 1^{er} janvier 2018 et rattaché aux AVF. Faisant suite aux mandats d'inventaire confiés dès 2014, il a pour mission de poursuivre et de développer la gestion, l'inventurisation et la valorisation de la Collection des œuvres d'art de la Ville. Ce poste est actuellement occupé par deux personnes à temps partiel.

4. Médiation au public

Plusieurs lieux et fonds permettent de réaliser de la médiation scolaire, culturelle ou historique.

- **La Chapelle du CO du Belluard.** Suite à sa restauration et sa conservation de 2016, elle accueille le public à la demande, lors de visites guidées gratuites. Les Journées du patrimoine 2017, en collaboration avec le Service des biens culturels, ont permis une ouverture spéciale grand public et ont contribué à accroître sa popularité.

- **Le Galetas des Pompiers** a été l'objet de l'émission "Passe-moi les jumelles" de la RTS, dans un sémillant documentaire diffusé en mars 2018, "Filibert 1er roi des pompiers".

En réseau avec les Amis du Galetas, des visites guidées gratuites sont organisées depuis 2014 à chaque édition de la Nuit des Musées et un fascicule informatif bilingue f/d a été édité.

Les objets du Galetas sont régulièrement sollicités en prêt par les musées et pour diverses manifestations et ont fait l'objet de plusieurs publications d'articles dans divers médias

- La Collection Jean Dubas-Cuony a donné lieu à l'exposition "PassagesÜbergänge" au Musée Gutenberg, du 27 mai au 23 août 2015, parrainée par la Ville et la Bourgeoisie, et a ainsi mis en lumière la qualité artistique et la pertinence iconographique de cette collection.

5. Les Projets

Dans les objectifs 2019, l'acquisition du logiciel complémentaire permettra d'éditer sur le site Internet de la Ville un choix d'œuvres représentatives de ses collections et de répondre ainsi aux attentes du public. Afin de favoriser un contact direct avec celui-ci, la découverte trimestrielle d'œuvres emblématiques, avec conférences et articles dans le "1700" sont également prévus.

Un guide illustré de la Chapelle Bohnenblust, un catalogue du Galetas des Pompiers ainsi qu'une nouvelle exposition thématique sont souhaitables et seront planifiés en fonction des possibilités financières et des ressources y relatives à disposition.

Wolhauser Jean-Pierre (PLR). Au nom des postulants, je remercie vivement le Conseil communal pour ce rapport détaillé et instructif, qui présente les différentes parties de la collection d'œuvres d'art de la Ville de Fribourg, les commissions et les personnes qui s'en occupent et la médiation des collections faites au public jusqu'à ce jour. Nous encourageons le Conseil communal à réaliser les projets mentionnés sous point 5 du Rapport final, en particulier d'éditer sur le site Internet de la Ville un choix d'œuvres représentatives des collections par l'acquisition, en 2019, du logiciel E-Museum. Ainsi, le public aura tout loisir et le temps de consulter ces œuvres d'art.

Bourgarel Gilles (Verts). Je souhaite compléter les paroles de mon collègue. Une représentation virtuelle, c'est bien, mais j'aurais aimé quand même un peu plus d'initiatives dans des expositions temporaires, car le contact réel avec les œuvres est irremplaçable.

Steiert Thierry, Syndic. J'invite tout Conseiller général et toute Conseillère générale à se manifester auprès de mon bureau ou de moi-même pour visiter les tableaux que nous avons en exposition à la salle Zaehringen à la Maison de Ville, ainsi que d'autres œuvres sur demande.

Le postulat n° 39 est ainsi liquidé.

9. Rapport final du Conseil communal au sujet du postulat n° 41 de M. Bernhard Altermatt (DC/vl) lui demandant d'étudier la mise en place d'une stratégie permettant à Fribourg et à ses partenaires au sein de la Région Capitale Suisse de se positionner comme "Language Valley"

Steiert Thierry, Syndic.

cf. annexe.

Le Conseil communal reconnaît clairement la situation favorable de la ville de Fribourg et de sa région sur le plan linguistique et s'emploie depuis de nombreuses années à développer ce pôle, en partenariat avec l'Etat et l'Agglomération, en particulier au sein de l'Association Région capitale suisse (RCS). La RCS, qui regroupe cinq cantons (Berne, Fribourg, Neuchâtel, Soleure et le Valais), ainsi que plusieurs villes (dont Fribourg, Bienne et Morat), communes et organisations régionales, concentre ses activités sur sept thèmes-clés, dont le bilinguisme. Fribourg y est en fonction de l'Agglomération. C'est l'Agglomération de Fribourg qui est membre de la Région capitale suisse. La RCS entend ainsi s'affirmer comme trait d'union entre les deux principales régions linguistiques de notre pays, en favorisant l'échange au-delà des frontières linguistiques et culturelles. Concrètement, la RCS propose aujourd'hui trois actions pour promouvoir le bilinguisme, à savoir:

- Les Jumelages intercommunaux pour les échanges linguistiques entre les élèves. Placés sous la devise "Sprachbad-Immersion", ces échanges sont proposés aux élèves des 6^{ème} et 9^{ème} classes. En 2016, 300 élèves environ ont pris part au projet, qui est coordonné par le Forum du bilinguisme à Bienne.
- Les Echanges linguistiques pour les apprentis. Avec le soutien du Forum du bilinguisme et de l'Association Visite, la RCS offre aux apprentis des domaines de l'économie et de l'administration la possibilité de travailler pendant quelques semaines dans une entreprise située dans une autre région linguistique et d'être logés dans une famille d'accueil. Ces échanges s'intensifient encore. Il faut admettre qu'il est nettement plus difficile de pratiquer ce type d'échanges avec des apprentis qu'avec des élèves comme dans les échanges linguistiques. Nous y travaillons.
- Les Tandems linguistiques. Sur une période de six mois, deux partenaires ont non seulement l'occasion d'améliorer leurs connaissances orales de la langue partenaire mais également de découvrir une autre culture. Le Forum du bilinguisme, initiateur et organisateur du programme, accompagne annuellement quelque 300 à 400 personnes actives dans un tandem linguistique à Bienne, à Berne, à Neuchâtel et dans notre canton. Une soirée d'information a été organisée par la Direction des institutions, de l'agriculture et des forêts à l'intention des personnes intéressées, le 28 mai 2018 à la salle de la Grenette, à Fribourg.

Altermatt Bernhard (DC/vl). Je remercie le Conseil communal pour sa réponse et pour avoir mis en lumière les jumelages, échanges et tandems qui sont déjà organisés, et auxquels la Ville de Fribourg participe.

Es handelt sich da um einen Tropfen auf den heissen Stein, aber das sind sehr hochgeschätzte Initiativen.

Je reste néanmoins un peu sur ma faim. Die im Postulat zum Studium angeregten Fragen gingen eigentlich weit über die Frage des Sprachenlernens und Sprach austauschs hinaus. Es geht primär um wirtschaftliche Standortförderung, um Innovationsförderung, um Vernetzung, um Koordination und Promotion. Ich zitiere einen kurzen Satz: "Le Conseil communal préfère poursuivre le développement régional du bilinguisme dans le cadre de la Région capitale suisse plutôt que de créer une nouvelle organisation telle qu'une 'Language Valley' ". In diesem Postulat wurde eigentlich nirgends die Schaffung einer solchen Organisation angeregt. Die Frage ist eher: kann der Gemeinderat mit den Partnern innerhalb der Hauptstadtregion eine Strategie zur Kooperation ins Auge fassen? In diesem Sinne bin ich nicht ganz sicher ob das Postulat beim richtigen "Dicastère" gelandet ist oder ob ich meine Fragen ungeschickt und unklar formuliert habe und sie vielleicht ein zweites Mal noch ein bisschen deutlicher stellen muss. Ich werde Herrn Steiert gern nachher in der Pause darauf ansprechen.

Le postulat n° 41 est ainsi liquidé.

Pause

La séance est interrompue par une pause de 20.59 heures à 21.15 heures.

10. Rapport final du Conseil communal au sujet du postulat n° 44 de Mmes Geneviève Liaudat et Sandra Sabino (PS) lui demandant d'étudier la mise en œuvre d'une stratégie concrète satisfaisante pour les sociétés sociales et culturelles à but non-lucratif locales concernant leurs possibilités d'affichage libre en ville de Fribourg

Les postulantes étant excusées, le traitement du Rapport final au sujet du postulat n° 44 est reporté à une prochaine séance.

11. Rapport final du Conseil communal au sujet du postulat n° 45 de M. Christophe Giller (UDC) lui demandant de mentionner dans ses réponses aux postulats et aux questions les coûts (en temps ou en argent) qu'ils ont engendrés

Steiert Thierry, Syndic.

cf. annexe.

Giller Christophe (UDC). Je regrette que le Conseil communal ne souhaite pas publier les coûts des divers postulats. Je peux comprendre que si un postulat est répondu à l'interne, il peut être fastidieux de transmettre le temps passé par les différents services. Par contre, si le Conseil communal fait appel à un mandataire externe, le coût de l'étude devrait être transmis au Conseil général, en toute transparence.

Le postulat n° 45 est ainsi liquidé.

12. Rapport final du Conseil communal au sujet du postulat n° 46 de Mme et M. Adeline Jungo et Elias Moussa (PS) lui demandant d'étudier l'élaboration d'un concept de "vie nocturne" en ville de Fribourg

Dietrich Laurent, Directeur de la Culture.

cf. annexe.

Voici quelques éclairages complémentaires concernant la substance.

L'étude de la vie nocturne s'inscrit dans un contexte régional. Cette démarche a été initiée par la Préfecture en 2017. Il y a trois volets, la Ville étant chargée du volet n° 2, à savoir la mise en place concrète d'une politique vie nocturne. C'est là que la Ville de Fribourg tient les rênes du dossier.

Jusqu'à présent, nous n'avons jamais eu d'analyses de cette thématique en ville de Fribourg. C'est donc avec passion et très grand intérêt que je me suis penché sur la question. Nous avons rassemblé un certain nombre de documents, d'interviews, de participations à des conférences pour essayer d'appréhender de quoi il s'agit lorsque l'on parle de vie nocturne. C'est un peu ce résultat que vous avez là. Nous avons constaté aussi qu'en ville de Fribourg, certaines choses sont assez marquantes. Premièrement, notre offre culturelle, de divertissements et de loisirs est plutôt orientée vers les plus de 25-30 ans. J'ai d'ailleurs entendu de nombreuses remarques de nos jeunes citoyens qui disaient "oui, mais où allons-nous?". En général, une seule réponse sortait en premier: "nous allons à Fri-Son". Sinon, pas grand-chose ne ressortait. Ensuite, il y a une grande dynamique entre les différentes villes, déjà à l'intérieur du canton de Fribourg. Bulle et Berne ont une très bonne cote car ils sont situés à 20-25 minutes de Fribourg. A nous de saisir un potentiel de développement.

Evidemment, nous avons un grand nombre d'étudiants et de collégiens qui représentent le 44% de notre population. Ce n'est pas la Commune qui a la mission de développer ses propres projets d'offres culturelles ou de divertissements. Elle doit agir soit sur le volet promotionnel, c'est-à-dire le soutien, soit sur le volet réglementaire, avec une adaptation de la réglementation. Elle a un énorme champ de thématiques de contenu culturel, et doit s'occuper évidemment aussi de tout ce qui relève de la salubrité, du bruit, de l'alcool, etc. Un très large public est touché par la thématique de la vie culturelle. Evidemment, l'offreur est le demandeur. Cependant, autour de ceci, il y a tous les établissements qui travaillent dans le domaine de la nuit, tous les services de régulation et éventuellement

des médiateurs. Si l'on élargit encore les cercles, il y a tous les riverains, les parents et les travailleurs de la nuit. C'est un sujet qui est extrêmement complexe, aujourd'hui. Il est appréhendé aussi de manière extrêmement différente dans chaque ville. Aujourd'hui, nous n'avons pas de modèle-type de développement de la vie nocturne et c'est assez passionnant. Nous avons certains cycles. Des villes retombent un peu avec une réglementation plus poussée dans une dynamique un peu moins importante. Certaines villes gèrent ceci avec le Plan d'aménagement. Par exemple, Genève veut mettre dans chaque PAD des mètres carrés au profit de la culture. Nous avons aussi la réflexion de zones d'activités nocturnes ou culturelles, de manière générale, ou plutôt des sites avec des chemins entre ceux-ci. Actuellement, la tendance n'est plus tellement dans les zones car la vie nocturne ne se développe pas comme on l'aimerait. Il est impossible pour la Ville de Fribourg de décréter une zone de vie nocturne parce que peut-être, au contraire, le public de 17-27 ans ne voudra pas y aller. L'idée est vraiment d'être disruptif, de ne pas aller où c'est permis. Enfin, un grand nombre d'échelons institutionnels politiques s'entremêlent dans cette thématique.

Pour la suite des opérations, nous aurons d'abord besoin de rassembler les différents acteurs de la vie nocturne. Après cette analyse, il ne va pas être concevable de faire un concept nous-mêmes pour la simple et bonne raison que ce n'est pas nous qui développons l'offre. Nous devons savoir ce que ces publics ont besoin comme conditions-cadre, c'est-à-dire la réglementation, ou comme système de promotion. La première chose à établir va être de rencontrer ces acteurs. Le Préfet m'a assuré que suite à notre séance du Conseil général, très prochainement, il allait appeler une sorte d'assise de la vie nocturne à Fribourg, soit en ville, soit avec l'ensemble de la région. La Commune est consciente que ce concept est nécessaire et elle va le faire. Nous aurons besoin de ces éléments de collaboration et l'idée sera de partir sur une sorte de charte entre les acteurs. C'est un modèle qui marche très bien à Lyon, par exemple. Ce sont les acteurs eux-mêmes qui gèrent le domaine de la nuit en faisant des propositions à la Municipalité, qui a un partenaire privilégié de rencontre pour poser les thématiques. Une chose m'a paru très frappante dans cette analyse, c'est le besoin de laisser de l'espace. C'est peut-être le défi le plus grand pour une collectivité, celui de lâcher la bride. Besoin d'espace physique mais aussi d'espace de responsabilité. Souvent, il n'y a pas besoin de beaucoup d'argent. Le fait est qu'il faut donner le sujet aux porteurs de projets. Les 17-27 ans est un public sur lequel nous devons concentrer notre effort et a besoin de ça. Ce ne sont pas les idées qui manquent aujourd'hui, mais l'espace que l'on peut leur donner.

Enfin, je dirais que dans ce processus à long terme, nous avons besoin de temps, de construire quelque chose ensemble. Il ne faut pas instaurer un concept demain. Il faut vraiment le travailler tous ensemble. Pour moi, il sera très important d'avoir des "quick wins". Deux exemples assez marquants ont été mis en place cette année:

1. au niveau réglementaire, l'assouplissement du règlement sur les terrasses. Cela marche déjà. Nous avons des demandes de terrasses qui ne sont plus collées à la façade mais qui sont un petit peu plus éloignées des restaurants;
2. au niveau promotionnel, le meilleur exemple a été le Summer Place Festival qui a eu lieu ces derniers trois jours sur la place Georges-Python. La Ville de Fribourg était la seule institution publique à soutenir ce festival. Je pense que nous étions pile dans le public-cible, pile dans l'accessibilité à la culture – c'était gratuit – et pile sur la mise en valeur de nos acteurs locaux. Nous étions exactement dans la tranche d'âge 17-27 ans et ceci est une très belle réussite. Je crois que le comité d'organisation a été très content aussi de cette première édition.

Je me réjouis beaucoup de travailler sur ce sujet à l'avenir.

Moussa Elias (PS). Nous partageons l'enthousiasme de M. le Directeur de la Culture et remercions le Conseil communal pour ce rapport très exhaustif, qui nous satisfait presque entièrement. C'est un travail conséquent qui a été mené et nous remercions le Conseil communal, et plus particulièrement le Directeur de la Culture et ses collaboratrices et collaborateurs, qui ont œuvré pour ce rapport.

Nous saluons particulièrement la collaboration, respectivement l'implication de l'AGEF, Association générale des étudiants de Fribourg, et nous osons espérer que la Ville continuera avec de telles démarches, tout en n'oubliant pas les nombreux collégiens et/ou étudiants des Hautes écoles et des écoles professionnelles de notre ville.

Oui, le résultat du sondage de l'AGEF est une source très intéressante d'informations concernant la vie nocturne de cette tranche d'âge recherchée et nous ne manquerons pas de revenir à charge avec certains éléments contenus dans ce sondage, notamment l'information selon laquelle la majorité des personnes sondées – la majorité féminine – trouve l'offre des transports publics insuffisante.

Par ailleurs, et comme cela a déjà été relevé par M. le Directeur, nous relevons également avec satisfaction le passage suivant du rapport: *"Cependant, il ressort de la conférence 'Planifier la nuit' que la culture et la vie nocturne ne peut se gérer de manière volontaire. En effet, elle se déplace au gré des endroits et lieux 'branchés' ('spots'). Cette position est partagée par M. Sécheresse de la Ville de Lyon, ajoutant que focaliser la vie nocturne dans un quartier ou une zone amène des nuisances qu'il peut être difficile à gérer"*. C'est exactement la position qu'a toujours soutenu le groupe socialiste lorsqu'il s'agissait de traiter de ce dossier.

Cela étant, et même si nous comprenons évidemment le travail de longue haleine et que la balle soit dans le camp du Préfet, nous aurions souhaité que le Conseil communal nous donne des informations plus concrètes sur les prochaines démarches. Nous en avons entendues aujourd'hui et je remercie encore une fois M. le Conseiller communal pour ces éléments. Pourriez-vous nous donner encore quelques éléments concernant les priorités que souhaite défendre le Conseil communal dans le cadre de ce groupe de travail de la Préfecture, sachant qu'en tant que pôle urbain, nous avons d'autres intérêts que les régions? Quand est-ce que le Conseil général sera à nouveau saisi de cette question? Aurons-nous à ce moment-là encore quelques explications?

Le postulat n° 46 est ainsi liquidé.

13. Décision quant à la transmission des postulats

Le Président. Lors de sa séance du 6 juin 2018, le Bureau a accepté la qualification de tous les postulats et les a jugés recevables.

Steiert Thierry, Syndic. Le Conseil communal accepte la transmission pour étude de tous les postulats, du n° 64 jusqu'au n° 79.

- n° 64 de M. Jean-Frédéric Python (DC/vl) demandant au Conseil communal d'étudier la possibilité de présenter l'état des ouvrages d'art et les conclusions de leur inspection dans le Rapport de gestion annuel de la Ville

Python Jean-Frédéric (DC/vl). Das Postulat macht den Vorschlag, dass der Gemeinderat den Jahresbericht, den Stand und Zustand der Inspektionen der Kunstbauten mit der entsprechenden Note des Bauobjekts gemäss Normen integriert. Ich denke in diesem Bericht ist es auch im richtigen Standort und so haben wir einen gemeinsamen Überblick über den gesamten Zustand.

Vote

Le Conseil général décide, par 61 voix contre 0 et 1 abstention, de transmettre au Conseil communal, pour étude, le postulat n° 64 de M. Jean-Frédéric Python.

Ont voté en faveur de la transmission: 61 Abate Vincenzo (Verts), Acklin Zimmermann Béatrice (PLR), Aebischer David (PLR), Allenspach Christoph (PS), Altermatt Bernhard (DC-vl), Ayer Caroline (PS), Bettin Christophe (PLR), Bourgarel Gilles (Verts), Bourrier Hervé (PS), Bugnon Marc (DC-vl), Casazza Raphaël (PLR), Cattaneo Anne-Elisabeth (DC-vl), Chopard Caroline (Verts), Collaud Oliver (Verts), Dreyer Jean-Luc (DC-vl), Ducommun Lorraine (PS), Dupré Bernard (UDC), Fasel Blaise (DC-vl), Fessler Raphaël (DC-vl), Feyer Jean-François (DC-vl), Gander Daniel (UDC), Gapany Joël (DC-vl), Gex Jean-Noël (PLR), Gex Océane (PLR), Giller Christophe (UDC), Graden Lise-Marie (PS), Grandjean Alexandre (PS), Hayoz Jérôme (PS), Jelk Guy-Noël (PS), Jungo Adeline (PS), Khamel Seewer Naïma (PS), Krienbühl David (PLR), Kuhn Martin (PS), Marchioni Pierre (UDC), Margalhan-Ferrat Corinne (PS), Mendez Monica (Verts), Menétrey Fabienne (Verts), Métrailler Jean-Jacques (MLI), Miche François (PS), Morel-Neuhaus Marie-Gertrude (PLR), Mosoba Immaculée (PS), Moussa Elias (PS), Murith Simon (DC-vl), Page Maurice (CG-PCS), Papaux David (UDC), Parpan Mario (CG-PCS), Perritaz Pierre-Alain (PS), Piller Nadège (PS), Python Jean-Frédéric (DC-vl), Ragusa Francesco (Verts), Roelli Claire (PS), Rossi Carré Alexandra Maria (PS), Sacerdoti Alexandre (DC-vl), Schneuwly-Aschwanden Eleonora (PLR), Uldry José (UDC), Vonlanthen Marc (PS), Vorlet Philippe (PS), Vuilleumier Julien (Verts), Wicht Pascal (UDC), Wolhauser Jean-Pierre (PLR), Zurich Simon (PS)

Ont voté contre la transmission: 0

S'est abstenu: 1 Rugo Claudio (PA)

- n° 65 de M. Christoph Allenspach (PS) demandant au Conseil communal d'étudier la possibilité d'introduire une estimation des coûts et du bilan écologique avant d'autoriser l'organisation d'événements soutenus par la Ville sur une place publique

Allenspach Christoph (PS). Le postulat est effectivement motivé tout d'abord par la manifestation Fri'Nordic Show. Il y aurait pu y avoir un autre exemple mais, le Conseil général a eu une réponse très détaillée de la part du Conseil communal sur le bilan économique et écologique de cette manifestation. Au final, les chiffres ont largement dépassé le petit montant de soutien officiel, de 200'000 francs. En outre, il y a eu un effet très négatif sur l'environnement avec plus de 3'500 km parcourus par les camions et 12 tonnes de CO², tout ça, pratiquement au centre-ville. C'est clair qu'une manifestation pareille n'est de toute façon pas conforme à une politique de la mobilité douce et de développement durable telle que déclarée par le Conseil communal. Pour éviter de tels bilans négatifs et coûteux, je demande au Conseil communal d'étudier l'introduction systématique d'une estimation lors de manifestations d'une certaine envergure. Il ne s'agit bien sûr pas de la faire pour chaque pe-

tite manifestation, mais si elle a une certaine importance. Cela donne sûrement une base décisionnelle plus solide qu'aujourd'hui permettant d'évaluer des cas vraiment très coûteux et écologiquement problématiques. Cela constituerait un socle argumentatif pour peut-être, une fois, refuser le soutien ou l'autorisation.

Je crois que pour les citoyens/ennes, pour le Conseil général également, cela peut créer la transparence sur les frais et sur l'écologie qui manque à ce jour.

Giller Christophe (UDC). Ce n'est pas parce que l'on n'aime pas le ski de fond qu'il faut condamner toutes les manifestations en ville de Fribourg. La plupart des événements dans notre ville présentent un mauvais bilan écologique.

Durant cette dernière année, il y a notamment eu le prologue du Tour de Romandie, qui a généré un trafic poids lourds important et des véhicules motorisés suivant des cyclistes à près de 60 km/h dans des zones 20. Faut-il pour autant interdire le cyclisme? Je ne le pense pas.

L'événement qui a certainement le plus mauvais bilan écologique est la Saint-Nicolas. Pensez au trafic poids lourds pour installer et désinstaller le marché de Noël, aux véhicules de la voirie qui circulent pour nettoyer la place et pour bloquer les routes, à l'énergie nécessaire pour chauffer la cantine sur la Place Georges-Python, où sont faites plusieurs fondues, à l'énergie qu'il faut pour faire le thé chaud. Va-t-on vraiment interdire la Saint-Nicolas en ville de Fribourg sous l'autel de l'écologie? Cela serait vraiment dommage.

Ce postulat n'est pas bon pour notre ville. Il faut au contraire encourager l'organisation d'événements, il en va de la vie culturelle.

C'est pourquoi le groupe UDC va refuser sa transmission et vous invite à en faire de même.

Rugo Claudio (PA). Je serai bref. Fribourg, ville d'art et de sport.

Vote

Le Conseil général décide, par 34 voix contre 19 et 8 abstentions, de transmettre au Conseil communal, pour étude, le postulat n° 65 de M. Christoph Allenspach.

Ont voté en faveur de la transmission: 34 Abate Vincenzo (Verts), Allenspach Christoph (PS), Ayer Caroline (PS), Bourgarel Gilles (Verts), Bourrier Hervé (PS), Chopard Caroline (Verts), Collaud Oliver (Verts), Dreyer Jean-Luc (DC-vl), Ducommun Lorraine (PS), Graden Lise-Marie (PS), Grandjean Alexandre (PS), Hayoz Jérôme (PS), Jelk Guy-Noël (PS), Jungo Adeline (PS), Khamel Seewer Naïma (PS), Kuhn Martin (PS), Margalhan-Ferrat Corinne (PS), Mendez Monica (Verts), Menétrey Fabienne (Verts), Métrailler Jean-Jacques (MLI), Miche François (PS), Mosoba Immaculée (PS), Moussa Elias (PS), Parpan Mario (CG-PCS), Perritaz Pierre-Alain (PS), Piller Nadège (PS), Ragusa Francesco (Verts), Roelli Claire (PS), Rossi Carré Alexandra Maria (PS), Rugo Claudio (PA), Vonlanthen Marc (PS), Vorlet Philippe (PS), Vuilleumier Julien (Verts), Zurich Simon (PS)

Ont voté contre la transmission: 19 Acklin Zimmermann Béatrice (PLR), Aebischer David (PLR), Bettin Christophe (PLR), Bugnon Marc (DC-vl), Dupré Bernard (UDC), Fasel Blaise (DC-vl), Fessler Raphaël (DC-vl), Feyer Jean-François (DC-vl), Gapany Joël (DC-vl), Gex Jean-Noël (PLR), Giller Christophe (UDC), Krienbühl David (PLR), Marchioni Pierre (UDC), Morel-Neuhaus Marie-Gertrude (PLR), Papaux David (UDC), Sacerdoti Alexandre (DC-vl), Uldry José (UDC), Wicht Pascal (UDC), Wolhauser Jean-Pierre (PLR)

Se sont abstenus: 8 Altermatt Bernhard (DC-vl), Casazza Raphaël (PLR), Cattaneo Anne-Elisabeth (DC-vl), Gander Daniel (UDC), Gex Océane (PLR), Murith Simon (DC-vl), Python Jean-Frédéric (DC-vl), Schneuwly-Aschwanden Eleonora (PLR)

N'a pas voté: 1 Page Maurice (CG-PCS)

- n° 66 de Mmes et M. Tina Odermatt, Nadège Piller, Marine Jordan et Elias Moussa (PS) demandant au Conseil communal d'étudier la mise en place d'un "permis de végétaliser" en ville de Fribourg

Piller Nadège (PS). Le postulat demande d'étudier la mise en place d'un permis destiné aux habitant-e-s de la Ville qui donnerait la possibilité de végétaliser l'espace, pas seulement dans les jardins et sur les balcons, mais aussi sur le domaine public. Ainsi, chacun-e pourrait devenir jardinier/ère de son propre quartier.

Les espaces à végétaliser qui seraient concernés par ce permis seraient divers:

- cela pourrait, par exemple, être une jardinière installée au coin d'une rue. Je parle d'un bac où l'on pourrait faire pousser des tomates ou de petites plantes;
- cela pourrait aussi être la zone au pied d'un arbre pour semer des fleurs;
- ou encore, un mur ou un poteau contre lesquels on pourrait faire grimper des plantes.

En fait, les possibilités sont infiniment nombreuses et, pour obtenir ce permis, il faudrait faire une demande à la Ville en proposant un projet concret, dans un espace bien défini.

Nous voyons de nombreux avantages potentiels dans l'introduction de ce permis. Selon nous, il contribuerait à conscientiser les gens sur les questions de la biodiversité en ville et de la végétalisation en général. Comme il créerait des nouvelles opportunités de jardiner, il pourrait renforcer le lien social, voire en créer. De plus, les nouveaux espaces végétalisés pourraient embellir ou égayer notre ville.

Nous pensons, et vous peut-être aussi, que la ville de Fribourg a la chance d'avoir des citoyens/ennes actifs, qui souhaitent être acteurs de leur ville et participer. Avec un tel permis, nous leur donnerions un moyen supplémentaire de participer.

Vote

Le Conseil général décide, par 46 voix contre 13 et 3 abstentions, de transmettre au Conseil communal, pour étude, le postulat n° 66 de Mmes et M. Tina Odermatt, Nadège Piller, Marine Jordan et Elias Moussa.

Ont voté en faveur de la transmission: 46 Abate Vincenzo (Verts), Aebischer David (PLR), Allenspach Christoph (PS), Ayer Caroline (PS), Bettin Christophe (PLR), Bourgarel Gilles (Verts), Bourrier Hervé (PS), Casazza Raphaël (PLR), Chopard Caroline (Verts), Collaud Oliver (Verts), Ducommun Lorraine (PS), Fasel Blaise (DC-vl), Fessler Raphaël (DC-vl), Gapany Joël (DC-vl), Gex Jean-Noël (PLR), Gex Océane (PLR), Graden Lise-Marie (PS), Grandjean Alexandre (PS), Hayoz Jérôme (PS), Jelk Guy-Noël (PS), Jungo Adeline (PS), Khameel Seewer Naima (PS), Krienbühl David (PLR), Kuhn Martin (PS), Margalhan-Ferrat Corinne (PS), Mendez Monica (Verts), Menétrey Fabienne (Verts), Métrailler Jean-Jacques (MLI), Miche François (PS), Mosoba Immaculée (PS), Moussa Elias (PS), Murith Simon (DC-vl), Page Maurice (CG-PCS), Parpan Mario (CG-PCS), Perritaz Pierre-Alain (PS), Piller Nadège (PS), Ragusa Francesco (Verts), Roelli Claire (PS), Rossi Carré Alexandra Maria (PS), Rugo Claudio (PA), Schneuwly-Aschwanden Eleonora (PLR), Vonlanthen Marc (PS), Vorlet Philippe (PS), Vuilleumier Julien (Verts), Wolhauser Jean-Pierre (PLR), Zurich Simon (PS)

Ont voté contre la transmission: 13 Acklin Zimmermann Béatrice (PLR), Altermatt Bernhard (DC-vl), Dreyer Jean-Luc (DC-vl), Dupré Bernard (UDC), Gander Daniel (UDC), Giller Christophe (UDC), Marchioni Pierre (UDC), Morel-Neuhaus Marie-Gertrude (PLR), Papaux David (UDC), Python Jean-Frédéric (DC-vl), Sacerdoti Alexandre (DC-vl), Uldry José (UDC), Wicht Pascal (UDC)

Se sont abstenus: 3 Bugnon Marc (DC-vl), Cattaneo Anne-Elisabeth (DC-vl), Feyer Jean-François (DC-vl)

- n° 67 de Mmes Rana Bassil Eltschinger et Immaculée Mosoba (PS) demandant au Conseil communal d'étudier la possibilité d'offrir une carte de découverte culturelle aux citoyens de la Ville atteignant l'âge de 18 ans

Mosoba Immaculée (PS). Fribourg, ville culturelle. L'offre culturelle à Fribourg est très riche et variée. Entre les différents clubs, musées, théâtres, festivals de danse, d'art contemporain, de films, entre autres, les Fribourgeois-es ont la chance de pouvoir compter sur un grand choix d'activités culturelles.

Le point 8 du rapport des Assises de la culture 2014 mentionne un aspect primordial de cette offre culturelle: la question de l'accessibilité à la culture. Fribourg Région culturelle souhaite se doter d'outils pour favoriser l'accès à la culture et la rendre accessible à toutes et à tous.

La scène culturelle, au sens large, constitue un espace privilégié dans lequel on peut puiser des ressources et des modèles d'identification. Chez les jeunes notamment mais pas uniquement, pratiquer la culture leur offre des appuis pour expérimenter et construire leur identité, en leur permettant de s'affirmer de manière individuelle mais également collective et implicative. A titre d'exemple, le projet "Points de culture", initié à Lima par le Ministère de la culture péruvienne, a contribué de manière significative à prévenir la délinquance en milieu urbain.

Pour ces raisons et bien d'autres encore, il est important de promouvoir la culture et de la mettre à la portée des jeunes de la ville, qui constituent un groupe à faibles moyens et dont l'accès à la culture peut être entravé à cause de cela. Pour répondre à la vision d'une culture accessible et ouverte à toutes et à tous, nous invitons le Conseil communal à étudier, en collaboration avec les milieux culturels, la possibilité d'offrir aux jeunes citoyens/ennes atteignant l'âge de 18 ans une carte culturelle accompagnée d'une plateforme explicative ou à se greffer sur des projets existants, tels que l'abonnement 20 ans 100 francs initié par le canton du Valais et qui rentre en vigueur dans le canton de Fribourg à partir du mois de septembre.

Vote

Le Conseil général décide, par 50 voix contre 5 et 6 abstentions, de transmettre au Conseil communal, pour étude, le postulat n° 67 de Mmes Rana Bassil Eltschinger et Immaculée Mosoba.

Ont voté en faveur de la transmission: 50 Abate Vincenzo (Verts), Aebischer David (PLR), Allenspach Christoph (PS), Altermatt Bernhard (DC-vl), Ayer Caroline (PS), Bourgarel Gilles (Verts), Bourrier Hervé (PS), Casazza Raphaël (PLR), Cattaneo Anne-Elisabeth (DC-vl), Chopard Caroline (Verts), Collaud Oliver (Verts), Dreyer Jean-Luc (DC-vl), Ducommun Lorraine (PS), Fasel Blaise (DC-vl), Fessler Raphaël (DC-vl), Gapany Joël (DC-vl), Gex Océane (PLR), Graden Lise-Marie (PS), Grandjean Alexandre (PS), Hayoz Jérôme (PS), Jelk Guy-Noël (PS), Jungo Adeline (PS), Khameel Seewer Naïma (PS), Krienbühl David (PLR), Kuhn Martin (PS), Margalhan-Ferrat Corinne (PS), Mendez Monica (Verts), Menétrey Fabienne (Verts), Miche François (PS), Morel-Neuhaus Marie-Gertrude (PLR), Mosoba Immaculée (PS), Moussa Elias (PS), Murith Simon (DC-vl), Page Maurice (CG-PCS), Parpan Mario (CG-PCS), Perritaz Pierre-Alain (PS), Piller Nadège (PS), Python Jean-Frédéric (DC-vl), Ragusa Francesco (Verts), Roelli Claire (PS), Rossi Carré Alexandra Maria (PS), Rugo Claudio (PA), Sacerdoti Alexandre (DC-vl), Schneuwly-Aschwanden Eleonora (PLR), Uldry José (UDC), Vonlanthen Marc (PS), Vorlet Philippe (PS), Vuilleumier Julien (Verts), Wolhauser Jean-Pierre (PLR), Zurich Simon (PS)

Ont voté contre la transmission: 5 Dupré Bernard (UDC), Gander Daniel (UDC), Giller Christophe (UDC), Marchioni Pierre (UDC), Papaux David (UDC)

Se sont abstenus: 6 Acklin Zimmermann Béatrice (PLR), Bettin Christophe (PLR), Bugnon Marc (DC-vl), Feyer Jean-François (DC-vl), Gex Jean-Noël (PLR), Wicht Pascal (UDC)

N'a pas voté: 1 Métrailler Jean-Jacques (MLI)

- n° 68 de Mme Anne-Elisabeth Cattaneo-Python (DC/vl) demandant au Conseil communal d'étudier la possibilité d'investir dans l'institution de crédit Oikocredit

Cattaneo-Python Anne-Elisabeth (DC/vl). Oikocredit est présent dans le monde entier depuis 1975. Oikocredit est une coopérative qui soutient par des prêts des coopératives, des petites et moyennes entreprises, ainsi que des organisations de commerce équitable. Oikocredit est également l'un des financeurs les plus importants de la microfinance privée et solidaire mondiale.

Oikocredit, en sa qualité de société coopérative active au niveau mondial, appelle les particuliers, les églises et autres institutions (entre autres, plusieurs communes de Suisse romande) à partager leurs ressources grâce à des investissements socialement responsables et à donner, à travers le crédit, un pouvoir d'action aux défavorisés.

Die Genossenschaftsbeteiligung bei Oikocredit bietet Institutionen und Privatpersonen eine attraktive Geldanlage mit einer sozialen, ökologischen und finanziellen Rendite. Mit einer Geldanlage bei Oikocredit werden ausschliesslich Finanzierungen in den Bereichen: Mikrofinanz, Landwirtschaft, fairer Handel, soziale KMU und erneuerbare Energien vergeben.

Les investisseurs chez Oikocredit reçoivent une dividende stable allant de 1 à 2% chaque année. En investissant chez Oikocredit, Fribourg pourrait faire un pas de plus vers l'obtention du label "Fair Trade Town", car Oikocredit fait bénéficier:

- des groupements, coopératives ou communautés de base ayant mis en œuvre un projet collectif de développement durable, avec une méthode participative dans la réalisation, dans la gestion, dans le contrôle et l'évaluation;
- des petits groupes de femmes, d'artisans, de paysans, de pêcheurs, de tisserands, de chauffeurs de taxi, etc.;
- des institutions de microfinance qui privilégient des projets de proximité.

Chopard Caroline (Verts). Je remercie notre collègue pour cette proposition, quitte à travailler avec des organismes privés. En effet, pourquoi ne pas se préoccuper d'éthique ou de développement durable? Je suis tout à fait convaincue par la démarche. Cependant, je reste un petit peu interloquée. Un tel postulat ne devrait-il pas plutôt établir les règles qui régissent les choix d'instituts ou de produits financiers, plutôt que de contenir le nom d'un organisme en particulier, afin de laisser la possibilité d'en changer, de le quitter et également d'étudier la chance de se lier à d'autres instituts? Je serais heureuse de soutenir un postulat incitant la Commune à investir dans des fonds durables et éthiques, sans toutefois avantager une institution spécifique. Dans le cas où ce postulat serait transmis, je ne peux qu'encourager le Conseil communal à élargir cette réflexion et à ne pas s'arrêter à l'institut mentionné.

Vote

Le Conseil général décide, par 26 voix contre 14 et 22 abstentions, de transmettre au Conseil communal, pour étude, le postulat n° 68 de Mme Anne-Elisabeth Cattaneo-Python.

Ont voté en faveur de la transmission: 26 Allenspach Christoph (PS), Altermatt Bernhard (DC-vl), Bugnon Marc (DC-vl), Casazza Raphaël (PLR), Cattaneo Anne-Elisabeth (DC-vl), Dreyer Jean-Luc (DC-vl), Fasel Blaise (DC-vl), Fessler Raphaël (DC-vl), Feyer Jean-François (DC-vl), Gapany Joël (DC-vl), Graden Lise-Marie (PS), Jelk Guy-Noël (PS), Khamel Seewer Naïma (PS), Margalhan-Ferrat Corinne (PS), Métrailler Jean-Jacques (MLI), Morel-Neuhaus Marie-Gertrude (PLR), Murith Simon (DC-vl), Page Maurice (CG-PCS), Parpan Mario (CG-PCS), Perritaz Pierre-Alain (PS), Piller Nadège (PS), Python Jean-Frédéric (DC-vl), Rossi Carré Alexandra Maria (PS), Rugo Claudio (PA), Sacerdoti Alexandre (DC-vl), Vuilleumier Julien (Verts)

Ont voté contre la transmission 14 Abate Vincenzo (Verts), Aebischer David (PLR), Ayer Caroline (PS), Bettin Christophe (PLR), Bourgarel Gilles (Verts), Collaud Oliver (Verts), Ducommun Lorraine (PS), Krienbühl David (PLR), Marchioni Pierre (UDC), Papaux David (UDC), Schneuwly-Aschwanden Eleonora (PLR), Uldry José (UDC), Wicht Pascal (UDC), Wolhauser Jean-Pierre (PLR)

Se sont abstenus: 22 Acklin Zimmermann Béatrice (PLR), Bourrier Hervé (PS), Chopard Caroline (Verts), Dupré Bernard (UDC), Gander Daniel (UDC), Gex Jean-Noël (PLR), Gex Océane (PLR), Giller Christophe (UDC), Grandjean Alexandre (PS), Hayoz Jérôme (PS), Jungo Adeline (PS), Kuhn Martin (PS), Mendez Monica (Verts), Menétrey Fabienne (Verts), Miche François (PS), Mosoba Immaculée (PS), Moussa Elias (PS), Ragusa Francesco (Verts), Roelli Claire (PS), Vonlanthen Marc (PS), Vorlet Philippe (PS), Zurich Simon (PS)

- n° 69 de Mmes Claire Roelli, Alexandra Rossi Carré et Caroline Ayer (PS) demandant au Conseil communal d'étudier la possibilité de réaliser des affiches présentant l'agenda des événements organisés durant l'année à la place Georges-Python

Roelli Claire (PS). Je ne vais pas continuer l'éloge qui vient d'être faite par ma collègue concernant la politique culturelle de la ville de Fribourg, mais je m'y associe pleinement. Je profite aussi de remercier chaleureusement le Service culturel qui fait un excellent travail.

La Journée de la culture du mois de février a donné un bel aperçu de ce qui existe et de ce qui va être fait. Peut-être que j'enfonces des portes ouvertes, mais c'est vraiment quelque chose ici qui mérite d'être mis en valeur. Beaucoup d'événements sont organisés sur la place Georges-Python. Lorsque vous passez devant, vous vous demandez parfois: qu'est-ce qu'il y a, c'est pour tous les publics, c'est pour toutes les bourses, et pour tous les goûts? Ces activités, concrètement participent précisément à la cohésion et au rassemblement. On vient de l'entendre avant ici au sujet de la vie nocturne. La raison de ce postulat est d'encore mieux mettre cela en valeur. Nous demandons au Conseil communal d'examiner la possibilité de communiquer de manière visible, facilement accessible, les manifestations qui sont organisées sur la place Georges-Python.

Vote

Le Conseil général décide, par 54 voix contre 3 et 4 abstentions, de transmettre au Conseil communal, pour étude, le postulat n° 69 de Mme Claire Roelli, Alexandra Rossi Carré et Caroline Ayer.

Ont voté en faveur de la transmission 54 Allenspach Christoph (PS), Altermatt Bernhard (DC-vl), Ayer Caroline (PS), Bourgarel Gilles (Verts), Bourrier Hervé (PS), Casazza Raphaël (PLR), Cattaneo Anne-Elisabeth (DC-vl), Chopard Caroline (Verts), Collaud Oliver (Verts), Ducommun Lorraine (PS), Dupré Bernard (UDC), Fasel Blaise (DC-vl), Fessler Raphaël (DC-vl), Feyer Jean-François (DC-vl), Gander Daniel (UDC), Gapany Joël (DC-vl), Gex Jean-Noël (PLR), Gex Océane (PLR), Giller Christophe (UDC), Graden Lise-Marie (PS), Grandjean Alexandre (PS), Hayoz Jérôme (PS), Jelk Guy-Noël (PS), Jungo Adeline (PS), Khamel Seewer Naïma (PS), Kuhn Martin (PS), Marchioni Pierre (UDC), Margalhan-Ferrat Corinne (PS), Mendez Monica (Verts), Menétrey Fabienne (Verts), Métrailler Jean-Jacques (MLI), Miche François (PS), Morel-Neuhaus Marie-Gertrude (PLR), Mosoba Immaculée (PS), Moussa Elias (PS), Murith Simon (DC-vl), Page Maurice (CG-PCS), Papaux David (UDC), Parpan Mario (CG-PCS), Perritaz Pierre-Alain (PS), Piller Nadège (PS), Python Jean-Frédéric (DC-vl), Ragusa Francesco (Verts), Roelli Claire (PS), Rossi Carré Alexandra Maria (PS), Rugo Claudio (PA), Sacerdoti Alexandre (DC-vl), Schneuwly-Aschwanden Eleonora (PLR), Vonlanthen Marc (PS), Vorlet Philippe (PS), Vuilleumier Julien (Verts), Wicht Pascal (UDC), Wolhauser Jean-Pierre (PLR), Zurich Simon (PS)

Ont voté contre la transmission: 3 Aebischer David (PLR), Bettin Christophe (PLR), Dreyer Jean-Luc (DC-vl)

Se sont abstenus: 4 Abate Vincenzo (Verts), Acklin Zimmermann Béatrice (PLR), Krienbühl David (PLR), Uldry José (UDC)

N'a pas voté: 1 Bugnon Marc (DC-vl)

- n° 70 de Mmes et MM. Simon Murith, Blaise Fasel (DC/vl), Eleonora Schneuwly-Aschwanden, Océane Gex (PLR), Lise-Marie Graden et Simon Zurich (PS) demandant au Conseil communal d'étudier l'égalité des chances entre femmes et hommes, en particulier au sein de l'administration communale

Murith Simon (DC/vl). Notre commune se targue d'une politique précurseur en termes d'égalité salariale. Certifiée equal-salary, elle a également adhéré à la charte pour l'égalité salariale dans le secteur public. C'est bien! Mais ces engagements sont vains si parallèlement à l'égalité salariale, l'égalité des chances entre femmes et hommes n'est pas assurée. Le Rapport de gestion 2017 nous offre malheureusement de nombreux exemples permettant de constater à quel point nous en sommes loin. Chefs de Service, Directions de nos écoles ou encore compositions des comités, notre Ville participe à perpétuer des inégalités et à fausser les perspectives professionnelles entre femmes et hommes. Si on peut espérer que les mentalités aient changé, la société connaît encore trop d'obstacles. Dans le secteur privé, encore plus touché, le salut viendra des quotas intégrés dans la révision du droit des sociétés par le Conseil national suite à l'inefficacité de l'autorégulation. A notre échelon, nous devons également tout mettre en œuvre pour éliminer les disparités fondées sur le genre. Le présent postulat demande au Conseil communal de dresser les mesures prises ou prévues, mais aussi et surtout de se doter d'un plan d'action claire en faveur de l'égalité des chances. Les leviers d'action sont nombreux et concernent en particulier l'éducation, les ressources humaines communales, la flexibilisation du travail et les rapports avec le secteur privé.

Il n'est pas normal que des personnes soient discriminées en raison de leur genre. Il n'est pas normal que leurs perspectives professionnelles soient entravées. Il n'est pas normal de devoir choisir entre avoir une famille et vouloir poursuivre sa carrière. Il est de notre devoir de soutenir l'égalité des chances entre notre citoyens/ennes. Le groupe DC/vl se positionne clairement pour une société moderne et souhaite pouvoir enfin espérer enterrer les clichés et stéréotypes de genre. Nous vous encourageons à donner ce soir un message fort et vous remercions pour votre soutien unanime.

Collaud Oliver (Verts). Le groupe des Verts soutiendra évidemment ce postulat. Il tenait à saisir cette occasion pour saluer le travail qui est déjà fait dans certaines Directions de la Ville de Fribourg et incite toutes les Directions à s'en inspirer.

Schneuwly-Aschwanden Eleonora (PLR). Auch die FDP-Fraktion unterstützt dieses Postulat. Ich möchte darauf hinweisen, dass der Kanton bereits einen Plan "pour femmes/hommes au sein de l'administration cantonale" in einem partizipativen Verfahren erarbeitet hat. Dieser Plan sieht verschiedene Massnahmen vor, die wirklich auch von der Stadt Freiburg übernommen werden könnten. Ich bin der Meinung, dass das Rad nicht neu zu erfinden ist und auf dieser Basis aufgebaut werden kann. Vielleicht ist es interessant zu wissen, dass diese Ungleichverteilung von Kaderstellen wirklich vorhanden ist.

Im Kanton Freiburg beträgt nämlich der Frauenanteil bis Lohnklasse 15, 60% und im Gegensatz beträgt der Männeranteil der Lohnklasse 28 und höher, 60%. Dies zeigt doch dieses starke Ungleichverhältnis zwischen Frauen und Männern in den Kaderstellen der öffentlichen Verwaltung. Ich bitte sie dieses Postulat zu unterstützen.

Rugo Claudio (PA). Je voulais souligner justement, comme l'a relevé M. O. Collaud, la nomination de Mme C. Helfer au Service des écoles et de Mme S. Plumettaz au Service des relations humaines de la Ville de Fribourg. Deux femmes. J'espère qu'elles apporteront une touche de féminité. Soutenir les femmes oui, l'égalité oui. Par contre, expérience vécue soit à Lausanne, soit à Fribourg, c'est souvent par ce biais-là que des inégalités, des injustices ont été commises. Alors justement, des femmes avec des bonnes qualités, oui.

Vote

Le Conseil général décide, par 56 voix contre 0 et 6 abstentions, de transmettre au Conseil communal, pour étude, le postulat n° 70 de Mmes et MM. Simon Murith, Blaise Fasel (DC/vl), Eleonora Schneuwly-Aschwanden, Océane Gex, Lise-Marie Graden et Simon Zurich.

Ont voté en faveur de la transmission: 56 Abate Vincenzo (Verts), Aebischer David (PLR), Allenspach Christoph (PS), Altermatt Bernhard (DC-vl), Ayer Caroline (PS), Bettin Christophe (PLR), Bourgarel Gilles (Verts), Bourrier Hervé (PS), Bugnon Marc (DC-vl), Casazza Raphaël (PLR), Cattaneo Anne-Elisabeth (DC-vl), Chopard Caroline (Verts), Collaud Oliver (Verts), Ducommun Lorraine (PS), Dupré Bernard (UDC), Fasel Blaise (DC-vl), Fessler Raphaël (DC-vl), Feyer Jean-François (DC-vl), Gander Daniel (UDC), Gapany Joël (DC-vl), Gex Jean-Noël (PLR), Gex Océane (PLR), Graden Lise-Marie (PS), Grandjean Alexandre (PS), Hayoz Jérôme (PS), Jelk Guy-Noël (PS), Jungo Adeline (PS), Khamel Seewer Naïma (PS), Krienbühl David (PLR), Kuhn Martin (PS), Margalhan-Ferrat Corinne (PS), Mendez Monica (Verts), Menétrey Fabienne (Verts), Métrailler Jean-Jacques (MLI), Miche François (PS), Morel-Neuhaus Marie-Gertrude (PLR), Mosoba Immaculée (PS), Moussa Elias (PS), Murith Simon (DC-vl), Parpan Mario (CG-PCS), Perritaz Pierre-Alain (PS), Piller Nadège (PS), Python Jean-Frédéric (DC-vl), Ragusa Francesco (Verts), Roelli Claire (PS), Rossi Carré Alexandra Maria (PS), Rugo Claudio (PA), Sacerdoti Alexandre (DC-vl), Schneuwly-Aschwanden Eleonora (PLR), Uldry José (UDC), Vonlanthen Marc (PS), Vorlet Philippe (PS), Vuilleumier Julien (Verts), Wicht Pascal (UDC), Wolhauser Jean-Pierre (PLR), Zurich Simon (PS)

Ont voté contre la transmission: 0

Se sont abstenus: 6 Acklin Zimmermann Béatrice (PLR), Dreyer Jean-Luc (DC-vl), Giller Christophe (UDC), Marchioni Pierre (UDC), Page Maurice (CG-PCS), Papaux David (UDC)

- n° 71 de Mmes et MM. Anne-Elisabeth Cattaneo-Python, Simon Murith, Bernhard Altermatt, Blaise Fasel, Alexandre Sacerdoti, Jean-Luc Dreyer, Raphaël Fessler, Marc Bugnon et Joël Gapany (DC/vl) demandant au Conseil communal d'étudier la possibilité d'introduire un système de "chèque-famille" en faveur des familles domiciliées en ville de Fribourg

Murith Simon (DC/vl). Les bien-nommés "chèque-famille" constituent une prestation déjà connue en Suisse depuis plus de dix ans, notamment en Valais et sur l'Arc lémanique. C'est donc sur la base des exemples des communes de Martigny et de Sion que je vais vous l'expliquer. La première l'ayant concrétisée dans un règlement de portée générale, la seconde dans une directive mise à jour chaque année, ce qui a l'avantage de pouvoir l'adapter à la réalité des finances communales et au besoin de la population.

Il s'agit simplement de bons distribués aux familles domiciliées sur le territoire communal pour chaque enfant scolarisé. L'un des bons permet d'acquérir du matériel scolaire, y compris l'équipement pour les activités sportives, auprès des commerces de la ville, et l'autre est à faire valoir pour les inscriptions auprès d'une institution sportive ou artistique qui dispense également ses prestations sur la ville ou en ville. La situation en ville de Fribourg est cependant différente de celle qui prédomine dans les communes précitées. Il convient donc d'adapter cette éventuelle prestation à notre réalité démographique et financière. C'est pourquoi le présent postulat demande au Conseil

communal d'étudier différents modèles dans le respect de l'idée principale qui est d'aider les familles et en particulier celles de la classe moyenne. On peut, par exemple, limiter la distribution de ces chèques selon le revenu familial ou encore réduire leur valeur pour que la mesure soit soutenable tout en restant utile. Parallèlement, et en particulier pour les activités sportives et culturelles, le postulat demande au Conseil communal d'étudier les besoins réels de la population pour une telle aide.

Alors que l'on constate une paupérisation de la population, et notamment des familles et de la classe moyenne, nous pouvons doter notre ville d'une réelle mesure en faveur des familles et de la jeunesse. Cette aide directe bénéficiera aussi à nos commerces. Quoi de mieux pour eux que d'inviter les familles à rester faire leurs emplettes scolaires en ville? Elle bénéficiera encore à nos clubs sportifs et artistiques qui dispensent aux enfants des activités nécessaires tant à leur socialisation qu'à leur développement. N'est-il pas de notre devoir que chacun puisse y avoir accès?

Le groupe DC/vl souhaite donner aux familles une bouffée d'oxygène et un retour mérité en faveur de la jeunesse. Nous vous invitons à en faire de même et à accepter la transmission de ce postulat pour étude.

Collaud Oliver (Verts). Le groupe des Verts, avant de se prononcer pour ou contre ce postulat, aimerait avoir une clarification de la part des postulants. Quel est la notion de famille qui porte ce postulat? Est-ce une notion moderne et progressiste ou est-ce une notion traditionnelle, ancienne, conservatrice?

Vonlanthen Marc (PS). Le groupe socialiste soutiendra en très grande majorité la transmission du postulat n° 71. En effet, par l'introduction d'un système de "chèque-famille", les neuf co-auteurs du postulat visent à faciliter l'accès des familles aux activités culturelles et sportives, de même qu'à apporter un soutien aux associations et à l'économie locales.

Rendu entre autres possible par une fiscalité forte, un tel système de redistribution peu différencié, que jadis certain-e-s se seraient empressés de qualifier de politique de l'arrosoir, semble faire des émules en ville de Fribourg, et c'est tant mieux. L'attractivité de notre ville ne peut que s'en trouver renforcée.

Page Maurice (CG-PCS). Je vois que l'on se s'ingénie et que l'on se développe de droite à gauche en générosité absolument grandiose pour la culture. Je ne peux que m'en féliciter, c'est très bien. J'aimerais juste rappeler une toute petite chose, qui peut-être n'est pas assez connue. Il existe une carte culture depuis quand même pas mal d'années maintenant. Elle est distribuée largement et permet l'accès, à des familles justement défavorisées, à de très nombreuses activités culturelles, sociales et sportives. J'aimerais évidemment simplement rappeler qu'il existe déjà pas mal de choses. Evidemment, je ne m'oppose pas à la transmission de ce postulat.

Altermatt Bernhard (DC/vl). Juste sur une touche humoristique! Vous voyez, c'est comme ça que ça se fait: on étudie les questions, on tire les conclusions, et puis après la Ville peut être généreuse.

Vote

Le Conseil général décide, par 44 voix contre 4 et 14 abstentions, de transmettre au Conseil communal, pour étude, le postulat n° 71 de Mmes et MM. Anne-Elisabeth Cattaneo-Python, Simon Murith, Bernhard Altermatt, Blaise Fasel, Alexandre Sacerdoti, Jean-Luc Dreyer, Raphaël Fessler, Marc Bugnon et Joël Gapany.

Ont voté en faveur de la transmission: 44 Aebischer David (PLR), Allenspach Christoph (PS), Altermatt Bernhard (DC-vl), Bettin Christophe (PLR), Bourrier Hervé (PS), Bugnon Marc (DC-vl), Casazza Raphaël (PLR), Cattaneo Anne-Elisabeth (DC-vl), Chopard Caroline (Verts), Dreyer Jean-Luc (DC-vl), Ducommun Lorraine (PS), Fasel Blaise (DC-vl), Fessler Raphaël (DC-vl), Feyer Jean-François (DC-vl), Gapany Joël (DC-vl), Giller Christophe (UDC), Graden Lise-Marie (PS), Grandjean Alexandre (PS), Jelk Guy-Noël (PS), Jungo Adeline (PS), Khmel Seewer Naïma (PS), Krienbühl David (PLR), Kuhn Martin (PS), Margalhan-Ferrat Corinne (PS), Mendez Monica (Verts), Métrailler Jean-Jacques (MLI), Miche François (PS), Mosoba Immaculée (PS), Moussa Elias (PS), Murith Simon (DC-vl), Page Maurice (CG-PCS), Parpan Mario (CG-PCS), Perritaz Pierre-Alain (PS), Piller Nadège (PS), Python Jean-Frédéric (DC-vl), Roelli Claire (PS), Rossi Carré Alexandra Maria (PS), Rugo Claudio (PA), Sacerdoti Alexandre (DC-vl), Uldry José (UDC), Vonlanthen Marc (PS), Vuilleumier Julien (Verts), Wolhauser Jean-Pierre (PLR), Zurich Simon (PS)

Ont voté contre la transmission: 4 Marchioni Pierre (UDC), Morel-Neuhaus Marie-Gertrude (PLR), Papaux David (UDC), Wicht Pascal (UDC)

Se sont abstenus: 14 Abate Vincenzo (Verts), Acklin Zimmermann Béatrice (PLR), Ayer Caroline (PS), Bourgarel Gilles (Verts), Collaud Oliver (Verts), Dupré Bernard (UDC), Gander Daniel (UDC), Gex Jean-Noël (PLR), Gex Océane (PLR), Hayoz Jérôme (PS), Menétrey Fabienne (Verts), Ragusa Francesco (Verts), Schneuwly-Aschwanden Eleonora (PLR), Vorlet Philippe (PS)

- n°72 de Mmes et MM. Christoph Allenspach (PS), Caroline Chopard (Verts), Gisela Kilde (DC/vl), Francesco Ragusa (Verts) et Marc Vonlanthen (PS) demandant au Conseil communal une étude afin d'évaluer quels sont les moyens indispensables pour établir une politique de la mobilité douce qui garantit la sécurité et le confort nécessaires

Allenspach Christoph (PS). La promotion de la mobilité douce est un objectif majeur du programme du Conseil communal. Toutefois, il est clair que des efforts sont fournis depuis plusieurs années. L'engouement en ce moment pour le vélo en ville de Fribourg n'est certainement pas un hasard. La pratique du cyclisme a vraiment augmenté malgré le dernier sondage de Pro Vélo Suisse, qui enquête régulièrement sur la politique de la mobilité douce des villes suisses, dont celle de la ville de Fribourg, depuis peu de temps. Les cyclistes ne sont toujours pas vraiment en sécurité. Même s'il y a de nombreux endroits en ville de Fribourg où ce n'est certainement pas le cas, on constate un manque de voies cyclables, que la vitesse du trafic motorisé est mal adaptée, de même que les ronds-points, etc., sont une source de danger. Nous sommes conscients qu'il y a des budgets pour certaines mesures, qu'il y a une liste de réalisations. Cela figure dans les projets d'agglomération 2 et 3. Chaque année, un montant de 100'000 francs est alloué pour la sécurité des piétons et des cyclistes et, tous les deux ans, pour la mise en conformité des passages piétons et des arrêts de bus.

Nous ne sommes donc certainement pas contre les mesures du Conseil communal en faveur de la mobilité douce, même celles qui sont actuellement quelque fois contestées à l'avenue Joseph-Piller. C'est le rythme qui nous dérange. Celui-ci est tellement lent que la plupart des cyclistes et des piétons ne remarquent guère les améliorations. Les autorités de la Ville doivent mettre le turbo pour rattraper le retard, comme une journaliste de "La Liberté" l'a écrit il y a quelques temps. Nous sommes d'avis que la ville de Fribourg doit se doter de moyens vraiment nécessaires pour faire avancer le plus vite possible la mobilité douce, notamment la sécurité de tous nos habitants circulant à vélo et à pied.

Wicht Pascal (UDC). Le groupe UDC va refuser la transmission de ce postulat pour étude. Non pas qu'il soit hostile à la question de fond, mais simplement parce que nous pensons que il s'agit d'une étude inutile et redondante par rapport à ce qui existe déjà et à ce qui est en cours, par rapport au PA2 et au PA3. Je rappelle quand même que la mobilité est avant tout une compétence de l'Agglo. Au niveau communal, nous avons le nouveau PAL qui est à bout touchant et qui traite également ce genre de question. Aussi, pour nous, il est absolument inutile d'ajouter une étude supplémentaire pour répondre à une question que l'on a déjà posée plusieurs fois, finalement. Faisons confiance à ce

qui a été fait. Il y a beaucoup de projets qui vont se développer. Oui, ça prend du temps, mais je pense par exemple à la Transagallo et d'autres choses qui vont se faire dans les prochaines années. Il est inutile de dépenser encore de l'argent pour une étude complètement redondante.

Acklin Zimmermann Béatrice (PLR). Les auteurs de ce postulat écrivent que "Les piétons vivent les mêmes expériences et beaucoup de parents craignent pour la sécurité de leurs enfants sur les chemins de l'école". Oui, Mmes et MM., oui à une politique cohérente de la mobilité douce qui encourage les citoyens et citoyennes – y compris les élèves – à se déplacer à pied ou à vélo. Oui à une politique de mobilité douce qui intègre la promotion de la santé et de l'activité physique.

L'Office fédéral des routes (OFROU) le souligne: "La promotion de la mobilité douce ou active doit être considérée comme un levier important de la promotion de la santé".

Und in ihrer Arbeitshilfe "Der Langsamverkehr in den Agglomerationsgemeinden" fordert die ASTRA eine starke Einbindung des Langsamverkehrs in die Gesundheits- und Bewegungsförderung.

Wie geht das zusammen: Einerseits, laut diesem Postulat, soll in die Sicherung und den Komfort der Schulwege investiert werden, andererseits, sie erinnern sich, sollen die Schüler und Schülerinnen möglichst keinen Schritt mehr machen und chauffiert werden.

Non à cette politique incohérente qui demande, d'une part, de sécuriser les chemins de l'école et qui fait, d'autre part, tout afin que les élèves ne bougent plus. Cette politique n'est ni logique, ni crédible, c'est une politique du Zig-Zag. Avec cette politique, vous êtes proches de l'autogoal. Je pense à demain, déjà. (Rires). Pour cette raison, le groupe libéral-radical vous propose de voter contre ce postulat.

Vote

Le Conseil général décide, par 36 voix contre 19 et 7 abstentions, de transmettre au Conseil communal, pour étude, le postulat n° 72 de Mmes et MM. Christoph Allenspach, Caroline Chopard, Gisela Kilde, Francesco Ragusa et Marc Vonlanthen.

Ont voté en faveur de la transmission: 36 Abate Vincenzo (Verts), Allenspach Christoph (PS), Ayer Caroline (PS), Bourgarel Gilles (Verts), Bourrier Hervé (PS), Chopard Caroline (Verts), Collaud Oliver (Verts), Dreyer Jean-Luc (DC-vl), Ducommun Lorraine (PS), Gapany Joël (DC-vl), Graden Lise-Marie (PS), Grandjean Alexandre (PS), Hayoz Jérôme (PS), Jelk Guy-Noël (PS), Jungo Adeline (PS), Khameel Seewer Naïma (PS), Kuhn Martin (PS), Margalhan-Ferrat Corinne (PS), Mendez Monica (Verts), Menétrey Fabienne (Verts), Métrailler Jean-Jacques (MLI), Miche François (PS), Mosoba Immaculée (PS), Moussa Elias (PS), Parpan Mario (CG-PCS), Perritaz Pierre-Alain (PS), Piller Nadège (PS), Python Jean-Frédéric (DC-vl), Ragusa Francesco (Verts), Roelli Claire (PS), Rossi Carré Alexandra Maria (PS), Rugo Claudio (PA), Vonlanthen Marc (PS), Vorlet Philippe (PS), Vuilleumier Julien (Verts), Zurich Simon (PS)

Ont voté contre la transmission: 19 Acklin Zimmermann Béatrice (PLR), Aebischer David (PLR), Bettin Christophe (PLR), Dupré Bernard (UDC), Fasel Blaise (DC-vl), Feyer Jean-François (DC-vl), Gander Daniel (UDC), Gex Jean-Noël (PLR), Gex Océane (PLR), Giller Christophe (UDC), Krienbühl David (PLR), Marchioni Pierre (UDC), Morel-Neuhaus Marie-Gertrude (PLR), Papaux David (UDC), Sacerdoti Alexandre (DC-vl), Schneuwly-Aschwanden Eleonora (PLR), Uldry José (UDC), Wicht Pascal (UDC), Wolhauser Jean-Pierre (PLR)

Se sont abstenus: 7 Altermatt Bernhard (DC-vl), Bugnon Marc (DC-vl), Casazza Raphaël (PLR), Cattaneo Anne-Elisabeth (DC-vl), Fessler Raphaël (DC-vl), Murith Simon (DC-vl), Page Maurice (CG-PCS)

Le Président. Comme la soirée avance très vite grâce à votre précieuse collaboration, je reviens sur ma proposition de début de séance de terminer à 22.30 heures et je suggère que nous terminions l'ordre du jour ce soir.

- n°73 de Mme et MM. Christoph Allenspach (PS), Caroline Chopard, Francesco Ragusa (Verts) et Marc Vonlanthen (PS) demandant au Conseil communal d'étudier la conformité de la mise en zone 30 ou zone de rencontre des routes communales et cantonales dans toute la ville

Chopard Caroline (Verts). La Ville a déjà mis un certain nombre de routes communales en zone 30 ou en zone de rencontres. Nous saluons ces mesures qui ont sécurisé et réduit les nuisances de beaucoup d'endroits. Cependant, beaucoup d'autres souffrent toujours de la vitesse du trafic motorisé et de ses nombreuses nuisances. Aujourd'hui, la tendance est à la mise en place de zones 30, également sur les routes cantonales. La Ville doit donc saisir l'occasion de mettre un maximum, voire toutes les routes de son territoire en zone 30 ou zone de rencontres. Le postulat demande donc un rapport sur la conformité de la mise en zone 30 de toutes les routes. Ce rapport devant intégrer un plan d'implémentation. Nous attendons par la suite des mesures rapides, ainsi qu'une concertation avec les autorités cantonales pour que des procédures accélérées permettent une mise en œuvre dans un futur très proche.

Nous vous remercions de soutenir la transmission de ce postulat qui permettra de développer une vision globale pour la mobilité en ville de Fribourg.

Giller Christophe (UDC). Il va de soi que les routes de quartier doivent être en zone 30, mais il ne faut pas en faire une généralité. Dans les zones 30, les piétons ne sont pas prioritaires et il n'y a ni passages pour piétons, ni feux de circulation. Certaines routes de notre ville ont un trafic très important, certaines avec plus de 20'000 véhicules par jour. Il ne serait pas judicieux de les mettre en zone 30.

Comment expliquer aux parents que leurs enfants doivent traverser une route à fort trafic, sans passage pour piétons? La circulation est déjà assez difficile en ville, il ne faut pas encore ajouter des entraves au trafic.

Pour ces raisons le groupe UDC va refuser la transmission de ce postulat et vous invite à en faire de même.

Python Jean-Frédéric (DC/vl). A la première lecture, ça fait presque envie, mais quand on voit que cela concerne carrément toutes les routes communales et toutes les routes cantonales du périmètre de la ville de Fribourg, il me semble que cela va un tantinet trop loin. Effectivement, nous avons le Plan directeur cantonal qui est en révision, respectivement en attente de validation. On a tout de même aussi le Plan de l'agglomération PA1, PA2 et PA3 qui contient beaucoup de bonnes propositions. Il y a également la révision du PAL de la ville dont on attend toujours le résultat. Dans ce PAL lui-même, il y a la révision du Plan directeur de la mobilité. On voit très bien que l'ensemble des réseaux sont toujours hiérarchisés de manière à concentrer les flux principaux pour qu'ils traversent la ville, à l'instar du pont de la Poya, au plus vite à travers la ville et n'empruntent surtout pas les routes de quartier, ou de desserte. Le problème, c'est que l'on connaît les cyclistes, les automobilistes et les piétons. Ils chercheront toujours le chemin le plus court. Par conséquent, s'il n'y a aucune hiérarchisation du flux de trafic, il ne faudra pas s'étonner que des automobilistes aillent chercher les petits derniers recoins pour passer à droite à gauche, puisque c'est un peu plus court à telle heure ou telle heure. Je pense qu'il est quand même très important d'attendre le résultat du PAL, qui est effectivement venu en retour du Canton et que la Ville va continuer à travailler. Beaucoup d'autres postulats déposés vont dans le sens de la promotion du cyclisme. Je pense donc que de parler maintenant de

tout mettre en zone 30 ou de rencontres, ça va trop loin. Je propose vraiment que l'on attende le résultat des autres postulats qui ont été déposés, que l'on attende le résultat du PAL et on verra bien la mise à l'enquête du PAL de la ville de Fribourg avec le Plan directeur de mobilité. Je pense qu'il faut aborder une chose après l'autre. On verra bien dans quelle direction on pourra aller plus tard.

Gex Jean-Noël (PLR). Ce n'est pas une surprise, le groupe libéral-radical vous demande de ne pas transmettre ce postulat car cette mise en zone 30 ne diminuera pas les nuisances sonores et n'augmentera pas la sécurité. De plus, financièrement, ces réalisations auront un impact négatif sur d'autres réalisations.

Si nous pouvons concevoir ces zones 30 dans les quartiers d'habitation ou dans la ville historique, nous ne pensons pas que cette extension soit à même de réduire le bruit du trafic. Effectivement, la mise en zone 30 implique la mise en place de mesures d'accompagnement et toutes ces mesures contribuent même à une augmentation du bruit, car les automobilistes doivent changer de rapport de vitesse et ainsi provoquent une nuisance sonore accrue. Que dire des bus et autres poids lourds qui traversent la route?

On a parlé de sécurité. Le corollaire de la zone 30, c'est la suppression des marquages de passages pour piétons. Dans les zones résidentielles, c'est acceptable. Dans les zones à fort trafic, c'est irréaliste et irresponsable. Toutes ces chicanes sont en fait un danger pour les cyclistes, je crois que cela a été dit plusieurs fois aussi.

Au niveau financier, ces mesures d'accompagnement ont un coût. Au moment où la Ville a de grands projets de requalification et à la veille de soumettre le Plan d'aménagement local à l'enquête, une telle proposition restera dans le tiroir des bonnes idées irréalisables et demandera un temps considérable tant aux Services de la mobilité qu'aux Services de l'urbanisme.

Refusons cette proposition, car la solution n'est pas là. Elle est de réduire le trafic de transit indésirable pour les pendulaires qui cherchent en vain une place de parc ou alors il faudrait se pencher sur une véritable offre de transit et éviter que l'on embête toujours le citoyen-contribuable de la ville. Je demande que l'on refuse cette transmission.

Vote

Mise au vote, la transmission au Conseil communal, pour étude du postulat n° 73 de Mme et MM. Christoph Allenspach, Caroline Chopard, Francesco Ragusa et Marc Vonlanthen recueille 28 oui et 28 non. Il y a 6 abstentions.

Le Président qui a voté oui, maintient son vote et départage en faveur de la transmission.

Ont voté en faveur de la transmission: 28 Abate Vincenzo (Verts), Allenspach Christoph (PS), Ayer Caroline (PS), Bourgarel Gilles (Verts), Bourrier Hervé (PS), Chopard Caroline (Verts), Collaud Oliver (Verts), Ducommun Lorraine (PS), Graden Lise-Marie (PS), Grandjean Alexandre (PS), Hayoz Jérôme (PS), Jelk Guy-Noël (PS), Jungo Adeline (PS), Khameel Seewer Naïma (PS), Kuhn Martin (PS), Mendez Monica (Verts), Menétrey Fabienne (Verts), Miche François (PS), Mosoba Immaculée (PS), Moussa Elias (PS), Parpan Mario (CG-PCS), Piller Nadège (PS), Ragusa Francesco (Verts), Roelli Claire (PS), Rugo Claudio (PA), Vonlanthen Marc (PS), Vuilleumier Julien (Verts), Zurich Simon (PS)

Ont voté contre la transmission: 28 Acklin Zimmermann Béatrice (PLR), Aebischer David (PLR), Altermatt Bernhard (DC-vl), Bettin Christophe (PLR), Bugnon Marc (DC-vl), Casazza Raphaël (PLR), Cattaneo Anne-Elisabeth (DC-vl), Dreyer Jean-Luc (DC-vl), Dupré Bernard (UDC), Fasel Blaise (DC-vl), Fessler Raphaël (DC-vl), Feyer Jean-François (DC-vl), Gander Daniel (UDC), Gapany Joël (DC-vl), Gex Jean-Noël (PLR), Gex Océane (PLR), Giller Christophe (UDC), Krienbühl David (PLR), Marchioni Pierre (UDC), Morel-Neuhaus Marie-Gertrude (PLR), Murith Simon (DC-vl), Papaux David (UDC), Python Jean-Frédéric (DC-vl), Sacerdoti Alexandre (DC-vl), Schneuwly-Aschwanden Eleonora (PLR), Uldry José (UDC), Wicht Pascal (UDC), Wolhauser Jean-Pierre (PLR)

Se sont abstenus: 6 Margalhan-Ferrat Corinne (PS), Métrailler Jean-Jacques (MLI), Page Maurice (CG-PCS), Perritaz Pierre-Alain (PS), Rossi Carré Alexandra Maria (PS), Vorlet Philippe (PS)

- n°74 de Mmes et MM. Christoph Allenspach (PS), Caroline Chopard (Verts), Gisela Kilde (DC/vl), Francesco Ragusa (Verts) et Marc Vonlanthen (PS) demandant au Conseil communal d'étudier un concept du stationnement pour vélos aux alentours de la Gare

Allenspach Christoph (PS). Je prends la parole à la place de Mme G. Kilde, qui est excusée ce soir.

Les promoteurs de la Tour de l'Esplanade ont encore une fois annoncé qu'ils voulaient avancer dans le projet de construction de ce bâtiment et qu'il serait possible de réaliser enfin ce parking souterrain, vingt ans après les promesses d'un Conseiller communal. Malgré tout, nous attirons l'attention sur la situation du stationnement des cycles à la Gare. Cet endroit est le plus central car c'est là que beaucoup de monde arrive pour prendre un train ou un bus. Aujourd'hui, la situation est fortement chaotique. Si on connaît la longueur des procédures, etc., on peut imaginer que la mise à disposition de ce parking souterrain prendra beaucoup de temps. Je vous rends déjà attentif au fait que ce parking n'est pas assez grandement dimensionné, il ne va pas suffire. Vous pouvez aller dans des villes plus grandes, autour de la Gare de Berne, Bâle, Zurich, Lausanne, etc., même s'il y a des parkings souterrains pour les vélos, ça déborde encore autour.

Les auteurs du postulat demandent au Conseil communal de présenter à court terme un concept pour améliorer ce stationnement à cet endroit central. Ils demandent notamment d'envisager des mesures simples et rapides pour, par exemple, si possible doubler les places couvertes. Cela a un coût. On le sait déjà. Il faut également augmenter le nombre d'arceaux parce qu'aujourd'hui, on ne peut pas attacher les vélos. Je peux vous dire qu'il est très difficile de trouver des places. J'ai déjà perdu deux pantalons à cause de traces de chaîne à la suite d'exercices acrobatiques pour trouver la dernière place quelque part là-dedans. La situation est vraiment chaotique et nous demandons un concept à court terme et, bien sûr, une réalisation afin d'améliorer cette situation.

Vote

Le Conseil général décide, par 43 voix contre 13 et 6 abstentions, de transmettre au Conseil communal, pour étude, le postulat n° 74 de Mmes et MM. Christoph Allenspach (PS), Caroline Chopard (Verts), Gisela Kilde (DC/vl), Francesco Ragusa (Verts) et Marc Vonlanthen (PS).

Ont voté en faveur de la transmission: 43 Abate Vincenzo (Verts), Aebischer David (PLR), Allenspach Christoph (PS), Ayer Caroline (PS), Bettin Christophe (PLR), Bourgarel Gilles (Verts), Bourrier Hervé (PS), Casazza Raphaël (PLR), Chopard Caroline (Verts), Collaud Oliver (Verts), Ducommun Lorraine (PS), Gapany Joël (DC-vl), Gex Jean-Noël (PLR), Gex Océane (PLR), Graden Lise-Marie (PS), Grandjean Alexandre (PS), Hayoz Jérôme (PS), Jelk Guy-Noël (PS), Jungo Adeline (PS), Khameel Seewer Naïma (PS), Krienbühl David (PLR), Kuhn Martin (PS), Marchioni Pierre (UDC), Margalhan-Ferrat Corinne (PS), Mendez Monica (Verts), Menétrey Fabienne (Verts), Métrailler Jean-Jacques (MLI), Miche François (PS), Mosoba Immaculée (PS), Moussa Elias (PS), Parpan Mario (CG-PCS), Perritaz Pierre-Alain (PS), Piller Nadège (PS), Ragusa Francesco (Verts), Rossi Carré Alexandra Maria (PS), Rugo Claudio (PA), Schneuwly-Aschwanden Eleonora (PLR), Vonlanthen Marc (PS), Vorlet Philippe (PS), Vuilleumier Julien (Verts), Wicht Pascal (UDC), Wolhauser Jean-Pierre (PLR), Zurich Simon (PS)

Ont voté contre la transmission: 13 Acklin Zimmermann Béatrice (PLR), Altermatt Bernhard (DC-vl), Dreyer Jean-Luc (DC-vl), Dupré Bernard (UDC), Fasel Blaise (DC-vl), Fessler Raphaël (DC-vl), Feyer Jean-François (DC-vl), Gander Daniel (UDC), Giller Christophe (UDC), Morel-Neuhaus Marie-Gertrude (PLR), Python Jean-Frédéric (DC-vl), Sacerdoti Alexandre (DC-vl), Uldry José (UDC)

Se sont abstenus: 6 Bugnon Marc (DC-vl), Cattaneo Anne-Elisabeth (DC-vl), Murith Simon (DC-vl), Page Maurice (CG-PCS), Papaux David (UDC), Roelli Claire (PS)

- n°75 de MM. Jean-Pierre Wolhauser (PLR) et Emmanuel Kilchenmann (UDC) demandant au Conseil communal d'étudier la publication des manifestations se tenant sur le domaine public sur le site Internet de la Ville de Fribourg et dans le "1700"

Wolhauser Jean-Pierre (PLR). Nous nous inspirons pour ce postulat du postulat n° 69, que nous avons soutenu. Vu le nombre croissant de manifestations un peu partout en ville, il serait judicieux de les publier sous une rubrique spéciale sur le site Internet de la Ville et dans le "1700", comme cela se fait pour les travaux. Les manifestations nécessitant la réservation de places et de rues, les gens pourraient s'informer rapidement sur la date et la durée de ces restrictions quant à l'usage du domaine public. Pour ces raisons, nous vous prions de bien vouloir transmettre ce postulat au Conseil communal.

Vote

Le Conseil général décide, par 54 voix contre 0 et 5 abstentions, de transmettre au Conseil communal, pour étude, le postulat n° 75 de MM. Jean-Pierre Wolhauser et Emmanuel Kilchenmann.

Ont voté en faveur de la transmission: 54 Abate Vincenzo (Verts), Acklin Zimmermann Béatrice (PLR), Aebischer David (PLR), Allenspach Christoph (PS), Altermatt Bernhard (DC-vl), Ayer Caroline (PS), Bettin Christophe (PLR), Bourgarel Gilles (Verts), Cattaneo Anne-Elisabeth (DC-vl), Chopard Caroline (Verts), Dreyer Jean-Luc (DC-vl), Ducommun Lorraine (PS), Dupré Bernard (UDC), Fasel Blaise (DC-vl), Fessler Raphaël (DC-vl), Feyer Jean-François (DC-vl), Gander Daniel (UDC), Gapany Joël (DC-vl), Gex Jean-Noël (PLR), Gex Océane (PLR), Giller Christophe (UDC), Graden Lise-Marie (PS), Grandjean Alexandre (PS), Jelk Guy-Noël (PS), Jungo Adeline (PS), Khameel Seewer Naïma (PS), Krienbühl David (PLR), Kuhn Martin (PS), Marchioni Pierre (UDC), Margalhan-Ferrat Corinne (PS), Métrailler Jean-Jacques (MLI), Miche François (PS), Morel-Neuhaus Marie-Gertrude (PLR), Mosoba Immaculée (PS), Moussa Elias (PS), Murith Simon (DC-vl), Page Maurice (CG-PCS), Papaux David (UDC), Parpan Mario (CG-PCS), Perritaz Pierre-Alain (PS), Piller Nadège (PS), Python Jean-Frédéric (DC-vl), Ragusa Francesco (Verts), Roelli Claire (PS), Rossi Carré Alexandra Maria (PS), Rugo Claudio (PA), Sacerdoti Alexandre (DC-vl), Schneuwly-Aschwanden Eleonora (PLR), Vonlanthen Marc (PS), Vorlet Philippe (PS), Vuilleumier Julien (Verts), Wicht Pascal (UDC), Wolhauser Jean-Pierre (PLR), Zurich Simon (PS)

Ont voté contre la transmission: 0

Se sont abstenus: 5 Bourrier Hervé (PS), Collaud Oliver (Verts), Hayoz Jérôme (PS), Mendez Monica (Verts), Menétrey Fabienne (Verts)

N'ont pas voté: 3 Bugnon Marc (DC-vl), Casazza Raphaël (PLR), Uldry José (UDC)

- n°76 de MM. Jean-Pierre Wolhauser et Raphaël Casazza (PLR) demandant au Conseil communal d'étudier l'aménagement d'un ou de plusieurs parcours pour la pratique du mountain bike (VTT) sur le territoire communal

Wolhauser Jean-Pierre (PLR). Nous proposons l'étude de l'aménagement d'un ou de plusieurs parcours pour la pratique récréative du mountain bike ou VTT sur le territoire communal. Après avoir vu les coureurs du Tour de Romandie dévaler et monter les routes de la Vieille-Ville, la possibilité de pratiquer le VTT dans les zones forestières de Fribourg serait un projet durable, qui s'adresse à toutes les catégories d'âges et aux familles. Nous vous prions de bien vouloir soutenir ce postulat pour transmission.

Vorlet Philippe (PS). Dans sa majorité, le groupe socialiste ne va pas soutenir la transmission de ce postulat pour les raisons suivantes:

Premièrement, les zones évoquées par les postulants se situent, soit à proximité d'une réserve naturelle, soit dans une réserve forestière ou encore dans un couloir de faune. Un impact négatif sur ces zones d'intérêt cantonal est évident.

Nous nous posons également la question de la cohabitation avec les piétons usagers de ces milieux naturels et ressourçants.

Aussi, nous imaginons que le tissu urbain de la commune de Fribourg ne se prête pas à la pratique du VTT. En effet, il ne s'agit pas d'un skatepark ou d'un parcours de BMX qui peut se tenir sur un espace restreint. Les vététistes parcourent souvent 10, 15, 20, 30 km pour assouvir leur soif d'évasion et se retrouvent donc rapidement sur le territoire des communes avoisinantes, moins urbaines.

Selon un rapport de Pro Vélo, la commune de Fribourg est encore à la traîne en matière d'aménagements pour les cyclistes. Nous encouragerons et soutiendrons donc toutes les initiatives pour la promotion et le développement de ces structures, telles que le postulat n° 72 dont nous venons d'accepter la transmission. Ces mesures permettront notamment aux vététistes de se rendre dans des milieux moins urbanisés en toute sécurité pour la pratique du VTT.

C'est pourquoi une majorité du groupe socialiste rejettera la transmission de ce postulat et nous vous invitons à en faire de même.

Vote

Le Conseil général décide, par 28 voix contre 17 et 15 abstentions, de transmettre au Conseil communal, pour étude, le postulat n° 76 de MM. Jean-Pierre Wolhauser et Raphaël Casazza.

Ont voté en faveur de la transmission: 28 Abate Vincenzo (Verts), Acklin Zimmermann Béatrice (PLR), Aebischer David (PLR), Altermatt Bernhard (DC-vl), Bettin Christophe (PLR), Bourgarel Gilles (Verts), Bugnon Marc (DC-vl), Casazza Raphaël (PLR), Collaud Oliver (Verts), Fasel Blaise (DC-vl), Gander Daniel (UDC), Gapany Joël (DC-vl), Gex Océane (PLR), Krienbühl David (PLR), Margalhan-Ferrat Corinne (PS), Mendez Monica (Verts), Menétray Fabienne (Verts), Métrailler Jean-Jacques (MLI), Miche François (PS), Morel-Neuhaus Marie-Gertrude (PLR), Mosoba Immaculée (PS), Piller Nadège (PS), Roelli Claire (PS), Rugo Claudio (PA), Schneuwly-Aschwanden Eleonora (PLR), Uldry José (UDC), Vuilleumier Julien (Verts), Wolhauser Jean-Pierre (PLR)

Ont voté contre la transmission: 17 Allenspach Christoph (PS), Ayer Caroline (PS), Bourrier Hervé (PS), Dreyer Jean-Luc (DC-vl), Ducommun Lorraine (PS), Grandjean Alexandre (PS), Hayoz Jérôme (PS), Jelk Guy-Noël (PS), Kuhn Martin (PS), Marchioni Pierre (UDC), Moussa Elias (PS), Page Maurice (CG-PCS), Papaux David (UDC), Rossi Carré Alexandra Maria (PS), Vonlanthen Marc (PS), Vorlet Philippe (PS), Zurich Simon (PS)

Se sont abstenus: 15 Cattaneo Anne-Elisabeth (DC-vl), Chopard Caroline (Verts), Dupré Bernard (UDC), Fessler Raphaël (DC-vl), Feyer Jean-François (DC-vl), Gex Jean-Noël (PLR), Giller Christophe (UDC), Graden Lise-Marie (PS), Jungo Adeline (PS), Murith Simon (DC-vl), Parpan Mario (CG-PCS), Perritaz Pierre-Alain (PS), Ragusa Francesco (Verts), Sacerdoti Alexandre (DC-vl), Wicht Pascal (UDC)

N'ont pas voté: 2 Khamel Seewer Naïma (PS), Python Jean-Frédéric (DC-vl)

- n° 77 de M. Claudio Rugo (PA) demandant au Conseil communal d'étudier les possibilités futures de mettre sur pied d'égalité chaque enfant de la Ville dans son épanouissement et développement personnels; que chaque enfant ou pré-adolescent puisse bénéficier d'un accès direct à un centre d'animation socioculturel dit CAS, communément appelé "centre de loisirs"

Rugo Claudio (PA). Je vais raccourcir mon texte pour vous complaire. Ping-pong ou billard, discothèque ou bricolage dans les abris de l'école Sainte-Thérèse, toutes ces activités, j'aimerais qu'elles soient partagées avec tous les enfants de Fribourg de quelque quartier qu'ils soient. Je vous recommande de soutenir le postulat dont le titre est un peu différent de celui qui est inscrit sur la convocation. Il s'appelle: "Le dépositaire de ce postulat demande au Conseil communal d'étudier les possibilités futures de mettre sur pied d'égalité chaque enfant de la Ville de Fribourg dans son épanouissement et développement personnels (deux mots qui me sont chers); que chaque enfant ou pré-adolescent puisse bénéficier d'un accès direct à un centre d'animation socio-culturel dit CAS, communément appelé 'centre de loisirs'".

Vote

Le Conseil général décide, par 31 voix contre 13 et 15 abstentions, de transmettre au Conseil communal, pour étude, le postulat n° 77 de M. Claudio Rugo.

Ont voté en faveur de la transmission: 31 Abate Vincenzo (Verts), Ayer Caroline (PS), Bourgarel Gilles (Verts), Casazza Raphaël (PLR), Chopard Caroline (Verts), Collaud Oliver (Verts), Ducommun Lorraine (PS), Fessler Raphaël (DC-vl), Graden Lise-Marie (PS), Hayoz Jérôme (PS), Jelk Guy-Noël (PS), Jungo Adeline (PS), Kuhn Martin (PS), Marchioni Pierre (UDC), Margalhan-Ferrat Corinne (PS), Mendez Monica (Verts), Menétrey Fabienne (Verts), Métrailler Jean-Jacques (MLI), Miche François (PS), Mosoba Immaculée (PS), Moussa Elias (PS), Papaux David (UDC), Perritaz Pierre-Alain (PS), Piller Nadège (PS), Ragusa Francesco (Verts), Rossi Carré Alexandra Maria (PS), Rugo Claudio (PA), Vonlanthen Marc (PS), Vorlet Philippe (PS), Vuilleumier Julien (Verts), Wicht Pascal (UDC)

Ont voté contre la transmission: 13 Acklin Zimmermann Béatrice (PLR), Aebischer David (PLR), Altermatt Bernhard (DC-vl), Bettin Christophe (PLR), Bourrier Hervé (PS), Bugnon Marc (DC-vl), Dreyer Jean-Luc (DC-vl), Fasel Blaise (DC-vl), Feyer Jean-François (DC-vl), Krienbühl David (PLR), Python Jean-Frédéric (DC-vl), Schneuwly-Aschwanden Eleonora (PLR), Wolhauser Jean-Pierre (PLR)

Se sont abstenus: 15 Cattaneo Anne-Elisabeth (DC-vl), Dupré Bernard (UDC), Gander Daniel (UDC), Gapany Joël (DC-vl), Gex Jean-Noël (PLR), Gex Océane (PLR), Giller Christophe (UDC), Khameel Seewer Naïma (PS), Morel-Neuhaus Marie-Gertrude (PLR), Murith Simon (DC-vl), Page Maurice (CG-PCS), Parpan Mario (CG-PCS), Roelli Claire (PS), Uldry José (UDC), Zurich Simon (PS)

N'ont pas voté: 3 Allenspach Christoph (PS), Grandjean Alexandre (PS), Sacerdoti Alexandre (DC-vl)

- n°78 de Mme et MM. Pierre-Alain Perritaz, Lise-Marie Graden, Matthieu Loup et Simon Zurich (PS) demandant au Conseil communal d'étudier, dans le cadre de sa politique foncière, l'encouragement et le soutien à la création des coopératives d'habitation

Perritaz Pierre-Alain (PS). Ce postulat demande au Conseil communal de bien vouloir étudier dans le cadre de sa politique foncière l'encouragement et le soutien à la création de coopératives d'habitations. En effet, il est important de garder une mixité sociale sur notre territoire communal. Le fait d'avoir des coopératives d'habitations permet à des familles, qui n'ont pas les moyens d'acheter un appartement ou qui trouvent que les locations surtout dans les immeubles neufs sont trop chères, de pouvoir rester en ville. Une coopérative d'habitations n'est pas une concurrence à la promotion immobilière privée mais bien un complément. Pour preuve, à Corminboeuf, en 2014, il a été construit un ensemble de cinq immeubles en PPE et, dans le cadre de ce projet, il a été réalisé une coopé-

native d'habitations comprenant vingt appartements. Le Conseil communal a la possibilité d'encourager les coopératives, par exemple, en proposant des terrains constructibles, en garantissant des emprunts et bien d'autres choses encore qu'il définira lui-même. Merci de bien vouloir soutenir la transmission de ce postulat.

Schneuwly-Aschwanden Eleonora (PLR). Dem Ruf nach staatlicher Wohnbaupolitik – und nach einer solchen verlangt das vorliegende Postulat mehr oder weniger gut verklausuliert – hängt auch immer die generell berechnete Frage an, ob eine staatliche Lösung besser sei als eine private Lösung.

Mit einigermaßen guten Willen und offenen Augen lässt sich unschwer erkennen, dass die Wohnbautätigkeit in der Stadt Freiburg sehr wohl aktiv ist. Und zwar ohne Zutun der Gemeinde. Ein Blick in die aktuelle Statistik (1. Juni 2017) weist für die Stadt Freiburg einen Leerwohnungsbestand von 1,47% aus. In Anbetracht der sich noch derzeit im Bau und in Planung befindlichen Wohnprojekte, ist es absehbar, dass sich diese Prozentzahl noch erhöht. Die Stadt Freiburg hat damit die 1%-Schwelle, bei der man von Wohnungsnotstand sprechen kann, bereits heute weit hinter sich gelassen. Der positive Trend auf dem Wohnungsmarkt wird absehbar nicht ohne Folgen auf die Mietpreise für Neuwohnungen sein.

Ich will nicht ins Detail der städtischen Wohnbaupolitik der SP gehen, aber die Forderung nach Förderung (encouragement) und Unterstützung (soutien) für die Schaffung von Wohngenossenschaften durch die Gemeinde, ist völlig verfehlt. Verfehlt deshalb, weil die Forderung der Postulanten überhaupt nicht dem aktuellen Entwicklungsstand entspricht. Verfehlt aber auch, weil der Kanton Freiburg (par son Service du logement) im Rahmen des Wohnbauförderungsgesetzes des Bundes bereits heute 100 Millionen Franken für den Bau von preisgünstigen und gemeinnützigen Wohnungen zur Verfügung gestellt hat.

Concernant la politique foncière active, je me permets de vous rappeler la discussion que nous, les membres du Conseil général, avons menée lors de la séance du 11 octobre 2016. Le Directeur des Finances, M. le Conseiller communal L. Dietrich, a évoqué dans ses explications – entre autres - que "faire la politique de logement ne consiste pas uniquement à promouvoir les logements modérés. Nous devons prévoir une mixité des logements ..." (procès-verbal n° 5, page 42). Cette vision globale mériterait d'être mise en valeur dans le débat de la politique foncière active de la Commune de Fribourg. Les défis de la Ville de Fribourg pour les constructions sont multiples et importants, comme ceux des nouveaux bâtiments scolaires adaptés aux besoins. Il est évident que tous les projets de construction, qui appartiennent, selon la Constitution et la loi, aux devoirs de l'Etat sont à financer prioritairement par le fonds de politique foncière.

Die Fraktion der FDP ist aus den dargelegten Gründen gegen die Überweisung dieses Postulats.

Vote

Le Conseil général décide, par 46 voix contre 12 et 3 abstentions, de transmettre au Conseil communal, pour étude, le postulat n° 78 de Mme et MM. Pierre-Alain Perritaz, Lise-Marie Graden, Matthieu Loup et Simon Zurich.

Ont voté en faveur de la transmission: 46 Abate Vincenzo (Verts), Allenspach Christoph (PS), Altermatt Bernhard (DC-vl), Ayer Caroline (PS), Bourgarel Gilles (Verts), Bourrier Hervé (PS), Bugnon Marc (DC-vl), Casazza Raphaël (PLR), Cattaneo Anne-Elisabeth (DC-vl), Chopard Caroline (Verts), Collaud Oliver (Verts), Dreyer Jean-Luc (DC-vl), Ducommun Lorraine (PS), Fasel Blaise (DC-vl), Fessler Raphaël (DC-vl), Gander Daniel (UDC), Gapany Joël (DC-vl), Graden Lise-Marie (PS), Grandjean Alexandre (PS), Hayoz Jérôme (PS), Jungo Adeline (PS), Khamel Seewer Naïma (PS), Kuhn Martin (PS), Margalhan-Ferrat Corinne (PS), Mendez Monica (Verts), Menétrey Fabienne (Verts), Métrailler Jean-Jacques (MLI), Miche François (PS), Mosoba Immaculée (PS), Moussa Elias (PS), Murith Simon (DC-vl), Page Maurice (CG-PCS), Parpan Mario (CG-PCS), Perritaz Pierre-Alain (PS), Piller Nadège (PS), Python Jean-Frédéric (DC-vl), Ragusa Francesco (Verts), Roelli Claire (PS), Rossi Carré Alexandra Maria (PS), Rugo Claudio (PA), Sacerdoti Alexandre (DC-vl), Uldry José (UDC), Vonlanthen Marc (PS), Vorlet Philippe (PS), Vuilleumier Julien (Verts), Zurich Simon (PS)

Ont voté contre la transmission: 12 Acklin Zimmermann Béatrice (PLR), Aebischer David (PLR), Bettin Christophe (PLR), Dupré Bernard (UDC), Gex Océane (PLR), Krienbühl David (PLR), Marchioni Pierre (UDC), Morel-Neuhaus Marie-Gertrude (PLR), Papaux David (UDC), Schneuwly-Aschwanden Eleonora (PLR), Wicht Pascal (UDC), Wolhauser Jean-Pierre (PLR)

Se sont abstenus: 3 Feyer Jean-François (DC-vl), Gex Jean-Noël (PLR), Giller Christophe (UDC)

N'a pas voté: 1 Jelk Guy-Noël (PS)

- n°79 de M. Simon Murith (DC/vl) demandant au Conseil communal d'étudier la création d'une "Régie (immobilière) culturelle"

Murith Simon (DC/vl). Qu'est-ce qu'une régie culturelle? Sous ce nom se cache un projet concrètement assez simple: mettre en contact les acteurs culturels avec les propriétaires fonciers notamment de locaux vacants ou de friches pour en permettre leur exploitation. En termes plus barbares, il s'agit de rationaliser l'offre et la demande en matière de locaux pour l'activité culturelle. Toutefois, l'objectif reste le même: permettre aux artistes de consacrer moins de temps à la recherche de locaux et davantage à la création. Pour ce faire, il faut donc d'une part, inventorier les espaces libres et d'autre part, connaître les besoins des acteurs culturels avant de mettre en contact les personnes concernées et prévoir avec elles les conditions de l'exploitation des locaux. Si ce postulat devait être accepté, notre commune poursuivrait son travail en faveur de la promotion culturelle. C'est tout, me direz-vous? Non, car cette mesure aura bien d'autres impacts. D'abord, elle démocratisera la culture. Nous en avons assez parlé ce soir, mais sans forcément le prévoir. Avec un tel concept, chaque passant pourra accéder aux artistes locaux et à leur création. Le contact aux œuvres n'est-il pas irremplaçable? Ensuite, cette régie dynamisera nos quartiers dont certains vivent des heures difficiles avec toujours plus de locaux vacants. Ces espaces seront ainsi valorisés avec des retombées positives pour les commerçants, le tourisme et la cohésion sociale. Enfin, cette mesure est un vrai projet participatif, pas dans le sens où l'on demande à la population de donner ses idées, mais dans le sens où nous fixons pour objectif de soutenir la culture et où nous invitons notre population à y participer. Les milieux concernés plébiscitent déjà un tel projet, comme cela ressort tant des Assises de la culture que de la Journée de la culture du 28 février dernier. A nous maintenant d'y donner une suite favorable.

Vote

Le Conseil général décide, par 49 voix contre 2 et 9 abstentions, de transmettre au Conseil communal, pour étude, le postulat n° 79 de M. Simon Murith.

Ont voté en faveur de la transmission: 49 Abate Vincenzo (Verts), Allenspach Christoph (PS), Altermatt Bernhard (DC-vl), Ayer Caroline (PS), Bourgarel Gilles (Verts), Bourrier Hervé (PS), Bugnon Marc (DC-vl), Casazza Raphaël (PLR), Cattaneo Anne-Elisabeth (DC-vl), Chopard Caroline (Verts), Collaud Oliver (Verts), Dreyer Jean-Luc (DC-vl), Ducommun Lorraine (PS), Fasel Blaise (DC-vl), Fessler Raphaël (DC-vl), Feyer Jean-François (DC-vl), Gander Daniel (UDC), Gapany Joël (DC-vl), Giller Christophe (UDC), Graden Lise-Marie (PS), Grandjean Alexandre (PS), Hayoz Jérôme (PS), Jelk Guy-Noël (PS), Jungo Adeline (PS), Khamel Seewer Naïma (PS), Krienbühl David (PLR), Kuhn Martin (PS), Margalhan-

Ferrat Corinne (PS), Mendez Monica (Verts), Menétrey Fabienne (Verts), Métrailler Jean-Jacques (MLI), Miche François (PS), Mosoba Immaculée (PS), Moussa Elias (PS), Murith Simon (DC-vl), Page Maurice (CG-PCS), Perritaz Pierre-Alain (PS), Piller Nadège (PS), Python Jean-Frédéric (DC-vl), Ragusa Francesco (Verts), Roelli Claire (PS), Rossi Carré Alexandra Maria (PS), Rugo Claudio (PA), Sacerdoti Alexandre (DC-vl), Uldry José (UDC), Vonlanthen Marc (PS), Vuilleumier Julien (Verts), Wicht Pascal (UDC), Zurich Simon (PS)

Ont voté contre la transmission: 2 Marchioni Pierre (UDC), Papaux David (UDC)

Se sont abstenus: 9 Acklin Zimmermann Béatrice (PLR), Aebischer David (PLR), Bettin Christophe (PLR), Gex Jean-Noël (PLR), Gex Océane (PLR), Morel-Neuhaus Marie-Gertrude (PLR), Parpan Mario (CG-PCS), Schneuwly-Aschwanden Eleonora (PLR), Wolhauser Jean-Pierre (PLR)

N'ont pas voté: 2 Vorlet Philippe (PS), Dupré Bernard (UDC)

14. Divers

A. Nouveaux postulats

- n° 80 de MM. David Krienbühl (PLR), Charles de Reyff (DC/vl) et Matthieu Loup (PS) demandant au Conseil communal d'étudier la possibilité de rendre obligatoire un système d'identification des travailleurs sur les chantiers dont la Ville de Fribourg est maître d'ouvrage

David Krienbühl (PLR).

Développement du postulat

Pour des chantiers communaux modèles

La construction est l'un des domaines les plus touchés par le travail au noir avec l'économie domestique. Afin de combattre le travail au noir, lancée simultanément par six fédérations dans les cantons de Fribourg, Vaud et Valais, la CartePro est une carte professionnelle délivrée aux employés. Cette carte professionnelle, au format carte de crédit, permet d'authentifier et d'attester que les collaborateurs concernés sont autorisés à travailler en Suisse et sont annoncés auprès des institutions sociales. Par ailleurs, partout où une CCT s'applique, les cartes sont délivrées uniquement après l'aval de la Commission paritaire concernée. Dans ce sens, nous demandons au Conseil communal d'étudier la possibilité de rendre obligatoire la CartePro ou tout autre moyen d'identification similaire où la commune de Fribourg est le maître d'ouvrage dans le but de garantir des chantiers communaux modèles.

La décision quant à la transmission de ce postulat sera prise lors d'une prochaine séance.

- n° 81 de M. Raphaël Fessler (DC/vl) demandant au Conseil communal d'étudier la mise en place d'un guichet unique pour simplifier les demandes d'autorisations pour les manifestations

Raphaël Fessler (DC/vl).

Développement du postulat

La Police locale croule chaque année sous les demandes d'autorisations pour l'organisation de manifestations: plus de 700 demandes en 2017! Le postulat invite le Conseil communal à étudier une formule plus souple de type "Guichet unique". Le traitement pourrait être différent, plus rapide pour les manifestations mineures, de manière à éviter que les demandes traînent dans certains services peu et pas concernés par la nature de la demande.

La décision quant à la transmission de ce postulat sera prise lors d'une prochaine séance.

- n°82 de MM. François Miche (PS), Daniel Gander (UDC), Maurice Page et Mario Parpan (CG-PCS) demandant au Conseil communal d'étudier la faisabilité d'installer des fontaines à eau sur réseau aux endroits à fort passage

François Miche (PS).

Développement du postulat

Préserver l'environnement est important et des gestes passent de moins en moins bien comme celui d'acheter de l'eau en bouteille, alors que l'on a à Fribourg une excellente eau du robinet. Il nous faut encourager notre population à effectuer les bons gestes. Les passants pourraient donc s'y arrêter pour s'y rafraîchir et remplir leur gourde. Nous demandons que l'on installe des fontaines à eau sur réseau à des endroits à fort passage (vers Miséricorde / Place Python / Gare / Pérolles II).

La décision quant à la transmission de ce postulat sera prise lors d'une prochaine séance.

- n° 83 de M. Claudio Rugo (PA) demandant au Conseil communal de favoriser une nutrition saine au sein des accueils extrascolaires de la Ville de Fribourg par l'introduction d'une journée exclusivement végétarienne par semaine

Claudio Rugo (PA).

Développement du postulat

Nous sommes le fruit de ce que nous ingurgitons. À l'instar des moteurs de voiture qui peuvent être soit à essence, soit au diesel (demandez la formule à Volkswagen), électriques ou alimentés à l'énergie solaire, le corps humain fonctionne lui aussi avec de multiples carburants.

L'homo sapiens se nourrit au gré des aliments qu'il rencontre sur son chemin. Sans vouloir refaire l'histoire de l'humanité, nous avons peu à peu évolué d'un régime frugivore et carné vers une diversité des régimes alimentaires.

Un pas en avant important s'est produit lorsque l'homme a commencé à maîtriser les diverses cultures des semis.

Pour faire court, la pseudo-agronomie (qui encore aujourd'hui hésite à bannir un produit pourtant soupçonné d'être partiellement cancérigène comme le "glyphosate") couplée à la mécanisation industrielle a fait montre d'une arrogance économique dont les États-Unis d'Amérique étaient à la proue. En réponse, l'agriculture BIOlogique est aujourd'hui le chemin le plus sage: et pour la terre, et pour nos estomacs.

Les innombrables formules chimiques que l'on retrouve sur les étiquettes de nos aliments vantés par quelques moyens que ce soit, principalement à grand coup de campagnes publicitaires, - tout cela n'est que preuve de notre ignorance. Cela conduit le consommateur "droit dans le mur". L'état de nos ventres est à l'image de nos élucubrations mentales; mais, hélas, elles n'en sont que la résultante!

Ainsi donc, afin de nourrir et de reprendre en main nos destinées alimentaires, ce postulat vise à promouvoir un repas sain pour un corps sain (pour les croyants avec un esprit sain - *mens sana in corpore sano* - et ce dès le plus jeune âge.

Sans vouloir lancer de pierres dans les vitrines des bouchers, pratique radicale du bout du lac, le postulant propose une journée exclusivement végétarienne par semaine dans les accueils extra-scolaires de la Ville de Fribourg.

Afin de tenir compte de toutes les minorités et de montrer un chemin d'empathie pour le monde animal, il serait bienvenu d'inclure un jour par mois, la nutrition "végétalienne" avec une collaboration pédagogique des milieux concernés.* **

Dans la visée de promouvoir auprès d'un panel d'élèves plus large ce type d'alimentation respectant et les animaux, et son propre corps, cette proposition pourrait s'appliquer sur un jour hebdomadaire alterné (le mardi et le jeudi).

Voici quelques pistes de réflexion qui pourraient pousser tout un chacun vers une alimentation plus saine, limitant ainsi le trop plein de toxines et de mauvaises graisses: sources d'innombrables maladies.

Pour le groupe des Verts

*"Il faut 5000m² (1/2 ha) de terre cultivable pour produire 70 kg de boeuf ou 10000 kg de pommes de terre" **

*"15000 litres d'eau pour faire 1 kg de viande de boeuf et 800 litres d'eau pour 1 kg de blé."**

L'espace vital d'un animal, par exemple un bœuf, occupe un large périmètre; mètres carrés que l'on peine à octroyer à la personne humaine confinée dans des cages à lapin superposées (cf. Plan d'affectation du territoire de la Ville de Fribourg).

Pour le groupe PLR

qui prône la liberté individuelle, pourquoi devrait-on appliquer ce principe uniquement à l'humain? Le monde animal n'aurait-il pas droit lui-aussi à une forme de bien-être individuel? Et ainsi complaire au théoricien antispéciste Donald Watson.

Pour la gauche socialiste (et le PCS)

"De 7 à 16 kg de céréales ou de produits végétaux sont nécessaires pour produire 1 kg de viande"

Nourrir l'ensemble de l'humanité est un but qui malheureusement encore aujourd'hui n'est pas atteint. L'égalité socialiste appliquée au monde animal est le coupe-coupe du boucher pour toutes et tous; moments sanguinaires que l'on pratique à l'échelle industrielle.

Pour le groupe PDC/vL

Le parti de la famille se garde bien de le faire au niveau animal. Il sépare bien trop vite les enfants des pères et mères.

Pour le groupe UDC

Les promesses d'un monde meilleur se focalisent non pas sur l'ensemble des êtres vivants - anti antispéciste -, mais, ses visées sont centrées sur le

moi au centre du monde;

moi qui aime l'Europe quand elle se renie comme dans les propos attribués au clan "Le Pen" ou à cette kyrielle de suiveurs xénophobes tel que l'Hollandais Geert Wilders, Nigel Farage qui a "filé à l'anglaise" et bien d'autres (même en Italie);

moi le Suisse moyen qui suit les pensées "blochéennes", mon leader charismatique qui chante l'hymne national autour d'un feu;

moi le Fribourgeois qui combattait jadis pour les rois de France ou allait coloniser les terres fertiles du Brésil;

moi le citoyen de Fribourg, qui ne peut vivre un jour sans voir la pointe de ma Cathédrale.

(Enfin plus personne ne m'écoute, plus personne ne me lit, je suis seul avec)

moi.

*<http://www.terresacree.org/mediter.htm>

**<http://www.vegemag.fr/actualite/50-vegetariens-celebres-1084>

En complément, voici une liste de douze personnages publics qui ont fait le choix d'une alimentation végétarienne (7 jours sur 7):

Pythagore	philosophe
Léonard de Vinci	artiste et scientifique
Mahatma Gandhi	homme politique et guide spirituel
Albert Einstein	scientifique
Bill Clinton	ancien président des États-Unis
Steve Jobs	fondateur d'Apple
Carl Lewis	athlète
Mike Tyson	ancien boxeur
Joan Baez	chanteuse

Aymeric Caron journaliste
Penelope Cruz actrice

Et

Karin Keller-Sutter présidente du Conseil des États.

Ils doivent probablement apprécier la dégustation des plats énoncés ci-dessous qui déjà, font saliver nos papilles:

1. Lasagnes végétariennes
2. Soupe de lentilles à l'aneth (végétalien)
3. Gaspacho (végétalien)
4. Pâtes à l'épeautre, sauces diverses (champignons, napolitaine)
5. Plato commercial brasileiro (riz, haricots noir et oeuf) ou "conгри" cubain...
6. Couscous végétarien
7. Diverses pizzas
8. Curry aux légumes
9. Risotto à l'ail des ours, courgettes et pignons
10. Et un rösti aux oignons (plat végétalien et suisse) accompagné d'une salade verte.

Pour info complémentaires:

PEA - Pour l'Égalité Animale

Librairie-café Happy Books -rue Hans-Geiler 2, 1700 Fribourg

swissveg.ch

La décision quant à la transmission de ce postulat sera prise lors d'une prochaine séance.

- n° 84 de MM. Simon Zurich, Christoph Allenspach et Marc Vonlanthen (PS) demandant au Conseil communal un rapport proposant des pistes encourageant la participation des privés à la protection de la biodiversité

Simon Zurich (PS).

Développement du postulat

Le Conseil communal est chargé de présenter un rapport proposant des pistes pour encourager la participation des privés à la protection de la biodiversité.

Il examinera en particulier:

- La possibilité d'introduire une taxe sur les nouvelles constructions ou d'inclure à une taxe existante une part supplémentaire visant à financer un fonds pour la création et l'entretien d'espaces verts et de corridors biologiques destinés à la protection de la biodiversité;

- La possibilité de soutenir financièrement, par le biais de ce fonds et sur la base de critères définis par le Conseil communal, les mesures prises par des propriétaires privés en vue de la préservation et de l'encouragement de la biodiversité;
- La mise en place d'une campagne de sensibilisation à l'intention des propriétaires;
- La coordination avec les mesures prises en place par la Ville de Fribourg.

La Suisse fait face à un recul effrayant de la biodiversité. D'après l'Office fédéral de l'environnement, la moitié des milieux naturels et un tiers des espèces sont actuellement menacés. Cet appauvrissement affecte bien évidemment la nature, qu'il s'agisse des milieux naturels, des espèces ou de la diversité génétique, mais aussi l'être humain qui vit dans et de cette nature. L'appauvrissement de la biodiversité est un appauvrissement de notre qualité de vie.

Face à ce défi d'importance majeure, il est essentiel que chacune et chacun prenne ses responsabilités et agisse concrètement afin de protéger la biodiversité. Dans son rapport, le Conseil communal examinera donc différentes pistes permettant aux acteurs privés d'apporter leur contribution.

Outre la coordination avec les mesures mises en place par la Ville de Fribourg, le Conseil communal étudiera notamment l'introduction d'une taxe les nouvelles constructions ou l'ajout, à une taxe existante, d'une part supplémentaire allouée à la biodiversité. Le produit de cette taxe, dont le principe est notamment recommandé par l'OCDE, devra permettre de créer et d'entretenir des espaces verts et des corridors biologiques. En effet, l'une des causes majeures de la perte de la biodiversité est l'urbanisation et le découpage du territoire consécutif. Il est donc nécessaire que la Ville de Fribourg développe des infrastructures garantissant aux espèces animales et végétales une ère suffisante pour exister. Le développement de telles zones a aussi des effets bénéfiques sur la qualité de vie et la santé des habitantes et habitants de la ville.

En outre, le Conseil communal examinera la possibilité de soutenir financièrement les efforts fournis par des propriétaires privés: cet incitatif doit permettre d'encourager les propriétaires privés, dont les surfaces couvrent des parties importantes du territoire communal, à prendre des mesures en faveur de la préservation et de l'encouragement de la biodiversité. En parallèle, le Conseil communal réfléchira à la mise en place d'une campagne de sensibilisation, en collaboration avec les initiatives et associations déjà existantes, à l'intention des propriétaires.

La décision quant à la transmission de ce postulat sera prise lors d'une prochaine séance.

- n° 85 de MM. Oliver Collaud (Verts), Marc Vonlanthen et Matthieu Loup (PS) demandant au Conseil communal d'étudier un concept de politique énergétique favorisant et soutenant les initiatives privées et coopératives en matière d'efficacité énergétique et de développement des énergies renouvelables

Marc Vonlanthen (PS).

Développement du postulat

Avec la sortie du nucléaire et l'adaptation du réseau électrique, l'efficacité énergétique et le développement des énergies renouvelables sont deux des quatre piliers de la stratégie énergétique 2050

plébiscitée par le peuple suisse en mai 2017. La mise en œuvre de cette stratégie requiert l'engagement de tous les échelons de notre système politique, et notamment les communes, notre commune Fribourg, doivent assumer leur part de responsabilité dans ce tournant énergétique.

Fribourg est "Cité de l'énergie". Cette certification fait partie d'un vaste programme mis en place par l'Office fédéral de l'énergie pour réaliser la politique énergétique nationale et témoigne d'un engagement de notre commune pour une politique énergétique durable. Mais cette certification lie également notre ville à la réalisation d'objectifs précis. En effet, lors du quatrième renouvellement de la certification ¹ obtenu en 2016, les prochaines étapes les plus importantes de la politique énergétique de la commune ont été définies. Parmi ces étapes figurent notamment:

- stabiliser la consommation d'électricité au niveau de 2012 et doubler la part des énergies renouvelables, si possible indigènes;
- réduire de 25% les consommations d'énergie thermique (chauffage et eau chaude) par rapport à 2012 et au moins quintupler la part des énergies renouvelables, si possible indigènes.

Ces objectifs sont ambitieux certes, mais indispensables: le climat se réchauffe, les ressources fossiles s'amenuisent et le nucléaire n'est plus une option. Face à ces évidences, diverses options s'offrent à nous dont aucune ne peut sérieusement être négligée. Ce postulat demande aux autorités communales "d'étudier un concept de politique énergétique visant à favoriser et à soutenir les initiatives privées et coopératives en matière d'efficacité énergétique et de développement des énergies renouvelables". Plus, précisément, les auteurs du postulat suggèrent au Conseil communal d'explorer les mesures complémentaires à celles déjà mises en place par le Canton en matière de promotion et de subventionnement des énergies renouvelables et d'efficacité énergétique, comme par exemple:

- l'information des habitant-e-s par rapport aux diverses mesures de soutien communales et cantonales disponibles;
- le subventionnement aux installations photovoltaïques et aux expertises thermiques des bâtiments;
- l'accompagnement et le soutien à des projets coopératifs de systèmes décentralisés de production d'énergie à l'échelle notamment des quartiers.

Ces mesures pourraient être notamment assurées par la création d'un fonds communal pour la transition énergétique ou pour le développement durable.

La décision quant à la transmission de ce postulat sera prise lors d'une prochaine séance.

B. Nouvelles questions

- n° 90 de Mme Eleonora Schneuwly-Aschwanden (PLR) demandant au Conseil communal la possibilité de mettre à disposition des membres du Conseil général l'étude réalisée par le bureau Basler & Hofmann sur l'évolution du transport individuel motorisé en ville de Fribourg

¹ Cité de l'Energie, Rapport cité de l'énergie, Renouvellement du Label de la Ville de Fribourg
http://ds1.dreifels.ch/energiestadt/images/1_z_Fribourg_20160707.pdf (consulté le 19 mai 2018)

Schneuwly-Aschwanden Eleonora (PLR). M. le Conseiller communal P.-O. Nobs m'a prié de répéter encore ma question de la dernière séance. Ma question était la suivante: Est-il possible de mettre à disposition des membres du Conseil général l'étude de Basler & Hofmann, sur l'évolution du transport individuel motorisé.

Nobs Pierre-Olivier, Directeur de la Police locale et de la Mobilité. Je répondrai en deux temps, d'abord un rappelant quelques éléments de la loi sur l'information et ensuite en répondant quant à l'étude Basler & Hofmann.

Je vais me baser sur la loi sur l'information et l'accès aux documents la (LInf du 9 septembre 2009). Le principe d'accès aux documents est le suivant – et là, je le dis pour tout le monde – toute personne a en principe le droit d'accéder aux documents officiels détenus par les organes publics sous réserve des exceptions prévues à l'article 21 de la loi sur l'information.

Sont des documents officiels, les informations enregistrées sur un support quelconque ou qui peuvent être établies par un traitement informatique en extrayant les informations concernées d'une base de données et qui concernent l'accomplissement d'une tâche publique. En revanche, des documents qui n'ont pas atteint leur stade définitif d'élaboration ou sont destinés à l'usage personnel ne sont pas des documents officiels. Des documents n'ayant pas atteint leur stade définitif d'élaboration recouvrent notamment les textes raturés et provisoires ou les esquisses. Le caractère achevé peut découler de divers indices, comme la présence d'une signature, la transmission de l'organe ou l'enregistrement dans un système de classement. Un document inachevé ne doit pas non plus être confondu avec un document préparatoire. Toutefois, l'accès à un document officiel peut être différé, restreint ou refusé si un intérêt public ou privé prépondérant, au sens des articles 26 à 28 LInf, l'exige. L'autorité peut notamment faire valoir un intérêt public prépondérant en cas de demandes abusives ou en raison de leur nombre ou de leur caractère répétitif, ce qui n'est pas le cas bien entendu de la demande de Mme E. Schneuwly-Aschwanden.

En vertu de l'article 23 LInf, l'accès s'exerce par la consultation sur place, par l'obtention de copies, par voie électronique ou, si la personne concernée s'en satisfait, par l'obtention de renseignements sur le contenu du document.

L'article 24 LInf prévoit que l'exercice d'accès est en principe gratuit. Le Conseil d'Etat pouvant toutefois prévoir des exceptions à la gratuité pour la délivrance de copies, d'imprimés, de supports d'information ou lorsque l'octroi d'accès nécessite un travail important.

Concernant maintenant votre demande concrète, Mme E. Schneuwly-Aschwanden, relative à l'étude Basler & Hofmann, celle-ci est en cours d'analyse et le Conseil communal vous répondra par écrit prochainement. En effet, il est bien évident que l'étude Basler & Hofmann est un document public officiel qui peut être transmis. Il nous reste encore à étudier s'il doit être différé ou non, mais vous aurez rapidement et prochainement une réponse concrète sur l'étude Basler & Hofmann.

Schneuwly-Aschwanden Eleonora (PLR). Ich danke dem Gemeinderat P.-O. Nobs herzlich für diese ausführliche Antwort. Ich möchte aber auch noch eine Anregung machen. Gemäss Konvention von Aarhus, der auch die Schweiz beigetreten ist, haben sämtliche Bürger/Innen eines Landes Zugang zu Studien, die auch im weitesten Sinn mit Umweltfragen in Verbindung gebracht werden können.

- n° 91 de M. Raphaël Casazza (PLR) relative à la sécurité sur la Transagglo

Casazza Raphaël (PLR). J'aurais quelques questions relatives à la sécurité routière de la Transagglo ou plutôt de sécurité de mobilité douce devrait-on dire.

Personnellement, j'utilise occasionnellement, à vélo, la Transagglo, en particulier le tronçon constitué par la rue du Nord et le sentier du Nord entre la rue Joseph-Piller et l'arrêt Fribourg/Freiburg-Poya, que je trouve très pratique. Celles et ceux qui connaissent ce tronçon, savent qu'il comporte de fortes montées et descentes. Ces dernières permettent d'atteindre rapidement une grande vitesse agréable. Cependant, des poteaux électriques des CFF se trouvent malheureusement pratiquement au milieu de cette voie de mobilité douce. De plus, ces poteaux électriques ne sont même pas équipés de protection contre les chutes. Mais c'est là le paradoxe. Tout à l'heure, M. C. Allenspach se plaignait du manque de sécurité des cyclistes sur les routes de la ville et même sur la Transagglo, ça veut dire sans voiture, il y a des risques de sécurité.

En effet, les poteaux les plus dangereux sont ceux situés en bas des descentes à fortes pentes. On peut atteindre facilement 30 km/h. Peut-être que cela ne pose pas de problèmes aux cyclistes adultes. Mais j'avoue que j'ai des doutes lorsqu'il s'agit d'enfants en bas âge qui viennent apprendre à faire du vélo – j'espère d'ailleurs qu'ils en auront encore envie même s'ils auront un abonnement de bus gratuit, je devais la placer – justement sur une voie exemptée de véhicules à moteur, et qui ne maîtrisent pas encore complètement leur engin. Je n'aimerais pas imaginer l'effet d'une chute d'un enfant sur un de ces boucliers ou contre un poteau électrique avec ou sans casque d'ailleurs. Pour faire une analogie, les stations de skis doivent sécuriser leurs pylônes de télésièges ou de métrocâbles, pardon, de télécabines, à l'aide de coussins rembourrés.

J'en viens à mes questions:

1. Est-ce que le pseudo dispositif de sécurité des poteaux électriques CFF est conforme aux lois et aux normes de sécurité en vigueur (circulation, SUVA, BPA, etc)?
2. Pourquoi ce dispositif n'est-il pas similaire ou équivalent à ceux utilisés pour protéger les pylônes situés au milieu des pistes dans les stations de ski?
3. Qui a la responsabilité de la sécurité sur la Transagglo? L'Agglo? La Ville de Fribourg? Le Canton?
4. Quel est le risque que la responsabilité soit engagée pour la Ville de Fribourg en cas d'accident?

Nobs Pierre-Olivier, Directeur de la Police locale et de la Mobilité. Je vais vous donner une réponse intégrée. Il sied de rappeler, relativement à l'origine de ce chemin, que l'infrastructure de supports de lignes de contact CFF a été maintenue dans sa géométrie existante. Dans une première version du projet, cette contrainte induisait une réduction ponctuelle du gabarit à l'emplacement de chaque mât de supports. Il faut savoir que chaque fois que l'on démonte ou que l'on veut déplacer un mât CFF ça coûte des centaines de milliers de francs. Ce sont des prix très importants. Le problème de la sécurité des usagers, qui n'a pas manqué d'être relevé lors de la première enquête publique, a fait l'objet d'une modification du projet. En effet, l'aménagement initial avait suscité une opposition et le dépôt de trois observations par les associations ATE et Pro Vélo, ainsi que par le groupe politique des

Verts relevant le problème de manque de sécurité au sentier du Nord. Pour remédier à la situation sécuritaire jugée insatisfaisante, une étude de modification du projet permettant un élargissement ponctuel de l'aménagement à chaque emplacement du support de ligne CFF a été effectuée. Cette procédure complémentaire n'a suscité aucune opposition. Il s'agit donc du projet qui a été réalisé et décrit ce soir par M. R. Casazza.

Concernant la question de la responsabilité en cas d'accident, il faut faire la distinction entre la responsabilité du propriétaire de l'infrastructure et celle de l'utilisateur de cette dernière. L'article 58, al. 1 du code des obligations fixe les principes de base de la responsabilité du propriétaire de l'infrastructure. Cette loi stipule que le propriétaire d'un bâtiment ou tout autre ouvrage répond du dommage causé par des vices de construction ou par le défaut d'entretien. Dans le cas présent, les parcelles sur lesquelles sont localisées les sentiers du Nord et des Casernes appartiennent soit aux CFF, soit à des propriétaires privés. Des conventions et servitudes de passage ont été signées et respectivement inscrites en relation avec cet aménagement. Je ne dispose pas à ce stade des éléments de détail, notamment les clauses de ces conventions et servitudes, mais il est plus que vraisemblable que ces aspects en relation avec des responsabilités du propriétaire de l'infrastructure et du maître de l'ouvrage sont réglées et qu'elles ont été faites de manière à ce que la responsabilité incombe à la commune et non au propriétaire mettant le fond à disposition.

Concernant les éléments mis en place sur la chaussée, les normes stipulent que les éléments en question doivent être visibles sans donner plus de précisions à ce sujet. Donc, il n'est pas précisé qu'il faut mettre des matelas, comme dans les stations de ski, par exemple. Dès lors, afin de se prémunir de tout accident, tout en sachant que le risque zéro n'existe pas, le Service de la Mobilité a procédé à la pose d'une peinture retro-réfléchissante sur les mâts, d'un marquage au sol et à l'installation de balises. Ces dernières ont depuis été remplacées à la suite de nombreuses déprédations par des bandes retro-réfléchissantes fixées sur les mâts. Ces propositions avaient été soumises et validées par les CFF. Par ailleurs, un éclairage public de ce cheminement est en place et des pictogrammes peints au sol rappellent la cohabitation entre piétons et cyclistes. La Commune a pris les mesures nécessaires pour rendre cet élément visible et assure l'entretien de manière à se conformer à l'article susmentionné. Il y a ensuite question de la responsabilité de l'utilisateur de l'infrastructure. Les articles 31 et 32 de la loi sur la sécurité routière LCR stipulent respectivement que le conducteur devra rester constamment maître de son véhicule de façon à pouvoir se conformer aux devoirs de la prudence et que la vitesse doit toujours être adaptée aux circonstances, notamment aux particularités du véhicule et du chargement, ainsi qu'aux conditions de la route, de la circulation et de la visibilité. Cela signifie donc que les cyclistes doivent notamment prendre garde à ne pas mettre en danger les piétons par une vitesse excessive, de manière à assurer une cohabitation saine entre les différents usagers de ce cheminement de mobilité douce. Ils doivent adapter leur vitesse pour ne pas notamment entrer en collision avec les mâts des CFF. Etant donné que ces mâts CFF sont visibles au regard des mesures prises, si un cycliste chute sur ces éléments, en ayant par exemple une vitesse ou un comportement inadapté, la Ville ne sera vraisemblablement pas tenue pour responsable au vu du principe de maîtrise du véhicule et d'adaptation de la vitesse. La question pourrait se poser par contre si ces éléments n'étaient pas visibles. Par ailleurs, cet axe n'est pas un point noir du réseau en ville de Fribourg. A notre connaissance, aucun accident impliquant une chute d'un cycliste sur ces mâts ne s'est produit depuis la mise en service de ce tronçon de Transagglo. Enfin, nous avons d'autres secteurs en ville où piétons et cyclistes cohabitent en présence de mobilier urbain, d'arbres, de candélabres, de bancs, etc., sans que des matelas soient mis en place pour les protéger ou pour protéger les jeunes enfants en cas de chute sur du mobilier urbain. Ce que je peux encore dire à M. R. Casazza, c'est que je suis de son avis: il n'est pas forcément idéal d'apprendre à des enfants la pra-

tique du vélo sur ce cheminement de mobilité douce, mais la ville – j'en suis convaincu – offre bien d'autres opportunités pour cet apprentissage.

Casazza Raphaël (PLR). Je suis satisfait de la réponse, si ce n'est que j'aurais bien aimé avoir une réponse, je dirais, certaine. Vous me dites que la ville est probablement responsable de ce tronçon, même si elle n'est pas propriétaire. Je constate qu'il y a des endroits très étroits entre le poteau et le grillage. Je maintiens que cela peut être dangereux, mais tant mieux s'il n'y a encore pas eu d'accident.

- n° 92 de M. Marc Vonlanthen (PS) relative au recours déposé auprès de la Préfecture de la Sarine contre les décisions du Conseil général concernant les règlements scolaires

Vonlanthen Marc (PS). Lors de sa dernière séance des 29 et 30 mai, le Conseil Général a discuté et adopté les règlements des écoles primaire et secondaire, ceci conformément à la volonté de la Direction des Ecoles de voir ces règlements entrer en vigueur au 1er août 2018.

Comme nous l'a appris "La Liberté", les partis de droite de la Ville ont interjeté un recours contre ces décisions d'adoption, recours qui entoure la prochaine rentrée scolaire d'incertitudes. Nous prions donc le Conseil communal de bien vouloir répondre aux questions suivantes:

1. Suite à ce recours, les règlements votés démocratiquement par le Conseil général pourront-ils entrer en vigueur au 1er août 2018? Si oui, l'entier des règlements ou uniquement une partie et, le cas échéant, laquelle? Si non, qu'entend faire le Conseil communal afin de respecter le vote du Conseil général en attendant l'issue de la procédure de recours?
2. Le recours déposé, la procédure qui commence est très incertaine: quelle en sera la durée? Une fois le recours examiné, quels règlements seront appliqués? Si le recours devait être accepté, quelles étapes mèneront à de nouveaux règlements? Si le recours devait être rejeté, comment le Conseil communal entendra-t-il procéder, afin de respecter le vote du Conseil général?
3. Le Conseil communal est-il en possession d'informations sur la façon donc la DICS se positionne par rapport à ce recours, notamment si la DICS entend attendre l'issue du recours pour approuver les règlements?

de Weck Antoinette, Directrice des Ecoles. Le Conseil communal répondra en septembre.

- n° 93 de M. Claudio Rugo (PA) relative aux projets de piscine dans le Grand Fribourg

Rugo Claudio (PA). Ma question s'adresse au Conseil communal. Je sais que les personnes masculines aimeraient y répondre. Pour ma part, elle s'adresse en particulier à Madame la Conseillère communale PLR. C'est vrai, les membres du Parti libéral radical semblent préoccupés par l'occupation de leur long temps dédié aux loisirs. La natation dans des grands bassins de 50 mètres en fait partie.

Durant la campagne politique de février 2016, mille promesses ont été faites et une en particulier, gravée sur "La Télé" pour ce bassin olympique où celles et ceux qui rêvent de faire de grandes brasses sur ou sous l'eau sans se cogner les uns contre les autres aux heures du déjeuner.

1. Qu'en est-il des nombreux projets de piscine?
2. Pourquoi dans cette mouvance nommée Grand Fribourg ne pas y inclure le projet du bassin de 50m de Villars-sur-Glâne, afin de retoucher le Plan financier privé qui pourrait devenir public et/ou semi-public avec un statut mixte?

Qu'en est-il?

Steiert Thierry, Syndic. Le Conseiller général Jean-Noël Gex aimerait éventuellement répondre à ma place (rires). Plus sérieusement, bien-sûr, nous avons toujours suivi l'évolution des différents projets, de différentes idées de piscine au sein d'un groupe de travail qui était et qui est toujours conduit par le Préfet. A un moment donné, nous l'avons communiqué, la Ville de Fribourg a décidé en début de législature, vu les très fortes incertitudes et des problèmes financiers relativement importants liés à la réalisation de telle infrastructure, de partir avec un projet propre, soit une piscine de la ville de Fribourg qui se situerait sur le site des abattoirs et qui serait une piscine de 25 mètres. Nous avons identifié que le besoin était plutôt des lignes de 25 mètres, plutôt que de construire des lignes de 50 mètres majoritairement utilisées par des sportifs d'élite et des gens qui s'exercent pour le triathlon. Une piscine de 25 mètres répond, à notre avis, mieux aux attentes et aux besoins de la population et des écoles. Donc, la Ville de Fribourg poursuit ce projet. Nous sommes convaincus et nous avons aussi toujours communiqué que notre projet n'est pas en concurrence avec celui de Villars-sur-Glâne. Nous sommes convaincus qu'il y a un important manque d'eau aujourd'hui, tant pour les clubs sportifs que pour toutes les écoles. Nous tenons aussi compte de l'évolution démographique dans le Grand Fribourg. Aussi du fait que la natation est devenue ce que l'on appelle un "Boomsport", un peu comme la peau de phoque. Donc, nous sommes convaincus qu'il y a la place pour ces deux piscines et nous sommes absolument convaincus aussi que si ces deux piscines se font, et nous le souhaitons, elles seront remplies du lundi au dimanche.

Rugo Claudio (PA). Je suis surpris d'entendre la réponse d'un nouveau membre du PLR, M. T. Steiert. Concernant le manque d'eau, on peut aussi dire qu'il y a aussi un manque d'eau au Conseil général. Je vous invite à offrir la possibilité de se désaltérer dans l'autre salle, ce qui serait agréable pour parler.

La réponse à ma question était précise. Par rapport à des promesses électorales faites, c'est une autre personne qui répond. Donc, je dirai à mon collègue aussi de donner sa satisfaction par rapport à la réponse.

- n° 94 de M. Bernhard Altermatt (DC/vl) relative au recensement des langues parlées par les citoyennes et citoyens de la commune

Altermatt Bernhard (DC/vl). Croyez-moi, j'ai sérieusement hésité à poser cette question, mais ça fait bientôt deux mois que je la renvoie de séance en séance. Tout ça pour dire qu'elle me turlupine. Etant devenu père, il y a bientôt trois mois, j'ai très rapidement reçu une lettre des services communaux me demandant la langue maternelle de notre enfant. Als ich das gelesen habe, musste ich zuerst ein bisschen schmunzeln, denn es ist nun mal so, dass unsere kleine Clara noch überhaupt keine

Sprache hat, weder die deutsche noch die französische ihrer beiden Eltern. Dereinst wird sie wohl beide unserer Sprachen sprechen, vielleicht sogar noch mehr. Sie sehen, es wird nicht einfacher werden. Auch wenn sie eine Sprache haben wird, dann wird es nicht eine einzige sein. Es wäre darum gut wenn Eltern, deren Kinder in derselben Situation sind, nicht nach der, sondern nach den Sprachen (Plural) gefragt würden und sei es bloss um die sprachlichen Statistiken nicht zu verfälschen.

Et puisque l'on parle de statistiques, il existe des standards nationaux de recensement des langues, qui sont repris aussi par le bureau cantonal des statistiques. Depuis l'an 2000, ces standards n'utilisent plus le terme de "langue maternelle", mais se réfèrent à la langue principale, respectivement die Hauptsprachen (Plural), ceci sur la base de connaissances actuelles et fiables sur la signification que l'on peut donner et sur la fonction que l'on peut attribuer à une ou à des langues. Le Conseil communal serait-il prêt à réexaminer le formulaire en question et à le mettre à jour, par rapport à ces deux éléments soulevés? Cela permettrait de rendre notre politique linguistique plus inclusive et de la faire coïncider davantage avec la réalité vécue et perçue par les habitants de notre ville. Cette question ne demande pas de réponse ce soir, mais pourrait peut-être être incluse dans le cadre plus général de la réponse du Conseil communal à divers postulats sur le sujet.

Steiert Thierry, Syndic. On dit qu'il n'y a que les jésuites qui répondent à une question par une autre question. Néanmoins, j'aimerais quand même demander à M. B. Altermatt si cette question s'adresse plus précisément à la Directrice des Ecoles en relation avec cette lettre que vous avez reçue ou si celle-ci s'adresse au Conseil communal, au sens du traitement général de la question "Muttersprache / Hauptsprache, langue principale".

Altermatt Bernhard (DC/vl). La question s'adresse évidemment au service qui envoie le formulaire, mais cela s'insère dans une politique plus globale de la Ville.

Steiert Thierry, Syndic. Alors peut-être qu'il s'agit du Contrôle des habitants, si ce n'était pas les Ecoles.

Altermatt Bernhard (DC/vl). Non, je ne sais plus de quel service il s'agissait. Je peux vous faire parvenir le document, il n'y a pas de souci.

Steiert Thierry, Syndic. Ecoutez, nous allons enregistrer votre question et y répondre à la prochaine séance de manière circonstanciée.

- n° 95 de M. Christoph Allenspach (PS) relative à la réparation des dégâts sur les routes communales et à la responsabilité engagée de la Ville en cas d'accident

Allenspach Christoph (PS). Désolé, je reviens une dernière fois sur le thème des dangers pour les cyclistes. D'un point de vue de cycliste, je peux le dire, les routes communales sont dans un état assez médiocre. Il y a le dégel de l'hiver et aussi l'usage provoqué par les transports motorisés, ainsi que par les chantiers. Ceci laisse de nombreux trous sur les chaussées. Souvent, ils sont profonds et mettent en danger les cyclistes. Parfois, ils subsistent très longtemps, plus qu'une année, sans que, par exemple, la Voirie ou d'autres responsables privés ne réagissent. J'avais noté une petite liste d'exemples que j'ai donné à Mme la Directrice de l'Edilité parce que je voulais poser la question la dernière fois et parce qu'elle m'a déjà répondu partiellement. Je tiens à vous remercier parce que les plus grands trous ont été réparés en quelques jours.

Mes questions:

1. Pourquoi la Voirie n'arrive pas à réparer plus rapidement les dégâts sur les chaussées ou à les faire réparer par les parties responsables? Pourquoi doit-on attendre quelque fois une année ou plus?
2. Quels sont les moyens qu'il faudrait à la Voirie pour réparer immédiatement ces dégâts?
3. Quelle est la responsabilité de la Ville s'il y a des accidents sur des routes communales à cause des dégâts?

Burgener Woeffray Andrea, Directrice de l'Edilité. Je remercie M. C. Allenspach pour ces questions. Effectivement, dès qu'un trou ou un problème sur une route nous est signalé, nous prenons immédiatement les mesures pour sécuriser le lieu. Cependant, la Voirie fait certes des contrôles des routes, mais des fois, à l'instar du problème que vous nous avez signalé à la route des Arsenaux, ce sont des chantiers de privés ou de tiers qui laissent la route dans un mauvais état. Quand ceci ne nous est pas signalé et si la Voirie ne passe pas par cet endroit, effectivement, il se peut que les trous subsistent un bon moment. Nous avons dans le budget de fonctionnement moins de la Voirie, mais des ponts et chaussées, un montant qui nous permet de réparer ces trous et ces situations dangereuses pour les vélos. Le mieux, c'est de le signaler immédiatement au Service de l'édilité qui fait le nécessaire ou qui s'oriente vers les personnes et les maîtres d'ouvrage responsables. Si ce sont des privés, c'est à eux de réfectionner. C'était le cas à la route des Arsenaux. Nous sommes intervenus directement auprès de l'entreprise responsable, laquelle a fait le nécessaire dans les deux ou trois jours qui ont suivis.

La question de la responsabilité de la Ville est un peu plus complexe. J'aimerais y répondre cet automne.

Allenspach Christoph (PS). Ma suggestion serait que les gens de la Voirie se déplacent un petit peu plus en vélo et moins en voiture. Il est évident qu'un automobiliste est moins attentif à un trou, avec les pneus qu'il a, qu'un cycliste avec des pneus beaucoup plus minces.

- n° 96 de M. François Miche (PS) relative à la possibilité de relier les jardins du Domino au chemin de la Motta au travers d'un chemin pédestre, d'un ascenseur, d'un escalier roulant ou d'un petit téléphérique

Miche François (PS). M. Daniel Gander et moi-même voulions vous poser deux petites questions, à savoir:

1. Vous serait-il possible d'étudier la faisabilité d'un chemin pédestre qui, des jardins du Domino à Pérolles, permettrait de rejoindre aisément le chemin de la Motta, ceci en passant par le ravin boisé.
2. Nous vous posons également la question d'étudier, pour l'usage, la pose d'un ascenseur ou d'un escalier roulant ou d'un petit téléphérique pour relier ces endroits.

Burgener Woeffray Andrea, Directrice de l'Edilité. Il sera répondu à cette question lors d'une prochaine séance.

Aucune autre intervention, selon l'article 69 RCG, n'étant annoncée, le Président remercie pour l'efficacité des débats et souhaite à toutes et tous un bel été et de bonnes vacances.

La séance est levée, il est 23.04 heures.

Fribourg, le 13 juillet 2018/MM/nm/ib/jf

AU NOM DU CONSEIL GENERAL DE LA VILLE DE FRIBOURG

Le Président:

Le Secrétaire de Ville adjoint:

Julien VUILLEUMIER

Mathieu MARIDOR

La Secrétaire de Ville:

Catherine AGUSTONI

Annexes mentionnées.